

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

DE LA DÉMOCRATIE
EN AMÉRIQUE

I

(1835)

EXTRAITS DES BROUILLONS

Préface par Benoît Malbranche



INSTITUT COPPET

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

DE LA DÉMOCRATIE
EN AMÉRIQUE

I

(1835)

EXTRAITS DES BROUILLONS

Préface
par Benoît Malbranque

Institut Coppet
2025

PRÉFACE

En traitant des défis et des dangers de l'expérience démocratique, Alexis de Tocqueville nous a rendu de plus précieux services que tous ces démocrates zélés qui en ont fait un tableau trop flatté, que les faits n'ont pas confirmé. En écrivant, en 1835 et en 1840, dans deux livres qui portent le même titre mais dont l'ambition est très différente, il a souvent été habité par la peur de rester incompris. Sans attrait pour la démocratie, il s'y range de bonne foi et ne propose pas de la combattre ; il ne voudrait que la contenir, la diriger, pour la rendre compatible avec la liberté et l'empêcher de produire ce qu'il caractérise comme une nouvelle forme de servitude.

À son époque, il a plu et déplu tout à la fois à tous les partis. Relu avec passion au XIX^e siècle, il est devenu un auteur classique. Mais quelle est sa pensée vraie ?

Pour la retrouver, la lecture des deux *Démocratie en Amérique* ne suffit pas. La pensée de l'auteur y est polie, voilée parfois, pour tenir compte de susceptibilités qui n'ont plus de raison d'être. Elle se donne souvent bien mieux carrière dans les notes et brouillons, en amont de l'édition finale.

Deux éditions également dignes d'éloges, celle d'Eduardo Nolla¹ et celle de Gallimard (collection Pléiade)², ont déjà fait un usage étendu de ces

¹ Librairie philosophique J. Vrin, 1990. 2 tomes.

² *Œuvres*, tome II.

brouillons, et ont participé à faire connaître cet ensemble documentaire qui, conservé physiquement aux États-Unis, est d'un accès difficile pour les chercheurs français eux-mêmes.

Après eux, nous avons voulu donner à lire ces textes. Comme il s'agit de fragments, qui se rattachent au livre lui-même, il fallait les rassembler et les ordonner. Ils sont présentés ici dans un ordre logique, qui suit le séquençement même de la première *Démocratie en Amérique*.

L'œuvre est indigne du génie de Tocqueville ; lui-même l'a pensé, car il a rejeté ces brouillons dans la rédaction finale. Mais les clés de compréhension du monde qu'ils contiennent forment pour nous un motif supérieur, qui a déterminé la présente publication.

Benoît Malbranque
Institut Coppet

DE LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE, I (1835)
EXTRAITS DES BROUILLONS

LE PROJET DE LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE

Note explicative de ma position et des idées principales qui forment le fond de l'ouvrage. — En 1831, MM. de Beaumont et de Tocqueville reçurent une mission de la part du gouvernement français, à l'effet de se rendre aux États-Unis d'Amérique pour y étudier le système pénitentiaire. Ils restèrent près d'un an aux États-Unis. Revenus en 1832, ils publièrent un ouvrage intitulé : *Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application à la France*. Depuis, cet ouvrage a été traduit en totalité aux États-Unis, en Allemagne, on l'a traduit en partie en Angleterre. L'Académie française a cru devoir décerner à ses auteurs le grand prix annuel fondé en faveur de celui qui publie le livre le plus utile.

M. de Tocqueville, l'un des auteurs du livre dont il est question plus haut, se dispose à publier pour le mois d'octobre prochain un ouvrage en deux volumes qui a également l'Amérique pour objet. Ce livre sera intitulé *De l'empire de la démocratie en Amérique*.

Le fait qui avait le plus frappé l'auteur durant son séjour aux États-Unis était le fait de l'égalité des conditions. Il avait cru que ce premier fait avait

exercé et exerçait encore une influence prodigieuse sur les lois, les habitudes, les mœurs des Américains, et dominait pour ainsi dire la société civile et politique aux États-Unis. Ceci le frappait d'autant plus que ce même fait de l'égalité des conditions ne cesse de se développer chez tous les peuples de l'Europe d'une manière progressive.

M. de Tocqueville pensa donc que si on parvenait à préciser d'une façon bien claire et bien nette quelle espèce d'influence ce fait accompli en Amérique et à moitié accompli en Europe exerçait réellement sur la société, quelle allure nécessaire il donnait aux lois, quels instincts secrets aux peuples, quelle tournure il imprimait aux idées et aux mœurs, on ne ferait pas seulement un ouvrage curieux, mais utile, un ouvrage qui, quoique sérieux dans la forme, irait cependant à l'esprit du plus grand nombre des lecteurs, parce qu'il toucherait nécessairement dans quelque endroit les passions politiques de l'époque et tous les intérêts matériels dont elles sont plus ou moins l'expression.

Le résultat de ces réflexions a été l'ouvrage que M. de Tocqueville se propose aujourd'hui de publier et pour lequel durant son séjour en Amérique il a réuni d'immenses matériaux.

L'ouvrage qu'on va lire n'est pas un voyage. Le lecteur peut être tranquille. Je ne veux point l'occuper de moi. On ne trouvera pas non plus dans ce livre un résumé complet de toutes les institutions des États-Unis ; mais je me flatte que le public y rencontrera quelques documents nouveaux et qu'il

y puisera d'utiles lumières sur un sujet plus important pour nous que le sort de l'Amérique et non moins digne de fixer nos regards.

Il est un fait qui, plus que tout le reste, attire l'attention de l'Européen à son arrivée sur les rivages du nouveau monde.

Une égalité surprenante y règne parmi les fortunes ; au premier abord les intelligences elles-mêmes semblent égales. Je suis frappé comme les autres à la vue de cette extrême égalité des conditions.

Je n'ai pas dit tout ce que j'ai vu, mais j'ai dit tout ce que je croyais en même temps vrai et utile à faire connaître, et sans vouloir écrire un traité sur l'Amérique, je n'ai songé qu'à aider mes concitoyens à résoudre une question qui doit nous intéresser plus vivement.

Je vois autour de moi des faits sans nombre mais j'en aperçois un qui domine tous les autres : il est ancien, il est plus fort que les lois, plus puissant que les hommes, il semble un produit direct de la volonté divine, c'est le développement graduel de la démocratie dans le monde chrétien. Quand je dis ici « la démocratie », je n'entends point seulement parler d'une forme politique de gouvernement, mais d'un état social.

Je crois ce que je dis, seul avantage que j'aie sur la plupart de mes contemporains. Rien de plus commun que de parler de la liberté, mais presque

tout le monde veut plus ou moins que la liberté. Moi je l'aime réellement et je la veux.

Le talent, je n'en ai pas la prétention. Le sujet, d'autres l'ont traité. Je n'ai qu'un seul avantage sur la plupart de mes contemporains, j'ose dire tout ce que je pense. Je suis sûr que mon sujet ne manque pas de grandeur. Si j'y échoue ce sera ma faute et non la sienne. En tout cas j'aurais indiqué la route.

Pourquoi je n'ai pas mis beaucoup de chiffres et de statistiques. Change si vite. Insignifiant.

LE MOUVEMENT ASCENTIONNEL DE LA DÉMOCRATIE

Le grand point de vue de l'Amérique c'est le développement de la démocratie.

Idées de la préface. Mouvement irrésistible de la démocratie. Grand fait du monde moderne. Importance de ce fait supérieur à toutes les questions de temps et de politique intérieure. Amérique montrant ce fait arrivé à son complément. But de l'ouvrage : de donner des notions justes sur ce fait, du reste je ne juge pas ce fait. Je ne crois même pas qu'il y ait rien dans les constitutions d'une bonté absolue. Montesquieu...

Facilité de me critiquer. Je sais que rien ne sera plus facile que de critiquer ce livre, si personne songe jamais à le critiquer. On n'aura qu'à opposer

certaines faits particuliers à certaines de mes idées générales. Rien n'est plus facile ; il y a des faits et des arguments pour toutes les doctrines. Pour me juger il faut tâcher de faire comme moi, de voir un ensemble et de se décider par la masse des raisons. Quiconque fera cela et ne sera pas de mon avis je suis prêt à me soumettre. Car si je suis sûr d'avoir sincèrement cherché la vérité, je suis loin de me tenir pour certain de l'avoir trouvée.

Opposer un fait isolé à l'ensemble des faits, une idée détachée à l'enchaînement des idées. Ce n'est pas que je n'aie des idées arrêtées, mais elles sont générales (car il n'y a de vérité absolue que dans les idées générales). Je crois que la tyrannie est le plus grand des maux, la liberté le premier des biens. Mais quant à savoir ce qui est le plus propre à empêcher l'une et à créer l'autre chez les peuples, et si tous les peuples sont faits pour échapper aux tyrans, voilà où le doute commence.

Je me souviens que j'ai vu quelque chose d'analogue en France, je pense qu'on peut utilement examiner les effets dans les deux pays et je conçois l'idée du livre.

Les saints. Hommes rendus à la grandeur morale de l'homme. Les saints pris dans toutes les classes.

Pouvoir politique du clergé qui fait parvenir au gouvernement des hommes de toutes les classes. (Mouvement ascendant du *temps*, mouvement descendant des *nobles*.)

Introduction des légistes dans le mouvement produit le même effet.

Les croisades qui énervent la noblesse et divisent les terres.

Les financiers. Importance que les guerres perpétuelles du Moyen-âge leur donnent. Les classes moyennes s'introduisent par là dans le gouvernement.

Affranchissement des communes.

Propriétés mobilières. Tyrannie envers les juifs qui fait investir la richesse en papier.

Instruction commencée par les moines dans les cathédrales. La religion réveille les arts. Introduction des lettrés dans le gouvernement. Pouvoir politique de l'Université de Paris.

Anoblissement qui fait arriver les roturiers au gouvernement par la noblesse (1270). (L'égalité pénètre enfin dans le gouvernement par la noblesse.)

Favoritisme des rois qui porte des hommes de rien au pouvoir.

Pierre de Brosse, ministre après avoir été barbier (1275).

Lois des apanages qui empêchent qu'il ne se forme des vassaux trop puissants.

Introduction des communes dans les États généraux (1304).

Goût de la littérature qui ouvre une nouvelle importance aux hommes de toutes les classes. Établissement des jeux floraux (1324).

Découverte des armes à feu qui égalise le vilain nu au noble couvert de fer (1328).

La Jacquerie. Le soulèvement des bourgeois de Paris (1358).

Guerres avec les Anglais, qui détruisent ou ruinent la noblesse.

Factions des Armagnacs et des Bourguignons qui donnent de l'importance au peuple. Les nobles s'en servent comme instrument.

Commencement des hérésies. Jean Huss (1414).

Institution des armées permanentes qui achève de miner le pouvoir féodal (1446).

Immenses fortunes commerciales et mobilières. Jacques Cœur.

Fin de l'Empire d'Orient. Influence croissante des lettres en Occident (1453).

Découverte de l'imprimerie vers 1440. La poste en...

Louis XI.

Découverte de l'Amérique (1492).

Le prêtre catholique et le sectaire, le légiste et le poète, le financier et le savant, l'industriel et le navigateur, les rois, les nobles eux-mêmes, chacun a travaillé pour le peuple. Le peuple a profité de tous les efforts.

Marche fatale de la démocratie. La démocratie ! N'apercevez-vous pas que ce sont les eaux du Déluge ? Ne les voyez-vous pas s'avancer sans cesse par un lent et irrésistible effort ? Déjà elles couvrent les campagnes et les villes, elles roulent sur les créneaux détruits des châteaux forts, et viennent baigner jusqu'aux marches des trônes. Vous recu-

lez, le flot poursuit sa marche, vous fuyez, il court derrière vous. Vous voici enfin dans votre dernier asile et à peine vous êtes-vous assis pour reprendre haleine qu'il a déjà couvert l'espace qui vous séparerait encore de lui. Sachons donc envisager l'avenir d'un œil ferme et ouvert. Au lieu de vouloir élever d'impuissantes digues cherchons plutôt à bâtir l'arche tutélaire qui doit porter le genre humain sur cet océan sans rivages.

Mais c'est ce qui ne nous occupe guère, placés déjà au milieu...

Il serait bien insensé de croire que nous avons vu le terme de cette grande révolution. Ce mouvement se continue, nul ne saurait dire où il s'arrêtera. Car déjà les termes de comparaison nous manquent. Les conditions sont plus égales parmi nous qu'elles ne l'ont jamais été dans aucun temps et dans aucun pays du monde. Ainsi la grandeur même de ce qui est fait empêche de prévoir ce qui peut se faire encore.

Quelles seront les conséquences probables de cette immense révolution sociale ? Quel ordre nouveau sortira des débris de celui qui tombe ? Qui peut le dire ? Les hommes du IV^e siècle, témoins de l'invasion des Barbares, se livraient comme nous à mille conjectures. Ils se demandaient quelle société nouvelle allait sortir des débris du monde romain. Mais nul ne s'avisa de prévoir l'érection universelle du système féodal qui fut la suite de cette ruine de Rome dans toute l'Europe. Discerner les effets sans remonter aux causes, juger ce qui est sans savoir ce qui sera, n'est-ce pas là d'ailleurs la destinée

humaine tout entière ? Nous voyons que le soleil change de place, et qu'il s'avance sans cesse vers d'autres lieux, nous reconnaissons que sa marche est réglée, nous sentons qu'il obéit à la main du Créateur, mais nous ne saurions déterminer la force qui le fait mouvoir et nous sommes entraînés avec lui vers un point encore inconnu de l'univers.

Au milieu de cette obscurité impénétrable de l'avenir, l'œil aperçoit pourtant quelques traits de lumière. On peut entrevoir dès à présent que les siècles de la monarchie tempérée passent rapidement et que les sociétés modernes sont entraînées par une force supérieure à celle de l'homme soit vers la république soit vers le despotisme et peut-être alternativement de l'une à l'autre. Pour moi je l'avoue : je tremble dans ce siècle de liberté pour la liberté future de l'espèce humaine. Je puise pour mes craintes dans la nature même de l'homme qui ne change pas.

Je vois que par une étrange bizarrerie de notre nature la passion de l'égalité qui devrait croître avec l'inégalité des conditions augmente au contraire à mesure que les conditions s'égalisent ; et quand la trace des hiérarchies disparaît, cette passion-là semble régner seule sur le cœur humain. Or, il y a deux manières d'être égaux. Les hommes peuvent avoir tous les mêmes droits ou être tous également privés de droits. Et je tremble à l'idée du choix qu'ils vont faire quand je vois le peu de soin qu'on prend de les [illisible], et lorsque je songe combien il est plus malaisé de vivre libre que de végéter dans l'esclavage. Je sais qu'il est bien des

honnêtes gens que cette idée n'effraierait guère et qui ne demanderaient pas mieux que de s'endormir paisiblement dans les bras du despotisme en bégayant quelques mots de liberté. Mais leur erreur est grande. Mes goûts comme ma raison m'éloignent de ceux qui seraient tentés d'en appeler au despotisme. Mais ceux qui veulent ainsi arriver à l'ordre par les despotes ne savent guère ce qu'ils désirent. Il arrive quelquefois à la liberté de se jouer de l'existence des hommes, de prodiguer les ressources de la société, de troubler les âmes et de faire chanceler les croyances ; mais le despotisme attaque toutes ces choses dans leur principe et dans leur.....

Se laisser préoccuper par de semblables soins qui peuvent..... Mais telle n'est point notre destinée. Les querelles de peuple à peuple, la question de savoir le nom de celui qui règne, les questions même de royauté et de république, questions importantes sans doute, n'ont cependant qu'un intérêt secondaire dans le siècle extraordinaire où nous vivons quand on les compare à une autre plus vaste encore. Le grand, le capital intérêt du siècle c'est l'organisation et l'éducation de la démocratie.

Mais c'est à quoi nous ne songeons guère. Placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit encore sur les rives, tandis que le torrent nous entraîne et nous pousse à reculons vers des abîmes.

J'ai parlé plus haut des hommes qui assistèrent à la ruine de l'empire romain. Craignons qu'un

même sort nous..... Mais cette fois les Barbares ne sortiront point des glaces du Nord, ils s'élèveront du sein de nos campagnes et du milieu même de nos villes.

Il ne faut pas qu'on l'oublie : aujourd'hui c'est bien plus de l'existence même de la société dont il s'agit que de telle forme de gouvernement plutôt que telle autre, mais c'est de la civilisation autant que des lois, de la dignité humaine autant que de la prospérité de quelques-uns, de savoir si on sera libre ou esclave, du sort de trois ou quatre cents milliers d'hommes et non de la destinée d'une nation. C'est bien plus de l'histoire même de la société, du principe de la propriété plus encore que des lois qui la règlent. Ce ne sont plus seulement les droits politiques mais les droits civils qui sont en question, l'hérédité, le mariage. La propriété, comme la franchise électorale. La civilisation. La propriété. La moralité. La sécurité des droits et non de quelques privilèges. Le sort de trois cents millions. La société tout entière. Il ne s'agit pas de conquérir ou de conserver quelques privilèges, mais de conserver les droits qui ont été [illisible] jusqu'à nos jours comme inhérents à la qualité d'hommes.

Il est incontestable que, partout où l'égalité sociale sera parvenue à un certain degré, il se fera un effort simultané des hommes vers l'égalité des droits politiques. Partout où le peuple sentira sa force et sa puissance, il voudra gouverner la société, de là ces révolutions politiques dont nous sommes témoins ; bien des gens les regardent comme la maladie tandis qu'il ne faut voir en elles

que le symptôme d'une révolution plus grande encore.

Je voudrais que les hautes classes et les classes moyennes de toute l'Europe fussent aussi convaincues comme je le suis moi-même que désormais il ne s'agit plus de savoir si le peuple arrivera à la puissance, mais de quelle manière il usera de son pouvoir. C'est seulement là qu'est placé le grand problème de l'avenir.

Faire sentir ici les troubles de tous genres occasionnés par l'entrée en affaires de tant de gens incapables et d'une démocratie que ni les lois, ni la situation physique, ni l'expérience et les mœurs ne viendront contenir.

Se flatter d'arrêter la marche de la démocratie serait folie. Dieu veuille qu'il soit encore temps de la diriger et de l'empêcher de conduire au despotisme d'un seul militaire, c'est-à-dire à la plus détestable forme de gouvernement que l'esprit humain ait jamais pu concevoir. Il arrive quelquefois à la liberté de se jouer de l'existence des hommes, de prodiguer les ressources de la société, de troubler les âmes, de faire chanceler les croyances. Mais le despotisme attaque ces choses même dans leur principe et leur essence. Il empêche l'homme de se reproduire, il épuise la source des richesses et du bien-être, il confond les notions du bien et du mal et en ôtant à l'homme son indépendance il lui enlève autant qu'il est en lui la trace de sa divine origine. L'homme libre fait souvent des choses indignes de lui, mais l'esclave est moins qu'un

homme. Abhorrer le despotisme n'est pas faire une œuvre de citoyen, mais un acte d'homme. À l'époque de crise où nous sommes arrivés, lorsque la société tout entière achève de se transformer, lorsque la dernière goutte d'eau est prête à tomber et va faire déborder le vase que cinq siècles ont travaillé à remplir, les questions de légitimité ou d'usurpation, celles même de royauté et de république, ne sont que d'un intérêt secondaire. Le grand, le capital intérêt du siècle c'est l'éducation et l'organisation de la démocratie.

Les révolutions où nous voulons voir les maladies ne sont que des symptômes. Mais ce sont là des vérités dures à entendre et qui effraient. Il y a des gens qui voient dans la Révolution de 1789 un pur accident et qui semblables au voyageur de la fable s'asseyent en attendant que le fleuve ait passé. Vaine illusion ! Nos pères ne l'ont pas vu naître et nous ne le verrons pas tarir. Il roulera bien des générations encore dans des eaux troublées. Cette révolution sociale me paraît le grand fait, le seul fait entièrement nouveau du monde moderne. Il est longtemps caché dans les [illisible] de la vie sociale ; il a cheminé en silence, mais sa voie se révèle aujourd'hui à tous les yeux. Ses conséquences commencent à se faire sentir parce qu'elle pénètre dans la vie politique. Il y a eu mille formes diverses de gouvernement parmi les hommes, mais jamais il ne s'est établi entre les conditions une égalité aussi étendue.

Examiner l'étendue de cette révolution, étudier ses effets dans le monde politique, prévoir ses conséquences nécessaires.

La marche de la démocratie est irrésistible. Ce qui se passe en France et en Europe depuis 700 ans le prouve.

Ce qu'on a en général à craindre de cette révolution. Ce que nous en avons à craindre — état actuel. Le matériel de la révolution est fait, la partie intellectuelle et morale de la révolution reste à faire. Il y a deux états de société que je conçois sans peine, l'un qui a été, l'autre qui pourrait être. Nous avons quitté les vertus de l'ordre ancien sans prendre les idées de l'ordre nouveau.

Nous avons jeté pêle-mêle derrière nous les vices et les vertus de nos aïeux, leurs habitudes, leurs idées, leurs mœurs, et nous n'avons rien mis à la place.

La Révolution française a fait le même bien que le Nil qui féconde les campagnes de l'Égypte en les couvrant de fange.

Il faut une science politique neuve à une position unique. Il faut des lois sans précédents. Le monde en est arrivé à ce point en *équilibre*. Il ne s'agit plus de Roi, de famille. Mais on s'occupe de bien d'autres choses.

Chez nous cette révolution s'est faite péniblement. Rien n'a été préparé pour elle. Elle est entrée

comme par surprise dans la société politique. Le législateur n'a rien fait pour y préparer les peuples. Qu'en résulte-t-il ? 1°. Un état qui n'est ni aussi bon que l'a été l'ancien, ni aussi bon que l'état qui pourrait venir. Que nous avons perdu ce qu'il y avait de bon dans l'état ancien sans avoir acquis ce qu'il pourrait y avoir de bon dans l'état nouveau. Nous avons l'ignorance de nos pères sans leur vertu. Peinture de cet état. Passions de vieillards. (Masse flottante au milieu, inerte, égoïste, sans énergie, sans patriotisme, sensuelle, sybarite, qui n'a que des instincts, qui vit au jour le jour, qui devient tour à tour le jouet de tous les autres. Modération sans vertu, ni courage ; modération qui naît de la lâcheté du cœur et non de la vertu, de l'épuisement, de la peur, de l'égoïsme ; tranquillité, qui ne vient pas de ce qu'on se trouve bien, mais de ce qu'on n'a pas le courage et l'énergie nécessaire pour chercher mieux. Abâtardissement des âmes. Des passions de vieillards qui aboutissent à l'impuissance.) 2°. Autre conséquence de ce fait. Confusion dans le monde intellectuel, les opinions ne sont pas d'accord avec les goûts, les intérêts avec les idées, parce que rien ne s'est fait *d'ensemble* et *rationnellement* dans la révolution sociale. Tout a marché au *hasard*, tout a été *heurté*. 3°. En Amérique révolution *accomplie* ; société où tout *s'enchaîne* — *démocratique*. Utilité d'étudier ce pays non pour l'imiter servilement mais pour puiser, dans ce qui se fait chez lui, des idées nouvelles sur ce qu'on pourrait faire chez nous.

Cette révolution s'opère péniblement parmi nous, parce qu'il lui faut renverser d'immenses obstacles.

SYSTÈME ARISTOCRATIQUE ET MONARCHIQUE.
NOS PÈRES.

1. L'amour du Roi.
2. Aristocratie [illisible].
3. Force individuelle contre la tyrannie.
4. Croyances, dévouements, vertus sauvages, instincts.
5. L'idée du devoir.
6. Tranquillité du peuple, qui naît de ce qu'il n'aperçoit rien de mieux.
7. Immobilité monarchique.
8. Force et grandeur de l'état à laquelle on arrive par les efforts constants de quelques-uns.

SYSTÈME DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAIN.

1. Le respect de la loi, idée des droits.
2. Bienveillance naissant de l'égalité des droits.
3. Association.
4. Intérêt bien entendu, lumières.
5. L'amour de la liberté.
6. Qu'il sait qu'il est bien.
7. Mouvement réglé et progressif de la démocratie.
8. Id. par les efforts simultanés de tous.

ÉTAT ACTUEL.

1. La peur de l'autorité qu'on méprise.
2. La guerre du pauvre et du riche, l'égoïsme individuel sans la force.

3. Égale faiblesse sans la puissance (d'association) collective.

4. Les préjugés sans les croyances, l'ignorance sans les vertus, la doctrine de l'intérêt sans la science, égoïsme imbécile.

5. Le goût de la licence.

6. Qui n'a pas le courage de changer, passions de vieillards.

Les uns parmi nous considèrent l'état présent comme un commencement, les autres comme une fin. Ce n'est ni l'un ni l'autre, c'est un incident d'une immense révolution qui a commencé avant elle et se poursuit depuis.

LE POINT DE DÉPART DE L'AMÉRIQUE ANGLAISE

Après que de grandes convulsions physiques sont venues bouleverser l'œuvre de la création, la nature entasse çà et là de vastes dépôts, traces dernières de ces catastrophes. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de trouver au fond des vallées d'épaisses couches du sol marin ; des chênes immenses à cent pieds au-dessous du sol ; des coquillages sur le sommet des montagnes. Ces débris sont autant de témoins qui font connaître les changements successifs qu'a subis le globe et dont les hommes ont depuis longtemps perdu le souvenir.

Ainsi arrive-t-il à l'humanité. Un peuple naît dans un coin ignoré de l'univers, surviennent

quelques événements imprévus, et il disparaît pour toujours. Mais en passant il a disposé ses os sur la terre. Plus tard un peuple nouveau retrouve ces pétrifications humaines ; il apprend alors que de grandes révolutions ont sillonné le monde en cet endroit, mais il ignore la date de l'événement et n'en saura jamais les détails.

On dit que les restes de l'homme se volatilisent après la mort, séparés les uns des autres ces matériels humains vont s'incorporer à d'autres substances animées. Chaque homme peut ainsi se considérer comme le résumé de beaucoup d'autres individus de la même espèce qui ont vécu avant lui. Le même phénomène se présente dans l'histoire de la formation des peuples. Depuis quand d'ailleurs les diverses races humaines ont-elles commencé à se succéder sous le soleil et à se greffer les unes sur les autres, quelle nation de l'ancien monde n'est pas aujourd'hui le composé des débris de nations plus anciennes ? À la place de peuples qui ont cessé d'exister on a vu naître il est vrai des peuples nouveaux. Mais ces nouveaux peuples ont emprunté quelque chose à chacun de leurs devanciers. À celui-ci sa langue ; à celui-là ses lois ; à cet autre ses mœurs ; à un quatrième certaines opinions et certains préjugés. Les éléments existaient donc déjà, leur accord seul est nouveau. Au milieu de tous ces décombres de sociétés qui gisent pêle-mêle sur notre sol il n'est personne qui puisse maintenant retrouver un type primitif, ni qui osât tracer les changements que lui a fait subir le temps en le

combinant avec des éléments étrangers. La science s'égare dans un semblable labyrinthe ; elle ne fournit que des indications incomplètes et de vagues hypothèses.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les pays civilisés un fleuve dont les eaux peu profondes se refusent à servir l'industrie et s'écoulent vers l'ouest dans leur liberté primitive. Sur les rives mêmes du même fleuve on voit souvent serpenter un canal ouvrage de l'homme. Son cours paisible transporte au loin les [illisible]. Il féconde les campagnes et vient enfin tomber dans l'océan à côté du fleuve dont il a suivi le cours. Tel est le sort des Européens et des Indiens qui vivent depuis trois siècles sur le sol de l'Amérique.

À quelques pas de cet homme faible, l'Européen qui soumis aux mêmes nécessités s'est raidi contre elle. Celui-ci, froid, tenace, impitoyable, organisateur, s'attache à la terre et arrache à la vie sauvage tout ce qu'il peut lui ôter. Il lutte sans cesse contre elle ; il la dépouille chaque jour de quelques-uns de ses attributs ; il transporte pièce à pièce dans le désert ses lois, ses habitudes, ses usages et s'il se peut jusqu'aux moindres recherches de la civilisation avancée. L'émigrant américain n'estime de la victoire que ses résultats, il tient que la gloire est un vain bruit et que l'homme ne vient au monde que pour y acquérir l'aisance et les commodités de la vie. Brave pourtant, mais brave par calcul, brave parce qu'il a reconnu qu'il y avait plusieurs choses

plus difficiles à supporter que la mort, aventurier entouré de sa famille et qui cependant prise peu les plaisirs intellectuels et les charmes de la vie sociale.

C'est là que l'homme civilisé allait s'ouvrir de nouvelles voies inconnues. C'est là qu'allaient se développer les germes de principes non encore approuvés. C'est sur ce théâtre immense qu'il se préparait à jouer un rôle inattendu, et à donner au monde un spectacle auquel l'histoire du passé ne l'avait point préparé : Graver une nouvelle page sur le livre du genre humain.

Circonstances sans nombre ; théorie à faire.

Point de départ. La plus importante de toutes à mes yeux, parce que c'est elle qui a eu le plus d'influence sur les mœurs que je regarde comme de beaucoup la plus puissante des trois causes générales. Égalité. Démocratie importée en germe. *L'aisance* résultat de la petite population et des ressources immenses du pays. *Émigration*, ressources nouvelles égales aux besoins nouveaux. *L'absence de voisins*, pas de guerre, pas d'armée permanente. *Pays nouveau*, pas de grandes villes, pas de districts manufacturiers, pas de capitale. Les hommes ne sont pas pressés les uns contre les autres, les mouvements populaires moins électriques et moins destructeurs. C'est une terre qui s'offre avec toute la force et la fécondité de la jeunesse. La découverte de l'Amérique est comme le complément de la création.

En cet état elle s'offre à l'homme, non pas à l'homme ignorant et barbare des premiers siècles du monde, mais à l'homme déjà instruit par une expérience de 6 000 ans.

Leur naissance n'a pas plus de précédents dans l'histoire du monde que l'état politique et social que nous leur voyons de nos jours.

Importance du point de départ. Difficulté ordinaire de le voir nettement. Point de départ américain, point commun à toutes les parties de l'Union. Sud. Ouest. Nord ; Nouvelle-Angleterre, soleil d'où partent les rayons qui échauffent, éclairent ou colorent au moins tout le reste.

Société politique. Des principes constitutifs de la fédération américaine. Tableau succinct de cette constitution. Ensuite observations. 1°. Avantages d'un système fédératif quand il peut subsister. 2°. De ce en quoi elle diffère de toutes les fédérations. Manière d'opérer du gouvernement fédéral. Président. Ses obstacles. Avenir de l'Union.

Peut-être vaudrait-il mieux commencer par les grands principes qui dominent toute la société en Amérique. La souveraineté du peuple entre autres avant de descendre aux [illisible] gouvernement. Il faudrait retourner l'échelle. Établir les principes généraux de toutes les lois. Puis prendre la commune, ensuite l'État. N'arriver à l'Union qu'en connaissant les États-Unis. L'Union, mesure des effets du mode d'être. Ce n'est pas le fond de la chose.

L'Union est le résumé d'une foule de principes qui ne trouvent leur développement que dans la société ordinaire.

De la souveraineté du peuple. Son histoire, ses développements, marche triomphante et irrésistible de la démocratie. Principe générateur de toutes les lois politiques aux États-Unis. Sa force, son contre-poids dans les mœurs, dans la judicature. La souveraineté du peuple appliquée aux gouvernements. Droit électoral. Communes, États, associations, conventions. La souveraineté du peuple appliquée à la direction des idées. Liberté de la presse. La souveraineté du peuple appliquée à la sanction des lois, jury.

Finir les institutions politiques par une peinture de la République en Amérique. Ce qui la facilite, son avenir, pas aristocratique, tyrannique.

Arriver à cette conclusion que souveraineté du peuple et démocratie sont deux mots parfaitement corrélatifs ; l'un représente l'idée théorique, l'autre sa réalisation pratique.

La république démocratique, loin d'être un état primitif, est au contraire le chef-d'œuvre de l'esprit humain et [illisible] un degré de civilisation et en même temps de bonnes [illisible] dont l'accord est rare et passager. Que ce soit là l'idée qui reste de la fraction politique du livre. 1°. république démocratique quand elle peut subsister facilement, admirable. 2°. ordinairement subsiste péniblement et avec de grands défauts. 3°. très difficile même à maintenir d'une manière quelconque.

Point de départ. Influence du point de départ sur l'avenir de la société

Idées, mœurs, besoins, passions homogènes des fondateurs de la société américaine. Influence de l'étendue du territoire — de la nature du pays, de sa situation géographique, de ses ports, de sa population, immigration de l'Europe et de l'Amérique elle-même dans l'Ouest. Le point de départ a fait naître la société telle qu'elle est organisée aujourd'hui, *fait primitif* — après lequel viennent les conséquences formulées en principes.

Société politique — Rapports entre le gouvernement fédéral et particulier et le citoyen de l'Union et de chaque État. Société civile — Rapports des citoyens entre eux. Société religieuse — Rapports entre Dieu et les membres de la société, et des sectes religieuses entre elles.

Société politique. Il y a dans la société politique deux principes auxquels se rattachent tous les autres ; le premier, *souveraineté du peuple*, démocratie, dont le principe divise et dissout ; second, *fédération* dont le principe unit et conserve.

Souveraineté du peuple. Démocratie, pas de contrepoids. Tyrannie de la majorité. Pas d'aristocratie ; difficulté d'une aristocratie en Amérique. *Gentlemen Farmers*. Gouvernement de la majorité ; opinion publique ; obstination de la majorité quand formée. Formation et marche des partis. Fonctions publiques (les fonctionnaires administratifs font particulièrement exécuter les lois entre l'État et les particuliers ; les fonctionnaires judiciaires, plus spécialement les lois entre particuliers ; les premiers

appartiennent à la société politique ; les seconds à la société civile). Les fonctions publiques sont peu de chose. Pourquoi ? Administration municipale. Présidence des États-Unis. Armée. Finances. Élections. Mandats impératifs. *Town meetings*. Conventions. Liberté de la presse, voies et effets. Instruction publique. Lois, leur caractère mobile. Milice (peut-être doit-elle être portée de l'autre côté). Obéissance aux lois. Serments. (Tout ce qui précède n'est autre que les moyens qu'emploie la majorité pour se manifester et se maintenir, et ceux qui sont mis en usage par la minorité pour attaquer ou se défendre.)

Fédération. Causes de la faiblesse de tous les gouvernements fédéraux, spécialement pour les États-Unis. Avenir de l'Union. Intérêts divers. Multiplication.

Centralisation. Distinguer celle du gouvernement fédéral et celle des États eux-mêmes. Presque nulle. Ce défaut de centralisation déjà senti ; cependant moins dangereux qu'il ne le deviendra. Causes qui le rendront plus dangereux. Impôt fédéral ; tarif. Canaux. Routes. Banques des États-Unis. Vente des terres. Indiens. Commerce maritime ; liberté du commerce. Brevets d'invention. Exposer comment les divers Présidents depuis Jefferson ont successivement dépouillé le gouvernement fédéral de ses attributions. Concessions à la démocratie, c'est-à-dire au principe d'autre part ci-contre.

Société civile. La nomination des magistrats est l'œuvre des pouvoirs politiques, mais leurs fonctions ayant principalement pour objet de régler les

rapports et les droits des citoyens entre eux appartiennent à la société civile.

Juridiction. Common law. Lois civiles : esclavage, égalité ; nègres. État civil ; successions ; puissance paternelle. Anomalies résultant de l'origine anglaise des lois américaines. Lois criminelles : duel ; jeux ; ivresse ; fornication ; etc. Jury ; ministère public ; avocats. Lois commerciales : banqueroute ; intérêt de l'argent. Mœurs : caractère américain. Association ; commerce ; industrie. *To make money*. Washington. Tenue des lycées.

Société religieuse. Nomenclature des diverses sectes, depuis le catholicisme jusqu'à la secte qui en est le plus éloignée. Quakers ; méthodistes. Signaler ce qu'il y a d'antisocial dans la doctrine des quakers, unitariens. Rapports des sectes entre elles. Liberté des cultes. Tolérance, sous le rapport légal, sous le rapport des mœurs. Catholicisme. Place de la religion dans l'ordre politique et son degré d'influence sur la société américaine.

De quelques côtés que j'envisage les lois et les mœurs des Anglo-Américains je retrouve des traces frappantes de leur origine. La lecture des historiens, l'étude de la législation, la vue des objets, tout involontairement m'a poussé vers le point de départ. Mais je désespère de faire comprendre toute l'étendue de mon idée à ceux qui n'ont pas vu de leurs propres yeux l'Amérique anglaise.

Dans les États de la Nouvelle-Angleterre la partie réglementaire et préventive de la législation

de cette époque annonce dans la masse du peuple et dans ses chefs une civilisation déjà fort avancée ; on sent que ceux qui font ces lois et ceux qui se soumettent appartiennent tous à une race d'hommes intelligente et éclairée et que les soins matériels de la vie n'ont jamais complètement préoccupé.

Extrême obéissance aux règles établies dans le monde moral ; extrême indépendance, esprit inquiet d'innovation dans le monde politique. Telles sont les deux tendances diverses et en apparence opposées qui se révèlent à chaque pas dans la marche de la société américaine. Tel est le double mobile des actions humaines.

Je parlerai si fréquemment de l'état social des Anglo-Américains qu'il est nécessaire avant tout de dire ce que j'entends par les mots état social. L'état social, suivant moi, est la condition matérielle et intellectuelle dans laquelle se trouve un peuple à une époque donnée.

La propriété est divisée chez un peuple de telle manière, les lumières sont plus ou moins égales, la moralité est plus ou moins grande, voilà ce que j'appelle son état social.

L'état social est en général le produit d'un fait antérieur aux lois, mais dont les lois développent les conséquences...

Pour peu qu'on jette ses regards sur la société civile et politique aux États-Unis, on découvre comme deux grands faits qui dominant tous les

autres et dont le reste découle. La démocratie constitue l'état social ; le dogme de la souveraineté du peuple le droit politique. Ces deux choses ne sont point analogues. La démocratie est une manière d'être de la société. La souveraineté du peuple une forme de gouvernement. Elles ne sont point non plus inséparables ; car la démocratie s'arrange mieux encore du despotisme que de la liberté. Mais elles sont corrélatives. La souveraineté du peuple est toujours plus ou moins une fiction là où n'est point établie la démocratie.

Gentlemen farmers. Marche de la démocratie. Loi des successions. Ses *effets directs*, ses *effets indirects* (Raudot). Donc plus grande égalité non seulement parmi les peuples de race européenne, mais parmi tous les peuples, mais dans tous les temps. Cependant *manufactures*. Conséquences de tout ceci dans les lois. Égalité dans les droits. Égaux dans la servitude. *Égaux* dans la liberté ou souveraineté du peuple ou *démocratie* proprement dite. Du *dogme* de la souveraineté du peuple. Du *principe* de la majorité.

Égalité des intelligences. Dans l'égalité des moyens dont elles se servent. Les basses s'élèvent ; les hautes s'abaissent. Il arrive que les intelligences restant inégales telles que la Providence l'a voulu, trouvent du moins à leur disposition des moyens égaux. L'inégalité qui vient directement de Dieu, c'est l'inégalité des intelligences.

D'où vient qu'en Amérique, pays démocratique par excellence [illisible] contre la propriété en général ces plaintes qui si souvent retentissent en Europe ? Est-il besoin de le dire ? Chacun ayant un bien particulier à défendre reconnaît en principe le droit de propriété.

Ce qui importe le plus à la démocratie, ce n'est pas qu'il n'y ait pas de grandes fortunes, c'est que les grandes fortunes ne restent pas dans les mêmes mains. De cette manière, il y a des riches, mais ils ne forment pas une classe. Le commerce, l'industrie créent peut-être de plus grandes fortunes individuelles en Amérique maintenant qu'il y a 60 ans. Cependant l'abolition du droit d'aînesse et des substitutions fait que la démocratie, ses passions, ses intérêts, ses maximes, ses goûts sont plus puissants de nos jours qu'il y a 60 ans. De plus l'égalité des droits politiques a introduit un nouvel élément puissant de démocratie. Les sociétés américaines avaient toujours été démocratiques par leur nature : la révolution a fait passer les principes démocratiques dans les lois.

Loi des successions. Effet de la loi des successions. 1°. Divise naturellement les fortunes. Mais ceci peu rapide, moyenne des enfants, à partager deux fortunes, celle du père et celle de la mère. 2°. Empêche de vouloir les conserver. Grand effet. Détruit l'esprit de famille, y substitue l'égoïsme individuel, fait vendre les terres pour avoir des rentes, favorise le goût du luxe, les terres passent

dans les mains des paysans et n'en sortent plus. Conversation avec Raudot. La loi sur les successions et la loi sur les substitutions ont de grandes affinités, mais ne sont pas choses semblables. La substitution enchaîne le possesseur pendant sa vie mais elle l'enchaîne également dans ses volontés dernières. La loi sur les substitutions quoique formant une chose à part de la loi sur les successions se confond avec elle sur un point. Les biens substitués suivent forcément certaine direction.

Donnez-moi pendant trente ans une loi de partage égal des successions et la liberté de la presse et je vous amènerai la république.

Comment croire que les classes inférieures de la société presque égales aux autres en lumières, plus énergiques qu'elles, souffriront de rester étrangères au gouvernement ? Cela peut-il se supposer ? Ceci conduira peut-être à l'établissement de la tyrannie. Pourquoi la démocratie souffre plutôt un tyran que des supériorités de rangs d'une hiérarchie. Égalité, passion dominante des démocraties. Finir par le morceau : les hommes n'ont qu'une façon d'être libres, mais ils ont deux manières d'être égaux.

La société y est profondément et radicalement démocratique dans sa religion, dans ses idées, dans ses habitudes et dans ses passions. Pour un peuple arrivé à un pareil état social les gouvernements mixtes sont à peu près impraticables ; il ne lui reste guère à choisir qu'entre le pouvoir absolu et la

république. L'Amérique se trouve dans des circonstances assez heureuses pour échapper au despotisme et favorables pour adopter la république.

LE PRINCIPE DE LA SOVERAINETÉ DU PEUPLE

Idée du droit imprescriptible d'un peuple à décider sur son propre sort.

Placer ici un chapitre expliquant ce qu'on appelle une constitution en Amérique. Comme quoi ce n'est qu'une expression changeante de la souveraineté du peuple. Qui n'a rien de perpétuel. Qui n'oblige que jusqu'à ce qu'elle soit réformée. Différence en ce qu'on entend par constitution en Europe, même en Angleterre.

De la souveraineté du peuple. À mettre en tête des discussions générales sur la démocratie américaine. Je sais que dans le style philosophique on discerne le droit de l'exercice du droit. Subtilité inutile. Le droit ne naît que par l'exercice. Je mets une grande différence entre le droit qu'a un peuple de choisir son gouvernement, et le droit qu'aurait chaque individu de ce peuple à prendre part au gouvernement.

La première proposition me paraît contenir une vérité incontestable ; la seconde, une erreur manifeste. Soutenir que tous les hommes ont le droit de prendre part au gouvernement de la société, c'est

soutenir que tous les hommes sont en état de la diriger ; proposition absurde. Je ne saurais reconnaître à chaque homme le droit absolu de prendre une part active dans les affaires de son pays, et je m'étonne que cette doctrine ait pu être proposée tant elle se trouve en contradiction avec la marche ordinaire des choses humaines.

Qu'y a-t-il de plus précieux pour l'homme que sa liberté ? Il est cependant reconnu que la société peut en priver un de ses membres qui en fait un mauvais usage. Quoi de plus naturel que de diriger ses propres biens ; tous les peuples ont pourtant reconnu qu'avant un certain âge, et dans certains [cas], cette direction pouvait être retirée, parce qu'on a pensé que ces individus n'avaient pas encore ou n'avaient jamais eu le discernement nécessaire pour faire un bon usage du pouvoir. Et cette faculté de discernement qu'on refuse à quelques-uns pour se conduire eux-mêmes on l'accorderait à tous pour conduire les affaires de la société ? Les constitutions qui ont paru se fonder sur la doctrine que je combats, n'ont jamais osé l'admettre dans toutes ses conséquences. Aux États-Unis même le pauvre qui ne paie point d'impôts obéit à des lois qu'il n'a ni directement ni indirectement consenties. D'où vient cela si le droit de se mêler des affaires du gouvernement est un droit inhérent à la nature de l'homme ? Toutes les questions de démocratie et d'aristocratie, de monarchie et de république ne sont donc pas des questions de droit, mais des questions de fait, ou plutôt la question de fait précède toujours l'autre. Trouvez-moi un peuple où

tous les citoyens puissent se mêler du gouvernement et à mes yeux ce peuple aura le droit de se gouverner démocratiquement. Imaginez-en un autre si vous pouvez où nulle classe ni citoyen n'ait la capacité requise et quoique je n'aime guère le pouvoir d'un seul je dirai que le fait est le droit et aurai soin de vivre ailleurs.

Le dogme de la souveraineté du peuple, il ne faut pas l'oublier, a pour but non de faire faire au peuple tout ce qu'il devrait vouloir, mais tout ce qu'il veut.

Dans une société fondée sur le dogme de la souveraineté du peuple il n'y a pas de pouvoir placé au-dessus de la raison humaine. Chaque individu né libre et parfaitement indépendant de ses semblables, maître de son sort, est présumé en état de se conduire lui-même. Quand il s'associe à d'autres dans un but social il concède volontairement une partie de son indépendance à une majorité qui gouverne et dont il espère faire partie tôt ou tard. Mais il est évident qu'une pareille concession n'a pu être faite que dans un but social. L'homme qui s'y est prêté n'a voulu qu'unir sa puissance individuelle à celle de ses semblables et régulariser l'emploi de leurs forces combinées. Il n'a pas prétendu assurément se mettre en tutelle. Toutes les fois donc qu'il ne s'agit que de lui seul, il reste dans le droit imprescriptible de sa liberté et il ne doit compte de ses actions qu'à Dieu seul.

Personne je crois ne s'est jamais avisé de professer que le devoir et le droit d'un gouvernement fût de veiller si paternellement sur les gouvernés qu'ils ne pussent même pas faire ce qui ne peut nuire qu'à eux seuls.

LA DÉMOCRATIE EN ACTION. — LA COMMUNE

Ce qu'on entend aux États-Unis par l'administration et le gouvernement, leurs moyens d'action et leurs éléments ; matière énormément difficile à traiter.

Le gouvernement se cache. Difficulté de l'apercevoir pour l'étranger et de le saisir. Deux manières de diminuer la force gouvernementale : la diminuer ; la diviser. L'une subversive de la société. L'autre peut s'accommoder avec certaines. Certains pouvoirs indispensables à la société. Il faut qu'ils se retrouvent quelque part.

Les Européens croient que pour arriver à la liberté il faut diminuer le pouvoir dans les mains de celui qui le tient et ils arrivent au désordre. Les Américains ne diminuent pas le pouvoir mais le *partagent*. (*important*)

Division du pouvoir administratif, concentration du pouvoir législatif. Principe américain (*important*).

Quelle est la forme de ce gouvernement ? Quels sont ses moyens d'action ? C'est ce que je vais

examiner dans les chapitres suivants. Deux centres de vie. La commune. L'État. Le comté, comme le département de France, une création arbitraire pour répondre aux besoins administratifs.

La commune est le premier élément des sociétés dont se composent les peuples ; c'est la molécule sociale, si je puis m'exprimer ainsi ; c'est l'embryon qui représente déjà l'homme fait et en contient le germe.

Je voudrais bien qu'on m'explique : comment voulez-vous qu'un homme qui a contracté l'habitude d'obéir à une volonté changeante et arbitraire dans presque toutes les actions de sa vie et notamment dans celles qui touchent le plus près le cœur humain conçoive un véritable goût pour la grande liberté politique et l'indépendance dans les actions générales ? Les institutions communales non seulement donnent l'art de se servir de la liberté, mais elles font contracter le véritable goût de la liberté. Sans elles le goût de la liberté politique prend aux peuples comme les désirs d'enfants ou des fougues de jeune homme, que le premier obstacle vient éteindre et calmer.

La commune met la liberté et le gouvernement à la portée du peuple, elle lui donne une éducation ou crée de grandes assemblées nationales. On ne fait un système communal qu'avec le concours des mœurs, des lois, des circonstances et du temps. La liberté communale est la plus difficile à opprimer,

la plus difficile à créer. C'est dans la commune que réside presque toute la force des peuples libres.

C'est dans la commune que réside la liberté des peuples. Fait les royaumes et crée les républiques.

Ce qui rend l'esprit communal puissant. Indépendance de la commune. Importance de la commune. Vie politique continuelle. Division des pouvoirs communaux.

Lorsqu'on veut parler du système communal des États-Unis c'est surtout vers la Nouvelle-Angleterre qu'il faut tourner les yeux. Les institutions communales de la Nouvelle-Angleterre sont parvenues les premières à l'état de maturité ; elles présentent un ensemble complet et uniforme. Elles servent de modèle aux autres parties de l'Union et tendent de plus en plus à devenir le type auquel tout le reste doit se conformer tôt ou tard.

Origine individuelle des communes. Sparks. Le roi qui prend l'autorité de l'État et laisse la commune tranquille.

Les lois ont action sur les mœurs et les mœurs sur les lois. Partout où ces deux choses ne se prêtent point un mutuel appui, il y a malaise, déchirement, révolution dans la société. La législation de la Nouvelle-Angleterre a constitué la commune. Les habitudes ont achevé d'y établir un véritable esprit communal. La commune est un centre au-

tour duquel viennent se grouper des intérêts, des passions, et où règne une activité réelle et soutenue.

Il est évident que les lois politiques et administratives des communes supposent d'autres mœurs que les nôtres.

Celui qui concentre dans la commune ses affections et ses espérances, qui sait y prendre sa place et concourir à la gouverner, celui-là possède ce que j'appelle l'esprit communal.

On multiplie les droits et les devoirs dans la commune pour attacher, comme une religion par les pratiques, l'homme par les bienfaits. La vie communale se fait sentir à chaque instant. Devoir souple et facile à remplir, importance sociale que ça *éparpille*.

Ce qui empêche et empêchera toujours de créer en Europe l'esprit communal c'est qu'on ne peut rendre la commune forte et indépendante sans s'exposer à l'anarchie, et que sans la force et l'indépendance dans la commune il faut désespérer d'y créer l'esprit municipal. On n'y trouvera jamais que des sujets et point de citoyens.

Tous les efforts qu'on fait dans ce sens m'ont toujours paru misérables. On croit avoir fait un grand pas lorsque tout en maintenant la commune en tutelle on a rendu les fonctions communales électives. L'élection dit-on leur donne un grand prix aux yeux des magistrats élus. Ceci n'est vrai

qu'en partie. Le fait est que toute fonction qui représente un pouvoir réel et étendu est prisé, que ce soit le Roi ou le peuple qui la confère. En Amérique les fonctions communales sont honorées et recherchées non parce qu'elles sont électives mais parce que le peuple qu'elles représentent est réellement souverain.

Dans la commune de France le maire n'est que le représentant d'un fonctionnaire plus élevé que lui, son pouvoir n'est que le reflet d'un pouvoir supérieur, une délégation d'autorité ; le mandataire doit toujours disparaître devant le mandant.

Pouvoirs administratifs et judiciaires.

Il y a chez toutes les nations deux modes de faire exécuter.

Le mode *administratif*.

Le mode *judiciaire*.

Le mode administratif s'adresse toujours à la cause, l'autre à l'effet. L'un est direct, l'autre indirect.

Exemple : une commune prend un arrêté illégal.

Le pouvoir exécutif le casse. Le pouvoir judiciaire l'empêche de produire des effets et protège ceux qui lui résistent.

Un embarras survient sur la voie publique. Le pouvoir exécutif le fait disparaître, le pouvoir judiciaire arrive indirectement au même but en condamnant à l'amende ceux qui le font.

Centralisation. Libertés communales.

Il y a en France deux moyens ouverts contre les décisions de l'administration, un moyen *administratif* et un moyen *judiciaire*.

Lorsqu'un agent de l'administration prescrit une chose contrairement à la loi on peut s'adresser à son supérieur et faire réformer sa décision.

Dans le même cas, on peut refuser d'obéir et alors la question arrive devant les tribunaux qui décident indirectement si le fonctionnaire avait droit d'ordonner.

Là où il y a élection, la surveillance du fonctionnaire supérieur sur son inférieur est moins nécessaire. Les élections font justice de la négligence, les tribunaux de la faute.

Avoir soin de distinguer ce qui est judiciaire d'administratif. Presque toute l'administration proprement dite est concentrée dans les communes, il ne s'agit que de les faire remplir leurs obligations.

Les Américains ont une si grande peur de réunir trop de pouvoir administratif dans les mêmes mains, que lorsqu'ils chargent quelqu'un de poursuivre les délits administratifs, ce ne sont presque jamais les fonctionnaires les plus importants qu'ils choisissent.

Une commune refuse-t-elle de lever l'impôt de l'État, ce n'est point le gouverneur qui avertit la cour des sessions, c'est le trésorier de l'État.

Un assesseur refuse-t-il d'accepter les fonctions qui lui sont conférées, ce ne sont point les *selectmen*

qui la poursuivent, c'est le trésorier de la commune.

Point de hiérarchie et de centralisation, caractère de l'administration américaine. Ainsi dans la commune, plus de pouvoirs et plus de magistrats que dans la commune de France, mais tous indépendants.

Division des pouvoirs dans ceux chargés de leur faire remplir leurs devoirs. Enfin, quand on concentre, c'est dans un *corps judiciaire*, c'est-à-dire légal et éloigné de l'arbitraire.

Division à suivre : 1°. faire obéir les gouvernés ; 2°. faire obéir les gouvernants. Pour faire obéir les gouvernés, le gouvernement américain cache toujours le commandement administratif sous le mandat du juge. Exemple. Les communes obligées en France et en Amérique d'avoir une école. En France, elle refuse de l'élever et de l'entretenir ; que fait-on ? On destitue le maire et on met d'office la dépense sur le budget de la commune. En Amérique, elle est dénoncée (je ne sais par qui) à la cour des sessions qui condamne la commune à une forte amende. C'est le shérif qui lève cette amende.

CENTRALISATION. — SES FORMES.
— MAUX ET BIENFAITS.

La commune. Le comté. L'État. Centralisation. Faiblesse américaine. Défaut de surveillance. Dé-

faut de règles uniformes. L'État n'a pas ses agents pour ce qui le concerne ; il est obligé d'emprunter ceux des communes. Mélange des fonctions judiciaires et administratives ; dangereux pour l'avenir. Séparées au moins en France.

1°. Différence de la centralisation gouvernementale et de la centralisation administrative. 2°. Difficulté de décentraliser l'administration quand une fois elle l'est. L'Europe. 3°. Avantages de la décentralisation, quand elle existe.

La première, que j'appellerai la centralisation gouvernementale, est la concentration dans une seule main ou dans un même lieu des grands pouvoirs sociaux. La puissance de *faire des lois* générales et la *force* de contraindre à y obéir. La direction des intérêts extérieurs de l'État et les moyens d'y parvenir.

La seconde espèce de centralisation, que je nommerai la centralisation administrative, est la concentration dans une seule main ou dans un même lieu du pouvoir de régler les affaires ordinaires de la société, de régenter les diverses parties de l'État dans la direction de leurs affaires spéciales et de diriger les détails journaliers de leur existence.

La centralisation gouvernementale et la centralisation administrative s'attirent l'une l'autre ; mais on peut cependant les considérer séparées. Elles l'ont été souvent en effet (sous Louis XIV par exemple). Ce que j'appelle centralisation gouverne-

mentale, c'est la concentration des grands pouvoirs sociaux dans une seule main ou dans un seul lieu. Le *pouvoir* de faire les lois et la *force* de contraindre à y obéir. Ce que j'appelle la centralisation administrative c'est la concentration dans une même main ou dans un même lieu du pouvoir de régler les affaires ordinaires de la société, de régenter et de diriger les détails journaliers de son existence. On sent que la centralisation gouvernementale acquiert une grande force quand elle se joint à la centralisation administrative. De cette manière elle habitue les hommes à faire abstraction complète et continuelle de leur volonté ; à obéir, non pas une fois et sur un point, mais en tout et tous les jours. Non seulement alors elle les dompte par la force, mais encore elle les prend par leurs habitudes ; elle les isole et les saisit ensuite un à un dans la masse commune. La première cependant est bien autrement nécessaire à la société que l'autre. Et je ne puis croire qu'elles soient inséparables. Là me semble le problème d'un gouvernement *fort* régnant sur un peuple *libre*. Et cependant prouver pour l'Europe qu'il est toujours facile de centraliser l'administration et presque impossible de la décentraliser, malgré que cela paraisse facile. Aux États-Unis, il y a un *gouvernement* ; il n'y a pas d'administration comme nous l'entendons. Aux États-Unis jusqu'à un certain point plus de centralisation départementale qu'ailleurs. Mais moins dans le gouvernement.

Nulle nation ne saurait vivre ni surtout prospérer sans la centralisation gouvernementale. Mais on a vu bien des peuples se passer de la centralisation administrative.

Au reste, comme presque toutes les choses nuisibles de ce monde, la centralisation administrative s'établit facilement et une fois organisée ne peut plus guère être détruite qu'avec le corps social lui-même.

Lorsque toute la force gouvernementale d'une nation est réunie sur un point, il est toujours assez facile à un génie entreprenant de créer la centralisation administrative. Nous avons vu nous-mêmes ce phénomène se produire sous nos yeux. La Convention avait centralisé au plus haut point le gouvernement. Bonaparte n'eut qu'à vouloir pour centraliser l'administration. Il est vrai qu'en France depuis des siècles nos habitudes, nos mœurs et nos lois avaient toujours concouru simultanément pour favoriser l'établissement d'un despotisme intelligent et éclairé.

Une fois que la centralisation administrative a duré quelque temps, le même pouvoir qui l'a fondée, voulut-il sincèrement la détruire, se trouve toujours incapable d'en opérer la ruine.

En effet la centralisation administrative suppose une organisation savante de l'autorité ; elle forme une machine compliquée dont tous les rouages s'engagent les uns dans les autres et se prêtent un mutuel appui.

Lorsque le législateur entreprend de disséminer cette force administrative qu'il a concentrée sur un point, il ne sait pas où commencer parce qu'il ne peut enlever une pièce de l'ouvrage sans mettre le trouble dans tout l'ensemble. À chaque instant, il s'aperçoit qu'il faut ne rien changer ou changer tout. Mais quelle main assez hardie oserait briser d'un seul coup la machine administrative d'un grand peuple ? Le tenter serait vouloir introduire le désordre et la confusion dans l'État.

L'art d'administrer est assurément une science et les peuples n'ont pas plus de connaissances innées que les particuliers. Livrée sans transition à elle-même, la société cesserait presque entièrement d'être administrée. D'ailleurs, l'une des plus grandes misères du despotisme, c'est qu'il crée dans l'âme des hommes qui lui sont soumis, une espèce de goût dépravé pour la tranquillité et l'obéissance, une sorte de mépris d'eux-mêmes qui finit par les rendre indifférents à leurs intérêts et ennemis de leurs propres droits.

Il n'y a cependant pas de matière où il soit plus nécessaire que les gouvernants eux-mêmes montrent une volonté positive et permanente. Presque tous les hommes ardents et ambitieux qui parlent contre la centralisation n'ont pas l'envie réelle de la détruire. Il leur arrive ce qui arrivait aux prétoriens. Ils souffrent volontiers la tyrannie de l'empereur dans l'espérance de parvenir à l'empire. La décentralisation comme la liberté est donc une chose que les chefs du peuple promettent mais qu'ils ne donnent jamais. Pour l'obtenir et la garder les nations

ne peuvent compter que sur leurs propres efforts, et si elles-mêmes n'ont pas le goût de la chose, le mal est sans remède.

En France le pouvoir administratif a été placé au centre non parce qu'il était plus utile en lui-même là, au contraire peut-être, mais pour accroître le pouvoir politique qui est différent.

À vrai dire en France les provinces ne se sont jamais administrées elles-mêmes ; c'était toujours l'autorité d'un homme qui s'exerçait et réglait directement ou indirectement toutes les affaires de la société. Seulement le rayon administratif était restreint ; la Révolution de 1789 n'a fait que l'étendre.

Appuyer ceci d'un excellent morceau d'une remontrance de M. de Malesherbes qui montre que le mouvement centralisant avait commencé bien avant la Révolution : « Il restait à chaque corps... » M. de Boissy d'Anglas, vol. I, p. 305. Je pourrai peut-être tirer parti de ce beau morceau ailleurs.

Si nous reportons nos regards sur des temps plus rapprochés de nous, nous voyons régner dans la plupart des États de l'Europe une étrange confusion. Les Rois descendent jusqu'à l'administration des plus minutieux intérêts communaux. C'est-à-dire qu'on a voulu faire une cité sans citoyens, une république avec les sujets soumis d'un commis, et transformer en républicains les serviteurs d'un

commis, et placer l'esprit de la liberté au milieu même de la servitude.

Placer quelque part, soit en avant, soit en arrière, comment on s'administre aux États-Unis, ce qui rentrera dans la grande thèse des avantages et des inconvénients de la décentralisation. Centralisation administrative : 1°. Elle administre mal, mais c'est son plus petit défaut et il est contestable. Pas d'entreprise générale. Pas de surveillant. 2°. Elle façonne au despotisme et détruit le *civisme*. On s'habitue à vivre en étranger, en *colon* dans son pays, à dire : cela ne me regarde pas. Que le gouvernement y veille. Sentiment qu'on ne dépend jamais de l'homme mais de la loi. Ce qui fait qu'il ne règne aucune vue permanente dans l'administration ce n'est pas parce qu'il n'y pas de centralisation, c'est parce que le pouvoir change sans cesse de mains et dépend essentiellement du peuple. Mais tout système décentralisé n'entraîne-t-il pas l'action du peuple ? Ce qui résulte de la décentralisation c'est le défaut d'uniformité et non de permanence.

Je reconnais également qu'en Amérique les vues qui dirigent l'administration sont rarement permanentes. Il est difficile de décentraliser le pouvoir administratif sans en remettre une portion aux mains du peuple, et le peuple ne procède jamais que par efforts momentanés et impulsions soudaines.

Je suppose qu'en France chaque province eût un droit égal à faire la paix ou la guerre ; il est évident qu'il n'y aurait plus de peuple français mais autant de nations qu'il y a de provinces. Je suppose que le gouvernement français au lieu d'exercer un droit général de surveillance sur les communes comme il le fait [illisible] fût plus loin et voulût diriger et en arriver à l'absurde et à la tâche impraticable de se charger de régler directement et par lui-même toutes les affaires des localités ; il est incontestable que ces affaires ne seraient point faites ou seraient mal faites. Il y aurait despotisme intolérable et malaise universel dans la nation.

Je suppose enfin que le gouvernement au lieu de régler lui-même d'une manière uniforme et pour toute la nation comme il le fait aujourd'hui les droits civils des citoyens et leur capacité politique abandonnât aux assemblées provinciales la faculté de fixer elles-mêmes ces droits suivant le degré de civilisation de leurs constituants. Une semblable innovation pourrait sans doute avoir des conséquences dangereuses pour la France. (Je ne prétends pas examiner ce point.) Mais son résultat nécessaire ne serait ni le démembrement de la nation ni sa ruine, tandis que le résultat des deux premières mènerait nécessairement à l'absurde et à l'impraticable. Il y a tel peuple dont l'état social et la position politique rendraient très convenable un pareil partage de la souveraineté que je viens d'indiquer, tandis qu'il n'y a pas de peuple qui pût rester uni dans la première de mes hypothèses ni prospérer dans la seconde.

La France forme un peuple unique. Aujourd'hui on ne rencontre plus au-dessous du gouvernement national qui représente le peuple entier que des corps politiques qui ne représentent qu'une très petite portion du peuple. Cette position donnée, il est naturel qu'en France tous les objets qui ont un caractère général soient abandonnés à la direction du pouvoir qui représente le plus complètement la nation et que les départements ne soient chargés que des soins purement locaux.

Dans la plupart des États du continent de l'Europe le gouvernement central est non seulement chargé d'agir au nom de la nation tout entière mais encore de régler tous les objets qui sont généraux par leur nature. Aussi voyons-nous dans l'Europe les gouvernements, au lieu de se borner à agir dans ce cercle immense, en sortir sans cesse pour empiéter de plus en plus sur les droits des localités et tendre à s'emparer de la direction de toutes les affaires. En France les moindres dépenses communales sont soumises au contrôle du souverain ; en Russie la volonté du [illisible] pénètre jusque dans la vie privée des simples citoyens.

J'ai fait l'éloge de la décentralisation administrative. Je suis loin pourtant de me dissimuler les effets fâcheux qui en résultent, même chez les peuples les plus faits pour la supporter.

Quand un peuple renonce à centraliser le pouvoir la nécessité des tribunaux administratifs se fait sentir. Or, j'avoue que je vois toujours avec terreur concentrer dans les mêmes mains l'administration

et la justice. De toutes les tyrannies la pire est celle qui se couvre des formes légales. Les tribunaux administratifs une fois asservis me paraissent un des plus redoutables instruments du despotisme.

Les Américains en rendant presque toutes les fonctions administratives électives et en détruisant toute hiérarchie me paraissent avoir outrepassé les limites de la saine raison.

De la centralisation. Quand on parle de la centralisation on se bat sans cesse dans les ténèbres faute d'avoir fait la distinction que j'ai établie plus haut entre la centralisation gouvernementale et la centralisation administrative. On blâme ou on loue sans savoir pourquoi.

Il y a des gens qui citent comme un des avantages de la centralisation l'établissement du système actuel où tout aboutit à une cour suprême ; ils citent comme une des preuves des maux causés par la décentralisation le système ancien des parlements. Ils ne voient pas que le système des parlements était un abus grossier et non une conséquence naturelle du système de la décentralisation. S'il y a une chose au monde qui soit une nécessité nationale, c'est l'unité de la loi. Pour que la loi soit une il faut deux choses : 1°. Qu'elle émane d'une seule autorité ; 2°. Qu'elle soit interprétée par une seule autorité. Car interpréter la loi c'est encore la faire en quelque sorte. C'est ainsi que l'ont comprise toutes les républiques américaines.

Un système judiciaire où dix-sept cours souveraines peuvent interpréter la même loi en même

temps, dans la même question de dix-sept manières différentes, est une monstruosité politique. Pour qu'une nation supporte sans se fractionner un semblable fractionnement de la justice, il faut que chez elle, tout le pouvoir réel soit dans d'autres mains que dans les mains judiciaires. C'est ce qui arrivait en France, où le Roi faisait prévaloir facilement sa volonté près des cours dans toutes les choses qui touchaient essentiellement la politique et intéressaient vivement l'État, et ne laissait régner l'anarchie que sur des points secondaires qui n'importent que médiocrement à la marche générale des affaires. C'était là un remède nécessaire mais presque aussi grand que le mal.

L'interprétation au lieu de se faire par une puissance judiciaire centrale se faisait par un conseil [illisible]. La France de l'Ancien Régime déjà beaucoup trop centralisée sur plusieurs objets ne l'était évidemment pas assez sur celui-là. Et lorsque les partisans de la décentralisation se placent sur ce terrain ils se trompent. Ils défendent ce qu'ils devraient commencer par concéder.

Ce qui a causé nos plus grands malheurs en France c'est qu'il y a une foule d'excellents principes dont nous n'avons jamais connu et senti que les conséquences outrées. Chose bizarre ! Nous avons souvent éprouvé l'abus de la chose sans connaître la chose elle-même¹. La décentralisation est

¹ Ainsi en France quand le Roi intervenait dans l'administration de la justice, on touchait du doigt les abus de la centralisation gouvernementale ; quand au contraire les cours étaient libres d'établir l'anarchie judiciaire, tous les esprits

de ce nombre. Indépendamment de notre situation continentale qui nous a toujours fait sentir plus vivement la nécessité de la concentration du pouvoir, la décentralisation ne nous est jamais apparue que comme un partage des droits essentiels de la souveraineté, c'est-à-dire comme l'agent le plus actif de l'oppression et de l'anarchie. Nous avons beau faire mieux de nos jours, le mot de décentralisation ne représente à notre esprit qu'une multitude de petits souverains, jugeant souverainement, rendant la justice, battant monnaie. Et il nous est même bien difficile de placer ce pouvoir ainsi fractionné en d'autres mains que dans celles d'une aristocratie envieuse, hautaine, exclusive. *Judex irae*. L'Angleterre au contraire, seule de tous les peuples de l'Europe a eu le bonheur que dès le principe la part du pouvoir central a été largement faite. Dans ce pays, le système de la décentralisation resserré tout d'abord dans les véritables limites, ne réveille que des idées d'ordre, de prospérité, de gloire. Le système de la décentralisation a fait et fait encore la force de l'Angleterre. L'Angleterre a eu des rois forts et despotiques dans un temps où la royauté était trop grossière pour vouloir se charger de tout. Les rois ont fait la centralisation gouvernementale ; les mœurs et l'état social la décentralisation administrative.

Au reste, il ne faut pas s'y tromper. Ce sont les gouvernements démocratiques qui arrivent le plus

sentaient l'abus de la décentralisation administrative. Mais nul ne percevait les bornes précises de l'un et de l'autre.

vite à la centralisation administrative en perdant leur liberté politique. Les aristocraties luttent infiniment plus longtemps parce que la force de résistance est plus grande dans chacune des parties du corps social ainsi organisé.

LE POUVOIR JUDICIAIRE

L'absence de la centralisation administrative est plutôt une circonstance heureuse qu'un effet de la sagesse du législateur. Mais le pouvoir judiciaire aux États-Unis est une barrière élevée à dessein contre l'omnipotence de la majorité. On peut le considérer comme le seul obstacle puissant ou réel que les lois américaines aient placé au-devant des pas du peuple.

Pouvoir judiciaire. La partie la plus originale et la plus difficile à comprendre de toute la constitution américaine. Il y a eu autre part des confédérations, un système représentatif, une démocratie ; mais nulle part un pouvoir judiciaire organisé comme celui de l'Union.

Comment le pouvoir judiciaire de l'Union est conservateur sans blesser ce grand principe de la nécessité d'un seul principe dominateur dans les constitutions. Il retarde, il ne saurait arrêter le peuple puisque celui-ci peut en changeant la constitution arriver toujours à ce qu'il désire.

Comme quoi toutes les lois qui attaquent la puissance judiciaire en Amérique sont vraiment destructives de l'ordre et de la liberté.

La constitution du pouvoir judiciaire forme à mes yeux la portion la plus neuve et la plus originale de tout le système politique des Américains.

Une société est bien réglée et fortement assise en proportion que le pouvoir judiciaire est plus puissant.....

Pouvoir judiciaire, barrière la plus efficace en Amérique contre démocratie. Sa faiblesse naturelle augmentée souvent soit en faisant fixer son salaire par les législateurs soit en se faisant nommer par le peuple et périodiquement.

Les Américains ont établi le pouvoir judiciaire comme contrepoids et barrière de la puissance législative. Ils en ont fait un pouvoir politique de premier ordre.

Lorsqu'on examine la constitution des différents pouvoirs qui gouvernent la société, on découvre aisément que le plus faible de tous est le judiciaire quand il se trouve abandonné à ses seules ressources. La législature s'appuie sur la force morale qui appartient à la nation tout entière. Le pouvoir exécutif a pour lui son droit d'initiative et la puissance matérielle de ses agents ; mais la magistrature ne représente que l'autorité de la raison. Le pouvoir judiciaire ne devient redoutable qu'en s'unissant à un autre pouvoir. Il n'y a pas au monde

de plus puissant agent de tyrannie que le corps de magistrats quand il joint son action à celle d'un despote parce qu'il lui livre alors la seule chose que la force sociale ne puisse créer, l'appui du droit. La liberté humaine ne sait alors où fuir et elle vient expirer à la porte même du temple des lois.

En Amérique le magistrat ne peut chercher le principe de la puissance en dehors de lui-même. Le pouvoir exécutif viendrait volontiers à son aide ; mais il est sans influence.

Le peuple pourrait lui offrir un secours plus véritable, mais le peuple ne voit souvent en lui qu'un censeur incommode. Le juge américain est donc isolé parmi la foule. Aux passions qui s'agitent autour de lui, à l'entraînement de l'opinion publique, il ne peut opposer que sa parole ; il ne commande qu'aussi longtemps qu'on veut bien lui obéir. On a dû remarquer d'ailleurs qu'aux États-Unis le juge ne pouvait s'introduire dans la politique que par l'inconstitutionnalité des lois. Lorsque le peuple agit dans le cercle tracé par la constitution, de quelle nature que soient ses actes, le juge est réduit au silence. À vrai dire les magistrats américains n'ont pas le droit de contraindre les volontés du peuple ; ils ne peuvent que forcer le peuple à ne point être infidèle à ses volontés, et à rester d'accord avec lui-même.

Si contre l'avis de la majorité et après que l'opinion publique eut le temps de se prononcer, le magistrat persiste dans ses refus, le peuple peut toujours changer ou éclaircir les termes de la constitu-

tion et aussitôt la résistance cesse avec le motif ou le prétexte qui l'avait fait naître.

S'il arrivait enfin que le juge américain oubliant ses devoirs voulût braver le peuple lui-même, se mettre en opposition avec ses volontés réelles et légalement exprimées, la constitution qui faisait sa force fournirait un dernier moyen de le réduire à l'impuissance. Ce moyen est le jugement politique.

Nous verrons dans le chapitre suivant ce que c'est précisément que le jugement politique aux États-Unis. Il me suffit de dire ici qu'au moyen du jugement politique la législature exerce une formidable puissance sur tous les fonctionnaires publics quels qu'ils soient.

Si le juge français pouvait se soustraire à l'obligation d'obéir aux lois sur le fondement qu'elles sont inconstitutionnelles, non seulement il usurperait le pouvoir constituant, mais il échapperait à toute contrainte. Car en France les tribunaux ne sont justiciables que d'eux-mêmes. Le jugement politique n'est introduit que contre les principaux organes du gouvernement. Ainsi le juge en devenant un pouvoir politique continuerait à n'être justiciable que d'un pouvoir judiciaire, ce qui implique une confusion manifeste dans toutes les idées.

En Amérique le juge interprète la constitution mais son opinion n'est point nécessairement suivie ; il se place naturellement parmi les principaux pouvoirs politiques, mais il répond de ses actions à un tribunal politique central. Il ne saurait

soustraire au contrôle de la société ni ses actes ni sa personne.

Aux États-Unis le jugement politique est une arme toujours suspendue sur la tête du magistrat, arme d'autant plus redoutable que par sa position le juge est le censeur habituel de ceux qui sont appelés à prononcer son arrêt.

Les hautes prérogatives accordées aux magistrats américains ne les placent donc jamais hors des atteintes de la majorité et leur indépendance n'est pas telle qu'il n'existe toujours au sein de la société un seul pouvoir dominateur auquel en définitive tout doit céder. La puissance judiciaire retarde le peuple, elle ne saurait l'arrêter.

On a souvent vu en France (pendant la Restauration) le pouvoir exécutif chercher à abaisser l'autorité judiciaire tandis que le parti démocratique cherchait à l'élever de tous ses efforts. Il me semble que de part et d'autre on agissait contre soi-même.

Le grand intérêt du législateur est de substituer le plus possible d'intermédiaires entre l'homme et l'usage de la force matérielle. Les hommes ont tous des propensions connues, fondées sur des besoins, des intérêts et des passions connus. La pente naturelle de l'homme sera toujours de se procurer ce qu'il désire ou de repousser ce qui lui déplaît par le plus court et le plus efficace de tous les moyens, la force matérielle. Il ne dépend pas des lois d'empêcher absolument et dans tous les cas les hommes

de se servir de la force matérielle. Mais il dépend d'elles d'en diminuer beaucoup les occasions. Pour cela il faut multiplier les moyens *légaux* d'action et de résistance. Ainsi réduit à n'employer la force que dans des circonstances extrêmement rares, ou pour satisfaire des passions évidemment mauvaises, l'homme renoncera presque entièrement à l'usage de la *violence*. C'est ainsi que là où les agents de l'administration sont attaquables devant les tribunaux, le pouvoir administratif est plus respecté dans le cercle de ses attributions et les révoltes sont plus rares....

Il y a tel état social où le pouvoir a besoin pour vivre d'une obéissance prompte et passive de ses agents. (C'est le cas de plusieurs nations de l'Europe.) Alors il évite les entraves légales qui embarrassaient sa marche et aime mieux risquer les insurrections que les procès. Mais plus on se rapproche de cet état de choses plus on s'éloigne de la civilisation. En Turquie où il n'y a pas un seul intermédiaire entre l'obéissance et la révolte, on se soumet au sultan ou on l'étrangle.

LA CONSTITUTION AMÉRICAINE — LE SYSTÈME FÉDÉRAL

L'historique de la constitution. Fédération, ses mauvais effets. Formation de la constitution actuelle. Un précis de cette constitution. Remarque. Ses différences avec toutes les autres. Ses avantages. Sa supériorité sur les constitutions des États.

Constitution fédérale plus sage que celles des États. Plus sage qu'aucune fédération, en quoi diffère.

Une *justice*, une justice qui descend aux *individus*. Avantage du système fédéral, décidément plus favorable au bonheur intérieur des sociétés. Je ne suis pas de ceux qui regardent les grandes nations comme un bonheur pour l'humanité, nécessité malheureuse. Ses défauts inhérents. Haute civilisation.

Esprit de conciliation. Faiblesse. La *souveraineté fractionnée*, mal inévitable des fédérations. Évité autant que possible en Amérique puisque *gouvernement national* pour tout ce qu'il a à faire.

Ceci je pense doit aller après les réflexions générales sur la démocratie parce que les passions sans frein de la démocratie et de ses effets dans les États sont une cause de ruine pour l'Union. Après je crois : les causes de ruine en Amérique ; relâchement progressif du lien fédéral. Avenir de l'Union. Défaut inhérent à la constitution républicaine. Élection des chefs.

La plus grande difficulté n'est pas toutefois de rencontrer plusieurs peuples qui sachent diriger eux-mêmes leurs affaires, mais d'en trouver plusieurs qui ayant cette habitude puissent comprendre la souveraineté fédérale et s'y soumettre.

Idées générales.

Position de l'Union insulaire.

Indiens, rien. 4 000 soldats. Attaqués de loin, se défendent de près.

Impossibilité des impôts. *Fédéraliste*.

Difficultés sur les milices dans la guerre de 1812.

Incapacité des grandes nations de l'Europe à vivre fédéralement.

Heureux Américains.

Si l'on veut savoir ce qu'un peuple peut faire pour son indépendance ce n'est point vers l'Amérique qu'il faut tourner les yeux.

On ne peut rien s'imaginer de plus misérable que la manière dont le gouvernement central a conduit la guerre de l'Indépendance.

À placer je ne sais où : Des grands hommes de l'Amérique et en particulier de Washington.

Grands hommes des premiers temps de la République. Leurs lumières. Leur vrai patriotisme. Leur caractère élevé. Convention qui a fait la constitution fédérale. Peu de préjugés qui s'y rencontrent, lutte constante contre les préjugés provinciaux. Amour sincère de la liberté républicaine, mais lutte courageuse et constante contre les mauvaises passions du peuple.

Caractère de Washington. Plus admirable encore par son courage à lutter contre les passions populaires que par ce qu'il a fait pour la liberté. Les dieux s'en vont !

Un chapitre à part sur Washington. On a admiré Washington de n'avoir pas voulu s'emparer de la dictature, d'être rentré dans la foule. Ignorance du

véritable état des choses, souvenirs historiques mal appliqués. Cincinnatus. Washington ne pouvait raisonnablement songer à dominer. Mais admirable dans sa résistance aux exagérations de l'opinion populaire, c'est là sa supériorité, c'est là le point culminant. Washington ne pouvait s'élever par les armes (absurde), mais par la faveur populaire. Et il ne l'a pas recherchée un moment. Pourquoi Washington auquel la majorité a fini par manquer de son vivant, est-il devenu plus qu'un homme après sa mort ?

Le gouvernement des États-Unis n'est pas à vrai dire un gouvernement fédéral. C'est un gouvernement national dont les pouvoirs sont limités. Important. Mélange de national et fédéral dans la constitution. Voyez *Fédéraliste*, p. 166. C'est par le droit d'annuler les lois qui sont contraires à des droits acquis que l'Union entre le plus profondément dans le gouvernement des États. Mais remarquez que c'est le pouvoir judiciaire fédéral seul qui agit en ce cas. On pourrait suivre les principes d'Union, depuis l'indépendance complète, la ligue, la confédération, et enfin le gouvernement national.

Je ne suis pas de ceux qui professent une foi aveugle dans les prescriptions légales et qui pensent qu'il suffit de changer les lois d'un peuple pour modifier aisément son état social et politique. Les lois n'agissent que de deux manières, ou par leur longue durée lorsqu'un pouvoir supérieur à la

société parvient à les imposer durant beaucoup d'années ou quand elles se trouvent parfaitement d'accord avec les mœurs, les habitudes et la civilisation du peuple. Les lois ne sont dans ce dernier cas que la manifestation ostensible et légale d'un fait préexistant.

Mais j'avoue que quand les lois se trouvent être d'accord avec les besoins d'un pays, ses mœurs et ses habitudes, l'effet produit par elles tient souvent du prodige. Nul pays au monde, plus que l'Amérique, n'a jamais donné un plus grand exemple de la puissance des lois sur la vie de la société politique.

Sénat. La constitution du Sénat est la partie la moins *logique* et la moins *rationnelle* de la Constitution des États-Unis. C'est ce que remarque Hamilton dans le *Fédéraliste*. Il perçoit dans toute sa discussion sur ce point un grand chagrin de voir introduire ce système qu'il considère cependant comme une nécessité dans l'état d'opinion. La représentation égale des États dans le Sénat va directement contre le principe de la constitution de faire un gouvernement *national* non *fédéral*. Dans la pratique cependant je crois qu'il résulte peu d'inconvénients de cette anomalie. La majorité une fois bien établie et constitutionnellement établie dans la Chambre des représentants, pouvoir *énormément populaire* de sa nature, le Sénat est enchaîné. On pourrait s'étonner de voir le Sénat chargé de participer aux traités, mais ce pouvoir bien que non exprimé dans toutes les constitutions, existe en fait

chez tous les peuples libres même dans les monarchies. D'ailleurs en Amérique comme chez nous toutes les négociations préliminaires sont faites par le pouvoir exécutif agissant seul. C'est le traité lui-même qui a besoin du concours du Sénat.

L'institution du Sénat est une barrière à la démocratie parce que nommé pour plus longtemps ; ils ne sont pas aussi immédiatement soumis à la crainte de n'être pas réélus.

Assemblées politiques. Plus elles sont nombreuses, plus elles donnent prise à la direction oligarchique de quelques membres. Voyez *Fédéraliste*, p. 253. 30 janvier 1832, Washington, petit nombre des membres du Congrès.

C'est une chose si difficile de calculer d'avance la portée des lois, qu'il n'est pas rare de voir les assemblées les plus nombreuses consacrer de longues discussions à des points sans intérêt, tandis que l'article dont l'effet le plus caractérisé de la loi doit résulter, est précisément celui qui passe inaperçu et ne se révèle que par l'expérience.

Démocratie. *Tyrannie de la démocratie*. Confusion de tous les pouvoirs dans les mains des *assemblées*. Faiblesse du pouvoir exécutif pour réagir contre ces assemblées, dont il n'est qu'un instrument.

Voyez article très curieux du *Fédéraliste* à ce sujet, p. 213, id. 215, id. 224.

Au reste c'est là un résultat obligé du règne de la démocratie. Il n'y a de force que dans le peuple, il ne peut y avoir de force que dans le pouvoir constitutionnel qui le représente. En Amérique le pouvoir exécutif et judiciaire dépend absolument de la puissance législative. Elle fixe leurs appointements en général, modifie leur organisation et rien n'est prévu pour qu'ils puissent résister à ses *encroachments*. *Fédéraliste*, p. 219. Nécessité de prendre des mesures pour éviter l'abus de tous les pouvoirs, même ceux qui paraissent les plus légitimes. *Fédéraliste*, p. 223. Comment la démocratie mène à la tyrannie et arrivera à détruire la liberté en Amérique. Voyez la belle théorie exposée sur ce point dans le *Fédéraliste*, p. 225. Ce n'est pas parce que les pouvoirs ne sont pas concentrés ; c'est parce qu'ils le sont trop, que les républiques américaines périront. La tyrannie d'un seul paraîtra plus tolérable que la tyrannie de la majorité. « A good government implies two things: first, fidelity to the object of government, which is the happiness of the people; secondly, a knowledge of the means by which that object can be best attained. Some governments are deficient in both these qualities; most governments are deficient in the first. I scruple not to assert that in American governments too little attention has been paid to the last. The federal constitution avoids this error. » *Fédéraliste*, p. 268. Tendance des républiques à ne faire du pouvoir exécutif qu'un agent passif, sans force quelconque, *id.*, p. 207.

Le Président et en général le pouvoir exécutif de l'Union. *Quelques avantages d'un pouvoir exécutif fort* : 1°. il exécute les volontés *constitutionnelles* des législatures avec plus d'habileté et de sagacité qu'elles ne pourraient le faire elles-mêmes ; 2°. il est une barrière contre l'abus de leur pouvoir, il empêche que leur toute-puissance ne dégénère en tyrannie. (Voyez au sujet des conditions requises pour la création d'un pouvoir exécutif suffisant le *Fédéraliste*, p. 301 et 316.) Diviser le pouvoir exécutif, subordonner ses mouvements aux volontés d'un conseil, c'est diminuer sa responsabilité. Il était nécessaire à la liberté que le Président dépendît de la volonté nationale. Il est électif non inviolable. Il était nécessaire pour avoir un bon gouvernement que le Président fût fort dans sa [illisible], d'où ce qui suit : les législateurs de l'Amérique sont partis de ce point qu'il fallait que le pouvoir exécutif, pour être utile, fût fort et indépendant dans sa sphère d'action. Voici les moyens qu'ils ont pris pour y réussir suivant le *Fédéraliste*, p. 301 : 1°. Pour que le pouvoir exécutif soit *fort* et en même temps *habile* il faut qu'il n'ait qu'un seul représentant, qui ne soit pas tenu d'obéir ou de prendre conseil. Le Président des États-Unis est un magistrat unique. Il n'a point comme la plupart des gouverneurs des États de conseil administratif auquel il soit plus ou moins soumis. 2°. Pour qu'un administrateur ait la *volonté* et le *pouvoir* de faire le bien, il faut qu'il ait de l'avenir. Le Président des États-Unis est nommé pour quatre ans et rééligible. 3°. Pour que le pouvoir exécutif soit fort et indépen-

dant, il faut que le traitement de son représentant ne dépende pas du bon plaisir d'un corps quelconque. Le traitement du Président est fixe aussitôt après l'élection et ne peut varier ensuite. 4°. Pour que le pouvoir exécutif soit *fort* et *indépendant*, il faut que la Constitution lui donne les moyens efficaces de se défendre contre les attaques des autres corps politiques. Le Président des États-Unis a le veto suspensif pour arrêter la législature dans toutes ses tentations contre lui et avertir l'opinion publique. Si la nécessité de concentrer le pouvoir exécutif dans une seule main s'est jamais fait sentir c'est quand il s'est agi de conduire une guerre. Le Président est le chef de toutes les forces armées. Le pouvoir de pardonner a toujours été un des attributs de la puissance exécutive. Un seul homme responsable est le seul agent qui puisse bien l'exercer. Le Président a le droit de pardonner excepté en cas d'*impeachment*. On ne sait trop si le pouvoir de faire les traités tient par son essence à la puissance législative ou à la puissance exécutive. En Amérique on l'a fait participer des deux. Le Président, magistrat électif qui n'a qu'un intérêt passager dans la prospérité de l'État, ne pouvait être comme les rois de l'Europe chargé seul de ce soin. En charger seul un corps législatif, c'eût été nuire à la facilité des négociations qui demande un seul représentant toujours à poste fixe qui puisse agir avec unité de vues, rapidité et suite. Le Président des États-Unis fait les traités mais ils doivent être ratifiés par le Sénat. On a choisi le Sénat plutôt que la Chambre des représentants parce que le

Sénat est un corps mieux composé, moins nombreux, élu à plus long terme, plus capable par conséquent des qualités énumérées plus haut. Remettre le choix des agents inférieurs au gouvernement serait assurer de mauvais choix, un corps non responsable, travaillé par les brigues et les factions, étant infiniment moins propre qu'un homme à porter un bon jugement sur la capacité d'un autre et moins intéressé à le faire. Remettre ce choix entièrement à un homme eût été tomber dans le danger opposé, et donner à cet homme un pouvoir exorbitant, favoriser en lui les préjugés de famille, de parti, de province, le favoritisme. Le Président nomme à tous les emplois ; mais son choix doit être approuvé par le Sénat.

Du système électif appliqué au premier fonctionnaire de l'État. Ses avantages ; ses défauts. Il faudra un chapitre sur ce sujet. Quelques désavantages résultant de ce système : 1°. Défaut de fixité, de fermeté, d'avenir dans les vues. 2. Préoccupation dans le gouvernement afin d'être renommé. *Intrigues, corruptions, servilité* envers la majorité ; voyez à ce sujet *Fédéraliste*, p. 307 *in fine*. 3°. Crise de la nomination. Le Président n'a qu'un pouvoir infiniment *limité et partiel*. L'Amérique se trouve dans les circonstances particulièrement favorables pour procéder à ces élections. Elle est habituée au système électoral. Son système électoral est admirable et pourtant agitation profonde quand il s'agit de l'élection du Président. Dans mon opinion le Pré-

sident des États-Unis devrait être choisi pour un terme plus long et non rééligible.

Huit ans, terme indiqué par l'expérience.

Le grand objet des lois doit toujours être de confondre intimement l'intérêt particulier et l'intérêt de l'État. Les lois ne peuvent jamais atteindre à ce degré de perfection mais elles sont d'autant meilleures que ces deux intérêts sont plus difficiles à diviser.

Si le Président n'était point rééligible il n'aurait qu'un seul but, celui de laisser un grand souvenir dans la mémoire des hommes et de rentrer au sein de la vie privée environné du respect ainsi que de l'amour de ses concitoyens. Pour obtenir ce but, il ne pourrait guère prendre un autre moyen que celui de bien gouverner ; car il y a au fond du cœur humain un instinct secret qui vous crie qu'à la vertu seule appartiennent les suffrages du présent et l'admiration de la postérité.

Au lieu de cet intérêt tout immatériel et éloigné les Américains ont donné au Président un intérêt positif et actuel qui est sinon contraire du moins distinct de celui de l'État.

Le Président a deux buts à poursuivre : bien gouverner et être réélu. Je sais qu'ici l'on m'arrête en disant : ces deux intérêts ne font qu'un. Car pour être réélu le seul moyen est de bien gouverner. Cet argument est loin de me satisfaire ; il revient à ceci que la majorité n'est point sujette à erreur ; qu'elle n'a ni préjugés à flatter, ni passions à en-

flammer, que la faveur n'a point de prise sur elle. Ce qui n'est pas soutenable et ne mérite pas la peine d'être réfuté. Il est incontestable qu'il y a deux moyens pour le Président d'arriver à être ré-élu. Le premier il est vrai consiste à bien gouverner, mais il n'est à la portée que des grandes âmes. Encore le résultat en est-il incertain. Washington avait perdu la majorité lorsqu'il s'éloigna volontairement des emplois. Le second plus facile et plus à la portée des esprits vulgaires est d'acheter des partisans à tout prix, de faire des places la récompense des services rendus au Président et non à la patrie, d'exploiter la puissance publique en faveur d'intérêts particuliers, de faire de toutes les négociations comme de toutes les lois une combinaison d'intérêt personnel et de parti.

Il est impossible d'examiner la marche ordinaire des affaires aux États-Unis sans s'apercevoir que le désir d'être réélu domine les pensées du président, que toute la politique de son administration tend vers ce point, que ses moindres déclarations sont subordonnées à cet objet, qu'à mesure surtout que le moment de la crise d'approche l'intérêt de l'État de plus en plus devient pour lui l'accessoire et la réélection le principal.

En permettant de réélire le président, les Américains ont fait entrer l'intrigue et la corruption dans le gouvernement.

Dissimilitude et ressemblance entre le président et le roi d'Angleterre. *Federalist*, p. 295 et 300.

Amérique :

- 1°. Magistrat électif.
- 2°. Justiciable des tribunaux, responsable.
- 3°. Veto suspensif.
- 4°. Commande la milice, mais en temps de guerre seulement.
- 5°. Ne peut pardonner en cas d'*impeachment*.
- 6°. Il ne peut *ajourner* la législature que dans un cas prévu.
- 7°. Il ne peut faire les traités qu'avec les deux tiers du sénat.
- 8°. Il ne peut nommer aux emplois qu'avec le conseil et le concours du sénat.
- 9°. Il ne peut prescrire aucune règle concernant le commerce et système monétaire du pays.
- 10°. Il n'a aucune juridiction ecclésiastique quelconque.

Angleterre :

- 1°. Héréditaire
- 2°. Inviolable.
- 3°. Veto absolu.
- 4°. En tous temps et par tout le royaume.
- 5°. En tous cas.
- 6°. Il peut toujours proroger et dissoudre le Parlement.
- 7°. Il fait seul les traités. Il est le seul représentant de l'Angleterre à l'étranger.
- 8°. Il nomme à tous les emplois, crée même les emplois, et outre cela peut conférer une multitude de grâces, soit *honorifiques*, soit *lucratives*.

9°. Il est en certains points l'arbitre du commerce : il peut établir les marchés, régler les poids et mesures, frapper monnaie, mettre embargo.

10°. Il est le chef de l'église nationale.

Pour ma part je préférerais être premier ministre en France que Président de l'Union.

Le corps législatif ne se mêle que fort peu au choix des hommes auxquels on confie les emplois publics. Il se borne à surveiller le Président ; il ne le dirige pas. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'à chaque élection, il se fait dans l'administration fédérale un renouvellement complet. Il n'y a pas de si ancien employé qui puisse se flatter d'échapper au résultat du scrutin. Sa place appartient d'avance aux amis du nouveau pouvoir.

Des fonctionnaires révocables qu'emploie l'administration fédérale, je ne pense pas qu'il y en ait un seul que le général Jackson ait laissé en place dans la première année qui suivit son élection. La raison de cette différence se comprend sans peine. Dans les monarchies, les ministres pour s'élever au pouvoir et pour s'y maintenir n'ont pas besoin d'étendre très loin le cercle de leur influence. Pourvu qu'ils obtiennent la majorité dans les chambres ceci est assez. Mais pour opérer son élection ou sa réélection, le Président a besoin d'arriver jusqu'aux masses populaires et afin d'y parvenir il ne doit pas négliger un seul de ses moyens d'action. Chaque élection amène donc aux affaires une administra-

tion nouvelle dont l'éducation se complète aux dépens des administrés.

Ici une note au bas de la page où on dira que ce renouvellement ayant eu lieu à l'élection des deux derniers présidents, il est à croire que ce précédent sera suivi par leurs successeurs.

Analyse du chapitre suivant. J'ai supposé le système fédéral en vigueur. Je viens de montrer quels étaient les avantages du système fédéral quand on peut l'appliquer, mais il n'est pas toujours loisible de l'appliquer. Tous les peuples ne sont pas propres au système fédératif [illisible] : 1°. Tous ne sont pas habitués à se mêler de leurs affaires. 2. Tous ne sont pas en état de comprendre le mécanisme fédéral. Vices accidentels qui peuvent se rencontrer dans la position géographique ou le caractère, le défaut de lumières, d'habitudes des peuples confédérés. Il faut donc combinaison : 1°. l'art du législateur ; 2°. la nature des choses ou du pays ; 3°. les dispositions des habitants. Les États-Unis ont cette combinaison et cependant leur gouvernement est plus fragile que celui d'un peuple consolidé. Les États-Unis possèdent ces habitudes et aptitudes.

Ceci est particulier aux peuples qui se servent du système mais il y a de plus des vices inhérents au système et que l'art de l'homme ne peut surmonter. Faiblesse du gouvernement fédéral prouvée par l'exemple même des Américains. Impossibilité de prévenir les collisions. Exemples que j'en donne.

Après avoir traité des vices inhérents du gouvernement fédéral, je reviens sur mes pas et fais remarquer les vertus particulières que doivent avoir les peuples confédérés pour compenser les vices. Tout ceci doit aller dans le premier alinéa marqué.

Après avoir indiqué les qualités accidentelles nécessaires pour combattre les vices inhérents, je reviens au principal vice inhérent qui est d'empêcher la guerre et je ne recommence une nouvelle théorie que pour arriver ensuite à de nouveaux faits. La grande question est de savoir si les vices inhérents doivent être traités aux chapitres précédents ou à celui-ci.

Comme ils sont traités très au long à l'appendice on pourrait ne faire que les indiquer ici. Je vois le plan : réunir les vices inhérents en bloc. Et les qualités accidentelles en bloc.

Il y a des gens qui prétendent qu'un des avantages des constitutions fédérales c'est de permettre à chacune des portions d'un même empire de vivre entièrement à sa manière sans cesser d'être unies. Cela est vrai, si on entend par confédération une sorte de ligue offensive et défensive au moyen de laquelle différents peuples s'unissent pour repousser un danger commun et restent étrangers les uns aux autres pour tout le reste. Mais si l'on veut créer entre les peuples confédérés une existence commune, et un véritable gouvernement national, il est absolument nécessaire que leur civilisation soit d'une nature homogène. Cette nécessité se fait même beaucoup plus sentir dans les confédérations

que dans les monarchies, parce que le gouvernement pour se faire obéir a bien plus besoin du concours des gouvernés dans les premières que dans les secondes. Le système fédéral permet et favorise la diversité dans les lois de détail, ce qui est un grand bien. Mais il s'oppose souvent à l'uniformité dans les lois générales ce qui est un grand mal.

Alors même que le peuple serait assez avancé dans la civilisation et assez versé dans l'art du gouvernement pour se soumettre avec intelligence à une théorie politique si compliquée, il n'en résulterait pas encore que le système fédératif pût répondre à tous ses besoins. Il y a en effet un vice inhérent à ce système et qui se représentera toujours quoiqu'on fasse. C'est la faiblesse relative du gouvernement de l'Union.

Faiblesse de l'Union. L'Union se trouve presque toujours soit moralement soit en fait en face d'un État. Lorsque l'Union ordonne une mesure qui ne lèse que quelques individus, elle n'a en effet affaire qu'à eux, et agissant sur eux sans le concours de l'État, sa puissance est irrésistible. Mais lorsque cette mesure lèse presque tous les citoyens de l'État il est clair que ceux-ci ont un point central de résistance. Mais si l'État prend une mesure inconstitutionnelle, pour l'arrêter dans sa marche il faut bien s'adresser à lui. Je sais que dans ce cas l'Union s'y prend encore d'une manière indirecte. Elle attend que l'intérêt particulier saisissant les tribunaux fédéraux la loi de l'État tombe en nullité par le fait.

Mais il est à craindre que l'État attaqué directement par l'arrêt ne veuille pas obéir. Alors on n'a plus de ressource que dans la guerre. En général le point délicat de juridiction fédérale c'est quand il faut qu'elle juge directement les États. Chose qu'on ne peut jamais complètement éviter, puisque les États peuvent prendre l'initiative légale contre l'Union et qu'en tout cas quand ils sont en procès entre eux ou avec des étrangers il faut bien un arbitre. Résumé. On ne peut jamais parvenir à ce que l'Union n'ait jamais affaire qu'à des individus. Autre défaut de la juridiction fédérale. Les tribunaux fédéraux ne sont saisis que par l'intérêt particulier. Or, qu'arriverait-il, si un État faisait un acte inconstitutionnel qui ne lésât que la souveraineté de l'Union ? Cas presque impossible.

C'est au reste le spectacle que vient de présenter dernièrement encore la Caroline du Sud. Les règlements des États-Unis sur les douanes étant devenus complètement impopulaires dans la Caroline, la législature de l'État prit l'initiative et suspendit l'exécution de la loi fédérale. Ce résultat est inévitable quand on laisse à l'intérêt ou aux passions des hommes un moyen puissant de se satisfaire ; on peut être assuré que les fictions légales ne les empêcheront pas longtemps de l'apercevoir et de s'en servir.

Les anciennes constitutions fédérales obligeaient les États à faire ; la constitution des États-Unis ne les oblige qu'à souffrir qu'on fasse, différence essentielle qui rend les résistances fort rares ; car il est

bien plus facile de refuser d'agir que d'empêcher qu'un autre n'agisse. Mais du moment où ce qu'on est tenu seulement à souffrir devient à un certain point pénible, cette répugnance qu'ont les hommes à prendre l'initiative ne tarde pas à disparaître et la précaution du législateur se trouve insuffisante.

Il est même facile d'aller plus loin et il faut dire avec le célèbre Hamilton dans le *Fédéraliste* que des deux souverainetés la plus forte est assurément la souveraineté d'État.

Plus en effet on examine les constitutions des États-Unis plus on en arrive à penser que si la puissance du législateur a été jusqu'à diminuer les probabilités d'une lutte entre les deux souverainetés rivales elle n'a pu faire qu'en cas de lutte la force de l'Union fût prépondérante ou même égale à celle des États.

En France pour que la société puisse marcher il faut non seulement que la puissance sociale soit *centralisée* mais *stable*.

Le pouvoir peut être centralisé dans une assemblée, alors il est *fort* mais son *stable*. Il peut être centralisé dans un homme. Alors il est moins fort, mais plus stable.

Il y a une grande nation en Europe chez laquelle les forces de la société sont tellement centralisées qu'en cas de guerre un coup de tambour la rassemble pour ainsi dire tout entière autour de ses chefs comme les habitants d'un village. Cette

nation indépendamment de son courage doit avoir un grand avantage sur les autres pour faire la guerre. Aussi l'a-t-on vu à plusieurs reprises dominer toute l'Europe par les armes.

Le fait est que pour tirer d'un peuple lui-même les sacrifices d'hommes et d'argent que la guerre exige et pour concentrer sur un lieu et à une époque donnée toutes les forces nationales, il ne faut rien que les efforts d'une souveraineté complète.

Or, le mal inévitable des confédérations c'est le fractionnement de la souveraineté. Dans le système fédératif non seulement il n'y a point de centralisation administrative, ni rien qui s'en rapproche, mais la centralisation gouvernementale elle-même n'existe que très incomplètement. Ce qui est toujours une grande cause de faiblesse lorsqu'il s'agit de se défendre contre des peuples chez lesquels elle existe.

Dans la constitution fédérale des États-Unis, celle de toutes où le gouvernement central est revêtu de plus de forces réelles, ce mal se fait encore vivement sentir. La loi donne il est vrai au congrès le droit de prendre toutes les mesures que l'intérêt du pays exige, mais la difficulté est d'exercer un pareil droit. Si le congrès pressé par l'urgence des besoins vient à imposer aux gouvernés des sacrifices égaux aux dangers le mécontentement individuel de ceux qui souffrent ne manque pas de trouver un point d'appui dans la souveraineté des États ou tout au moins dans l'ambition de ceux qui les dirigent et qui veulent à leur tour s'aider des mécontents. Les États qui n'étaient point d'avis de

faire la guerre, ou auxquels la guerre est inutile ou nuisible, rencontrent facilement dans l'interprétation de la constitution le moyen de refuser leur concours. La force matérielle, et surtout la force morale de la nation, en est considérablement diminuée, car la seule possibilité d'un pareil événement rend le gouvernement fédéral faible et languissant ; elle le remplit d'hésitation et de craintes et l'empêche même de tenter tout ce qu'il pourrait. « Il est évident pour moi, dit Hamilton dans le *Fédéraliste* n° 12, d'après l'état du pays, les habitudes du peuple, et l'expérience que nous en avons faite, qu'il est impraticable de vouloir lever des sommes considérables à l'aide de l'impôt direct. L'impôt direct est en effet le plus visible et le plus gênant des impôts, mais c'est en même temps le seul auquel on puisse toujours recourir pendant la guerre. »

Un fait de cette nature prouve mieux que tout ce que je pourrai dire l'incapacité où serait l'Union américaine, même avec l'organisation perfectionnée que la Constitution de 1789 lui a donnée, de soutenir une grande guerre. Admettez pour un moment l'existence d'une pareille nation au sein des peuples guerriers de l'Europe où la souveraineté est unie et toute-puissante, et la faiblesse relative de l'Union américaine deviendra pour vous une vérité palpable et démontrée.

En général il faut renoncer à citer l'exemple des États-Unis pour prouver que les confédérations peuvent soutenir de grandes guerres car l'Union n'en a jamais eu une seule de cette nature. Celle

même de 1812 dont les Américains parlent avec tant d'orgueil n'était absolument rien comparée à la plus petite de celles que l'ambition de Louis XIV ou la Révolution française ont fait naître en Europe.

LE FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE.
LES PARTIS — LA LIBERTÉ DE LA PRESSE —
L'ASSOCIATION

Passage de la partie des lois positives à la considération de ce qui les fait mouvoir : partis, associations, presse. Ce chapitre doit aller immédiatement avant celui intitulé Du Gouvernement de la Démocratie et qui contient les idées plus générales encore.

Les partis

Ce que j'appelle véritablement un parti, c'est une réunion d'hommes qui sans avoir entre eux le lien d'une naissance commune envisagent d'une certaine manière certains points.

Il y a des honnêtes gens dans presque tous les partis ; mais on peut dire qu'il n'y a pas de parti qu'on doive appeler honnête homme.

Grands partis qui ont divisé les premiers temps de l'Union. Mais leurs principes se retrouvent. Que l'un des deux il est vrai a atteint une immense supériorité. Que c'est de là qu'est venu le misérable

esprit de parti de nos jours. Les principes n'étant plus mis en question, mais les hommes, ou du moins les principes obligés de se cacher derrière des intérêts et des hommes. Exemple analogue en France. Il y a eu grandeur dans la lutte du parti libéral avec le parti royaliste. Mais depuis que le premier a triomphé il n'y a plus que petitesse dans les débats qui s'agitent au milieu de lui.

Le plus léger voile suffit à l'intérêt personnel. Le public est en effet plein d'indulgence pour les acteurs et pourvu qu'on place la tête derrière un buisson comme l'autruche dans le désert, on se juge suffisamment caché ; et entre avec une merveilleuse facilité dans l'esprit de leur rôle, et se passionne avec eux pour les fictions où il fut moins question du bien de l'État. Soit de se couvrir d'un plus léger voile. Un mot suffit. Le peuple au reste est plein d'indulgence pour les acteurs soit qu'il soit leur dupe, soit qu'il prenne goût à voir leur habileté et leur adresse, à leur dextérité.

La liberté de la presse

Le plus grand problème de la société moderne est de savoir quel est l'usage de la liberté de la presse.

J'aime assez la liberté de la presse pour avoir le courage de dire sur elle tout ce que je pense.

Je ne vois point la liberté de la presse du même œil que je considère par exemple le *patriotisme* ou la *vertu*.

La liberté de la presse est la seule garantie d'un peuple qui ne peut pas attaquer juridiquement les agents du pouvoir, chose qui se voit chez nous. Que les hommes qui nous gouvernent nous permettent de poursuivre leurs fautes et leurs crimes devant les juges ordinaires et nous consentirons peut-être à ne point attaquer leurs ridicules et leurs vices devant le tribunal de l'opinion.

Après le peuple lui-même la presse est la plus irrésistible puissance qui existe en Amérique.

La presse américaine, comme la nôtre, est une puissance dont on médit tout bas et devant laquelle on se prosterne en public, qu'on peut combattre par surprise mais que nul pouvoir ne saurait attaquer de front.

Quand la liberté de la presse se combine, comme il arrive souvent, avec la souveraineté du peuple, on voit quelquefois la majorité se prononcer clairement en faveur d'une opinion ; alors l'opinion opposée ne trouve plus moyen de se produire. Ceux qui la partagent se taisent tandis que leurs adversaires triomphent à haute voix. Il se fait tout à coup un silence inconcevable et dont nous autres Européens ne saurions avoir d'idée. Certaines pensées semblent disparaître tout à coup de la mémoire

des hommes. La liberté de la presse existe alors de nom mais en fait règne la censure et une censure mille fois plus puissante que celle exercée par le pouvoir.

Je ne connais pas de pays où la liberté de la presse existe moins qu'en Amérique sur certaines questions. Il est peu de pays despotiques où le censeur ne porte plutôt sur la forme que sur le fond de la pensée. Mais en Amérique il y a des sujets qu'on ne saurait aborder d'aucune manière.

L'association

L'Amérique est le pays du monde où le gouvernement est le moins centralisé, c'est aussi celui où on a tiré le plus de parti de l'association. Il y a corrélation entre ces deux choses.

L'Amérique est le pays du monde où l'on a tiré le plus de parti de l'association, et où l'on a appliqué ce puissant moyen d'action à une plus grande diversité d'objets.

Après la presse, l'association est le grand moyen dont se servent les partis pour parvenir aux affaires et s'emparer de la majorité. En Amérique la liberté de s'associer dans des buts politiques est illimitée. La liberté de se réunir pour discuter en commun les vœux de l'association l'est également.

Plusieurs moyens qu'ont les partis : 1°. la presse, 2°. l'association, 3°. les clubs ou sociétés de chaque ville ayant lieu de réunions et tribunes politiques, 4°. les conventions ou assemblée représentative de tous les sociétaires.

Les nations ne sont pas en état de supporter à toutes les époques de leur histoire le même degré de liberté en fait d'association. On rencontre des peuples chez lesquels les positions relatives et la force des partis rend certaines associations dangereuses ; chez d'autres, le despotisme a pris soin de tenir les hommes dans une si grande ignorance qu'ils ne comprennent point ce qu'on peut faire en s'associant. Le temps seul et le développement graduel des institutions libres peuvent le leur apprendre.

La société qui ne saurait enlever aux citoyens le droit d'association sans se détruire elle-même est donc quelquefois contrainte de le modifier suivant les temps et les mœurs.

Aristocratie à la démocratie. Les aristocraties sont des associations naturelles qui n'ont besoin ni de lumières, ni de calculs pour résister à la grande association nationale qu'on appelle le gouvernement. De là vient qu'elles sont plus favorables à la liberté que la démocratie. Il peut se former aussi des associations dans la démocratie mais à force de lumières et de talents et elles ne sont jamais durables. En général quand un gouvernement oppresseur a pu se former dans une démocratie, il ne ren-

contre devant lui que des hommes isolés, point de forces collectives. D'où sa force irrésistible.

Qu'est-ce qui donne à la justice cette force incommensurable sur le justiciable, c'est qu'elle dispose des forces de toute la société contre un homme. Exemple extrême de la puissance de l'association et de la faiblesse de l'isolement.

FORCES ET SES FAIBLESSES DE LA DÉMOCRATIE

Avant de commencer ce chapitre je sens le besoin de m'expliquer. Je ne veux point qu'on renferme ma pensée dans des limites que je ne lui ai pas tracées. Quand je parle en général des avantages du gouvernement de la démocratie, je ne parle point seulement du gouvernement que la démocratie s'est donné en Amérique, mais de toute espèce de gouvernement qui émane de la démocratie.

Toutes les fois que le gouvernement d'un peuple est l'expression sincère et permanente des volontés du plus grand nombre, ce gouvernement, quelles qu'en soient les formes, est démocratique. La démocratie peut donc régner sur une nation unie comme au milieu d'une confédération, dans une monarchie, comme au sein d'une république.

J'avoue que de tous les gouvernements celui qui me paraît le plus naturel à la démocratie est le gouvernement républicain ; lorsque l'état social d'un peuple tourne à la démocratie la république devient

donc pour lui une conséquence probable de cet état social ; mais je ne crois point qu'elle en soit une conséquence nécessaire.

Si la majorité de tous les citoyens, faisant violence aux instincts d'égalité qui lui sont naturels en faveur de l'ordre et de la stabilité du gouvernement, consent à revêtir des attributions du pouvoir exécutif une famille ou un homme qui tout en la dirigeant dépende d'elle il n'y a là rien qui choque la raison. On peut donc avoir à la fois le règne de tous et le gouvernement d'un seul. Ceci rabaisse beaucoup, je le confesse, la majesté royale mais le temps approche où si les Rois ne veulent pas prendre les places qu'on leur offre encore ils n'en trouveront plus à prendre.

Comme je vais dire des choses favorables à la démocratie, j'ai craint qu'on ne supposât que je voulais vanter la république américaine, et dans cette crainte j'ai voulu étendre à la démocratie en général ce que je disais de l'Amérique. Mais je ne sais si on saisit mon intention ?

Le nom de République donné en France à l'oligarchie de 1793 n'a jamais été qu'un voile sanglant derrière lequel se cachait la tyrannie de quelques-uns et l'oppression de tous.

Du gouvernement de la démocratie. Pas bon mais source d'activité sociale.

Dans la plupart des États de l'Union, j'ai vu les places occupées par des hommes qui n'y étaient parvenus qu'en flattant ses moindres passions et se pliant aux plus petits caprices du peuple.

S'ils parlent, il arrive le plus ordinairement que leur langage est sans dignité et que les idées qu'ils expriment sont dépourvues d'étendue et de hauteur.

Ce qui importe le plus à une nation ce n'est pas que les gouvernants soient des hommes de talent, c'est qu'ils n'aient pas d'intérêts contraires à la masse de leurs concitoyens.

Ceci, pour le dire en passant, fait sentir un des grands avantages des gouvernements libres, avantage auquel on ne songe guère ; dans ces gouvernements, il est nécessaire de parler beaucoup. La nécessité de parler oblige les hommes d'État à raisonner et du discours il s'introduit quelque peu de logique dans les affaires.

Fonctions publiques. — Le peu de pouvoirs des fonctionnaires, leur grand nombre, leur dépendance du peuple, le peu de *stabilité* de leur place, la médiocrité de leurs émoluments, la facilité à faire fortune autrement, fait que peu de personnes capables briguent la direction de la société, excepté en temps de crise.

Disposition qui tend à rendre le gouvernement peu habile, mais qui assure la liberté.

Toute place qui demande un certain apprentissage et une science spéciale doit le plus souvent être mal remplie en Amérique. Qui voudrait se préparer longuement à obtenir ce qu'un caprice ou même l'ordre ordinaire des choses peut vous ôter d'un moment à l'autre ?

Il faut absolument après le système électoral un petit chapitre sur l'instabilité législative et administrative en Amérique. Montrer rien n'ayant de suite, personne ne pouvant finir ce qu'il a commencé. Responsabilité diminuée de cette manière au lieu d'augmentée comme on le croit (*Fédéraliste*, p. 268). Pas de papier, pas de registres. Les lois de Virginie qu'on ne peut retrouver au complet.

Personne ne finit ce qu'il a commencé ; nul n'a l'espérance de finir ce qu'il a commencé.

Mutabilité des fonctionnaires publics. Madison prouve très ingénieusement que cette instabilité, indépendamment de ses mauvais effets reconnus, diminue la responsabilité des fonctionnaires. Proposition nouvelle, *Fédéraliste*, p. 271.

Si les nations avaient commencé par le gouvernement démocratique je doute qu'elles se fussent jamais civilisées.

À mettre aux instincts de la démocratie en Amérique. L'amour de la liberté est un sentiment bien plus élevé et plus complet que l'amour de l'égalité.

Les hommes n'ont qu'une manière d'être libres, mais ils en ont deux d'être égaux. Ils peuvent tous avoir les mêmes droits ou être tous privés de droits.

La démocratie plus favorable à l'esprit d'égalité qu'à celui de liberté. L'esprit de liberté plus grand et plus élevé que celui d'égalité.

Influence du gouvernement de la démocratie sur l'assiette de l'impôt. — La forme du gouvernement influe beaucoup sur l'assiette de l'impôt. L'instinct de l'aristocratie la porte à ménager le producteur parce qu'elle tient les sources de la richesse. C'est le contraire pour la démocratie qui s'attaque volontiers au producteur et ménage le consommateur car les ressources du peuple atteignent à peine aux prix ordinaires des objets de consommation.

Chez les Anglais, on n'a pas mis de taxe sur la terre et on a multiplié les impôts indirects. En Amérique, la législature ayant tenté d'établir un impôt sur les liqueurs fermentées, il s'en suivit une révolte et en 1794 on fut obligé de retirer la loi.¹

Il n'y a que le despotisme d'un seul qui soit indifférent à l'assiette de l'impôt. Son instinct ne le porte qu'à frapper le contribuable en état de donner le plus et en position de résister le moins.

Influence du gouvernement de la démocratie sur l'emploi des produits de l'impôt. — Les partisans de la démocratie prétendent que le gouvernement de la démocratie est plus économique qu'aucun

¹ Voyez Marshall, *Vie de Washington*, et Pitkin.

autre et je pense qu'ils se trompent. S'ils disaient au lieu de cela que de tous les gouvernements c'est celui de la démocratie qui en général fait le plus utile emploi des produits des taxes, ils se placeraient, je crois, sur leur véritable terrain.

J'ai parlé plus haut des dilapidations de la démocratie.

Le plus grand mal moral qui résulte de l'empire de la démocratie, c'est qu'il met l'esprit de cour à la portée de tout le monde.

Dans les républiques démocratiques le nombre des courtisans est immense, la seule différence avec les monarchies c'est que ce sont des courtisans de mauvais goût.

Du pain et des spectacles, disaient les Romains de la décadence. Mais de pareils excès sont rares, et ne se rencontrent ordinairement que dans les siècles où les lumières sont faibles et la corruption très grande. Si le gouvernement de la démocratie prélève sur la société des sommes plus considérables qu'un autre, il emploie en général les dépenses publiques à des objets d'une utilité plus certaine et plus étendue et les fait servir à soulager des besoins plus réels. Il est incontestable que la démocratie n'eût jamais bâti le palais de Versailles, ni assis le monde politique sur l'argent ainsi que l'a fait l'aristocratie d'Angleterre.

Indépendamment de son influence directe sur les dépenses publiques, le gouvernement de la démocratie en exerce encore une qui n'est pas moins

grande sur leur maniement. Les institutions démocratiques tendent à rendre les habitudes plus simples et à ôter, sinon le goût du luxe et de l'ostentation, appendice ordinaire de l'inégalité des fortunes, du moins la possibilité de s'y livrer. Il résulte de cet esprit général de la nation que les dépenses sont faites sur des plans plus modestes et plus économiques.

Lois imparfaites. Succession des lois, un grand mal. Fonctionnaires incapables ou vicieux, mais n'ayant pas d'intérêt contraire au plus grand nombre. Ce sont les lois mal faites, faites mal à propos qui font tort à l'esprit législatif de la démocratie. Moins de sagesse dans chaque effort, mais un résultat plus grand produit par l'ensemble des efforts. Si la démocratie pouvait diriger l'esprit de la législation et l'aristocratie faire les lois.

Aristocratie. Tendance des lois contraires aux intérêts du plus grand nombre. Fonctionnaires capables et honnêtes mais ayant un intérêt contraire au plus grand nombre et agissant soit de leur aveu soit à leur insu.

La démocratie se montre parcimonieuse envers ses agents. Ceci tient à deux causes.

La première est que le pauvre faisant alors la loi mesure à son échelle les besoins de ceux dont il se sert. Ce qui paraît une somme modique à un riche, lui paraît une somme prodigieuse à lui qui n'a rien et il estime qu'un fonctionnaire public avec son

chétif salaire doit encore se trouver heureux et exciter l'envie.

La seconde est que, sous l'empire de la démocratie, ceux qui instituent les traitements, étant en très grand nombre, ont très peu de chances d'arriver à les toucher.

Cette parcimonie de la démocratie pour les principaux d'entre ses agents fait illusion sur ses penchants économiques. Mais si elle se borne à donner aux fonctionnaires publics de quoi vivre, elle dépense des sommes énormes pour secourir les besoins ou faciliter les jouissances du peuple.

C'est un emploi meilleur du produit de l'impôt mais non une économie. En général, la démocratie donne peu aux gouvernants et beaucoup aux gouvernés, à rebours des gouvernements aristocratiques.

Il faut discerner avec soin dans la législation trois choses : 1°. sa *tendance générale*, 2°. sa *perfection* (la direction étant une fois donnée) et 3°. la *manière* dont elle est exécutée. Une loi parfaite serait celle dont la tendance serait la plus utile, qui marcherait vers ce but par les dispositions les plus habiles et les plus effectives, et qui serait mise à exécution par les meilleurs agents. Mais cette perfection ne se rencontre guère. Les lois de la démocratie sont décidément défectueuses dans les deux derniers objets. Mais je suis tenté de croire qu'elles sont supérieures dans le premier, et je m'explique ainsi leur résultat général qui semble souvent en contradiction générale avec la raison et l'expérience journalière.

Le gouvernement démocratique en donnant un droit égal à tous les citoyens et en faisant décider par la majorité toutes les questions politiques donne en réalité le pouvoir de gouverner la société aux classes inférieures puisque ces classes doivent toujours composer la majorité. C'est-à-dire que sous l'empire de la démocratie ce sont les hommes les moins éclairés qui conduisent ceux qui sont plus. Je suis loin de dire que tous les peuples puissent supporter le gouvernement démocratique ni surtout qu'il y soit propre à toutes les époques de leur existence, mais le gouvernement démocratique, quand les mœurs et la position des peuples le rendent praticable, me paraît décidément le plus favorable aux intérêts du plus grand nombre, ce qui est le but de tout gouvernement.

Ceux qui prétendent que l'aristocratie est favorable à tous disent donc une chose hasardée, car lorsque les riches seuls gouvernent, l'intérêt des pauvres est toujours en péril. Ceux qui tiennent que la démocratie assure le bonheur universel se trompent encore car la démocratie donne l'empire aux pauvres et quand les pauvres gouvernent l'intérêt des riches est toujours sacrifié. Ce n'est pas là qu'il faut placer l'avantage. Mais la démocratie, lorsqu'elle est en état de gouverner, a un avantage ; elle est supérieure à l'aristocratie non point parce qu'elle favorise l'intérêt de tous, mais parce qu'elle favorise l'intérêt du plus grand nombre qui doit passer avant celui de quelques-uns. Mais encore pour atteindre ce résultat faut-il qu'elle soit en état

de gouverner car le désordre n'est dans l'intérêt d'aucune classe.

Dans les démocraties la corruption s'exerce plutôt sur les gouvernants et dans les aristocraties, plutôt sur les gouvernés. Dans les uns on corrompt les fonctionnaires publics ; dans les autres, le peuple lui-même. Ainsi la corruption trouve à s'exercer dans les deux gouvernements ; son objet seul varie.

Je sais que les esprits sont fort occupés à comparer les dépenses des États-Unis aux nôtres. Si telle n'était pas la disposition du public, je n'aurais point fait ce chapitre. Car je suis convaincu qu'une pareille comparaison est nécessairement incomplète et par conséquent improductive, et que fût-elle complète, la vérité n'en sortirait pas d'elle-même. Elle ne peut être utile qu'à ceux qui cherchent aisément des chiffres à l'appui de leurs idées et non à ceux qui veulent faire ressortir la vérité des chiffres.

Il y a des gens qui cherchent à rabaisser ceux qui s'occupent exclusivement de statistique. Pour moi, je les admire, car je ne connais rien de plus difficile au monde que d'obtenir en statistique un résultat certain. C'est l'incertitude de la science qui me rebute plus que son aridité. Il y a dans la statistique une forme mathématique et un certain air de science exacte qui après avoir attiré les esprits positifs les désespère en les excitant sans cesse à la poursuite d'une vérité qui échappe sans cesse à leurs efforts.

Mais ceci fait, circonstances qui empêchent qu'on ne fasse ressortir l'idée du chiffre. Cet immense travail accompli, il serait nécessaire de le renouveler plusieurs fois ; car en statistique le résultat d'une année n'est qu'un indice, non une preuve.

Mais je veux qu'on soit parvenu à obtenir pendant dix ans le total des dépenses publiques de deux pays. Le plus difficile reste encore à faire. Nous avons des faits, nous n'avons pas encore des idées. Le but principal de l'opération n'est point de prouver que tel pays paie plus qu'un autre. Les chiffres ne sont pour nous qu'un des moyens par lequel nous voulons arriver à découvrir les causes qui font que l'un des deux peuples paie plus que l'autre. Or le chiffre qui constate le fait n'indique point la raison du fait ; il ne la fait même pas entrevoir.

Or, ces causes sont en grand nombre et difficiles à apprécier. Elles ne tombent point sous les sens. L'œil de l'esprit peut seul les apercevoir ; l'intelligence seule peut les saisir.

Je suppose que l'état habituel et normal d'un peuple soit d'être sans cesse environné d'ennemis au point de tenir constamment le 40^e de sa population sous les armes, entretenus aux frais de contribuables.

Je suppose que l'état habituel et normal d'un autre soit d'habiter un désert sans voisins. La raison sans le chiffre m'indique que les dépenses doivent être plus grandes chez le premier peuple que chez le second. On ajoute qu'indépendamment de cette cause il en est une autre également puis-

sante qui naît de la différence des lois. C'est encore à la raison seule à décider la question. Le chiffre n'y aide point.

L'opération statistique a donc servi à établir un fait ; mais le plus difficile et le plus utile est de trouver la raison de ce fait, et dans cette application philosophique, la statistique vous abandonne à vous-même.

Le monde est un livre entièrement fermé pour l'homme.

Il y a donc souvent dans le fond des institutions démocratiques une tendance cachée qui porte les hommes vers le bien en dépit de leurs vices et de leurs erreurs ; tandis que dans les institutions aristocratiques il se découvre quelquefois une pente secrète qui en dépit des talents et des vertus les entraîne à contribuer aux misères du plus grand nombre de leurs semblables.

S'il n'existait pas dans les institutions démocratiques une force cachée indépendante des hommes, il serait impossible d'expliquer convenablement la tranquillité et la prospérité qui règnent dans le sein de certaines démocraties.

Peut-être au lieu de ces généralités vaudrait-il mieux développer cette seule idée que si le gouvernement de la démocratie n'est point favorable à la première partie du tableau il a l'avantage de servir au bien-être du plus grand nombre. Peut-être mettre tout ceci à la fin des avantages de la démocratie comme une espèce de résumé.

LES DÉFIS DE L'ÉTABLISSEMENT
DE LA DÉMOCRATIE

Je ne recherche point en ce moment ce qui a permis d'établir le gouvernement de la démocratie en Amérique. Je le vois établi et je constate ses bienfaits.

J'aperçois en Europe une multitude innombrable qui se trouve entièrement exclue de l'administration de son pays.

Je pense d'abord que ces hommes en se voyant réduits à un semblable état de servage vont s'indigner ; mais non, ils s'en réjouissent.

Ce que, pour ma part, je reproche le plus au despotisme, ce ne sont point ses rigueurs. Je lui pardonnerais de tourmenter les hommes s'il ne les corrompait pas. Le despotisme crée dans l'âme de ceux qui lui sont soumis une passion aveugle pour la tranquillité, une espèce de goût dépravé pour l'obéissance, une sorte de mépris inconcevable d'eux-mêmes, qui finit par les rendre indifférents à leurs intérêts et ennemis de leurs propres droits. Ils se persuadent faussement alors que perdant ainsi tous les privilèges de l'homme civilisé ils échappent à toutes ses charges et se dérobent à tous les devoirs. Ils se sentent donc libres et comptent dans la société comme un laquais dans la maison de son maître ; et pensent n'avoir qu'à manger le pain qu'on leur abandonne sans s'occuper des soins de la récolte. Quand un homme en est arrivé à ce point, je l'appellerai, si l'on veut, un habitant paisible, un honnête colon, un bon père de famille.

Je suis prêt à tout, pourvu qu'on ne me contraigne pas à lui donner le nom de citoyen.

Je suis assurément loin de prétendre que l'exercice des droits politiques puisse être accordé tout à coup à tous les hommes. Mais je dis que l'esprit de cité est presque inséparable de l'exercice des droits politiques. Le nombre des citoyens augmente donc toujours ou diminue dans un pays en proportion de l'extension de ces droits ; et là où l'exercice peut en être accordé à tous, les développements de l'esprit public sont presque sans bornes.

Sentiment qui attache les hommes à la patrie. Amour instinctif de la patrie ; coutumes, mœurs, souvenirs ; religion n'est pas passion principale, mais donne de la force à toutes les passions ; patrie sous les traits du Roi. Époque intermédiaire ; égoïsme sans lumières ; les hommes n'ont plus de préjugés ; ils n'ont pas encore de croyances.

3^e époque ; amour actif, éclairé, moins [illisible], peut-être plus contenu, plus durable, plus fécond ; égoïsme éclairé. On peut concevoir les peuples dans plusieurs états différents. Il y a des peuples religieux, peu éclairés et paisibles qui se soumettent sans regret et sans peine au gouvernement qui les dirige, et en agissant ainsi ils croient rien faire qui les dégrade. L'ordre de la société leur semble quelque chose d'immuable auquel on ne saurait rien changer non plus qu'à l'ordre des saisons que le laboureur n'a point établi et qui sert cependant de règle à ses travaux.

Ils obéissent donc à leurs chefs parce qu'ils voient en eux la source naturelle du gouvernement et pour peu qu'ils ne soient point eux-mêmes très malheureux ils les aiment. Ils entrevoient le pays tout entier dans le prince ; ils personnifient en lui leurs usages, leurs coutumes, leurs souvenirs. Il transporte en sa personne une partie des sentiments dont le patriotisme se compose. Ils s'enorgueillissent de ses triomphes. Ils sont fort fiers de sa puissance. Il fut un temps sous l'ancienne monarchie où les Français éprouvaient une sorte de joie de ses misères et en se sentant livrés à l'ambition d'un prince disaient nous vivons sous le plus puissant Roi du monde. Cette notion incomplète de la patrie suffit souvent pour leur faire faire de grands efforts. Il y a dans un pareil état social de la pauvreté, de l'ignorance, des préjugés, mais on y trouve de l'innocence, des sentiments honnêtes, de douces vertus et de grands dévouements.

Si Dieu m'avait accordé le pouvoir de changer à ma volonté les sociétés et que je trouvasse un peuple dans cet état, j'hésiterais longtemps avant de chercher à l'en tirer.

Il y a des peuples très éclairés qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires et regardent les soins de gouvernement comme le principal de leurs devoirs. Ceux-là voient la patrie sous ses propres traits. Ils respectent leurs chefs comme les représentants de la volonté commune ; ils aiment le gouvernement comme leur ouvrage ; ils s'intéressent à la prospérité publique ainsi qu'à celle de leur

famille et transportent dans le patriotisme toute l'énergie de l'égoïsme individuel.

Peut-être rencontre-t-on chez ces peuples moins de vertu que chez les premiers, mais on y découvre plus d'habileté et de lumière. Il s'y trouve souvent moins de simplicité dans les mœurs, de générosité dans les âmes, mais plus de vigueur dans les esprits. Il y règne moins de tranquillité, mais on y voit plus de bien-être.

On rencontre enfin des peuples qui après avoir quitté le premier état ne sont pas encore parvenus au second. Ils n'ont ni les paisibles habitudes de la monarchie ni les vertus viriles de la république. Mais ils se sont arrêtés pour un temps entre les deux au milieu de la confusion et des misères. Ceux-là n'ont plus de croyances instinctives et ils n'ont pas encore de croyances réfléchies. Ils ne voient plus la patrie sous les traits du prince ni sous ceux du peuple. Ils haïssent les gouvernants et repoussent comme une charge pénible le droit de se gouverner eux-mêmes.

Dans le monde il y a deux sortes de respect des droits, qu'il ne faut pas confondre, l'un irréfléchi qui naît de la coutume et qui se fortifie dans l'ignorance. On respecte ce qui dure depuis longtemps, est puissant et fort, et par le fait du commandement on juge le droit de commander. Ce respect des droits n'exige point de réciprocité et ne garantit que l'existence du fort, non celle du faible. Où il règne, il y a de la tranquillité mais il n'y a pas de liberté, ni prospérité, ni indépendance. Ce respect instinctif

pour des droits suffit pour entretenir la paix au sein de la société et pour y introduire de la moralité. Il constitue donc déjà un grand progrès. Mais il est aisément détruit.

L'autorité qui se fonde sur ce respect instinctif est absolue tant que personne ne conteste son droit ; elle se réduit presque à rien le jour où on le discute.

Il y a une autre sorte de respect des droits. Celle-ci est réciproque et garantit les privilèges des sujets comme ceux du prince. Ce respect des droits était fondé sur la raison et l'expérience. Une fois qu'il règne dans la société il est très difficile de l'y détruire.

Presque tous les peuples avant d'arriver au second ont passé par le premier ; quand l'un des deux règne la société est paisible.

Mais il se rencontre des siècles où, les peuples ayant perdu l'habitude de respecter ce qu'ils ne connaissent pas, n'ont pas encore appris à connaître ce qu'ils doivent respecter. Les peuples alors sont tourmentés d'un mal profond ; les peuples s'agitent sans trouver le repos comme un malade étendu sur sa couche de douleur ; il y en a même qui périssent dans ce passage de la coutume à la raison. Ce sont des siècles pleins de révolutions et de ruines.

Je ne dis point qu'il faille accorder dès aujourd'hui à l'universalité des citoyens des droits politiques ; je dis l'extension illimitée des droits est le but vers lequel on doit toujours tendre.

Ce n'est pas, je le répète, que je crois facile de mettre à la portée de tous les citoyens l'exercice des droits politiques.

C'est parce que je vois discuter les droits des gouvernements, que je pense qu'il faut se hâter de donner des droits aux gouvernés. C'est parce que je vois la démocratie qui triomphe, que je veux régler la démocratie.

On me dit que la morale étant relâchée de nouveaux droits seront de nouvelles armes ; que les gouvernements étant déjà faibles, de nouveaux droits seront donner contre eux de nouvelles armes ; que la démocratie est déjà trop forte dans la société sans l'introduire davantage dans le gouvernement. Je répondrai que c'est parce que je vois que la morale est faible que je veux la mettre sous la sauvegarde de l'intérêt ; c'est parce que je vois les gouvernements impuissants que je voudrais habituer les gouvernés à les respecter.

LA TYRANNIE DE LA MAJORITÉ

Il est de l'essence même des gouvernements libres que la majorité y dirige les affaires. Il est de l'essence des gouvernements démocratiques que l'empire de la majorité y soit fort absolu, parce qu'il s'appuie sur la force organisée du plus grand nombre et sur le droit réel et incontestable qui subordonne l'intérêt de quelques-uns à celui de tous. Aussi dans les démocraties faut-il que la majorité

soit bien douteuse ou qu'elle abuse étrangement de son pouvoir pour qu'on lui résiste. Remarquez en effet qu'il est bien plus facile de contester un principe que ses conséquences. Vous prouvez facilement à un roi qu'il n'a pas le droit de sacrifier l'intérêt de l'État au sien. Mais quand la majorité vous opprime vous êtes obligé de reconnaître son droit avant d'en attaquer l'usage.

L'omnipotence de la majorité me paraît le plus grave inconvénient attaché aux gouvernements démocratiques et la source de leurs plus grands périls.

C'est donc contre ces dangers que le législateur doit toujours chercher à lutter et je suis loin de croire qu'ils soient insurmontables.

Aux États-Unis les lois au lieu de lutter contre cette tendance l'ont en général favorisée le plus qu'il a été en leur pouvoir.

En Amérique le pouvoir exécutif n'est rien et ne peut rien. Toute la force du gouvernement est confiée à la société elle-même organisée sous la forme la plus démocratique qui fut jamais. En Amérique tout le danger vient du peuple, il ne naît jamais en dehors.

L'empire de la démocratie ne tombe pas toujours par faiblesse et incapacité d'action. Il n'est pas dans la nature d'une puissance démocratique de manquer de force matérielle mais bien de force morale, de stabilité, d'habileté. Je conviendrais si l'on veut que les gouvernements démocratiques ont plus de force que les autres, mais moins de sagesse.

Deux manières de périr pour un gouvernement : 1°. défaut de puissance (comme la première Union par exemple) ; 2°. mauvais emploi de la puissance comme toutes les tyrannies. C'est par ce dernier mal que les républiques américaines périront. Le premier mode plus rapide que le second et plus frappant mais non plus certain.

Dans les républiques démocratiques la majorité forme une puissance véritable. Et après elle le corps qui la représente. Le corps politique qui représente le mieux la majorité c'est la législature. Augmenter les prérogatives du corps c'est augmenter le pouvoir de la majorité.

Toutefois ce pouvoir de la majorité peut être modéré dans son exercice par les efforts du législateur. Les auteurs de la constitution fédérale ont travaillé dans ce sens. Ils ont cherché à entraver la marche de la majorité. Dans les États particuliers, on s'est au contraire efforcé de la rendre plus rapide et plus irrésistible.

Nous avons vu sous l'Assemblée nationale et la Convention combien la toute-puissance du corps législatif augmentait encore l'instabilité naturelle de la loi dans les républiques. Ces conséquences extrêmes d'un mauvais principe ne sauraient se reproduire de la même manière en Amérique parce que la société américaine n'est pas en révolution comme la société française d'alors et qu'on y fait depuis longtemps l'apprentissage de la liberté.

Majorité. L'empire moral de la majorité s'établit plus difficilement qu'un autre parce qu'il se fonde sur des idées d'égalité choquantes pour beaucoup d'esprits qui n'y ont pas été habitués. Il se perd comme tous les autres empires par l'abus. La tyrannie de la majorité amène les appels des minorités à la force matérielle. De là la confusion, l'anarchie, et le despotisme d'un seul. Les républiques américaines, loin de faire craindre pour le moment actuel l'anarchie, ne font craindre que le despotisme de la majorité ; l'anarchie ne viendra que comme conséquence de cette tyrannie. Il y a tel état social où les minorités ne peuvent jamais devenir majorité, sans perdre immensément ou même cesser d'être. Dans ces pays, l'empire de la majorité ne peut s'établir que très difficilement et se maintenir plus difficilement encore. La France est dans ce cas. En Amérique l'empire de la majorité ne sera pas renversé parce qu'elle manquera de force, mais de sagesse. Le gouvernement est centralisé de manière à ce que la majorité qui gouverne ait la toute-puissance. Ce n'est pas la force matérielle qui lui manquera, mais la force morale. Il y a dans toute puissance exercée par le peuple quelque chose de variable et de peu sage.

Si les résolutions passionnées du peuple dans les capitales peuvent influencer sur la destinée de tout l'État, il est évident que la garantie de la représentation n'existe point et que c'est le peuple lui-même qui gouverne. Les grandes capitales rendent donc les républiques démocratiques modernes aussi tu-

multueuses et aussi désordonnées que les républiques antiques. Elles annulent en fait le système représentatif à l'aide duquel les modernes peuvent seuls espérer de maintenir leurs républiques.

C'est tomber dans le défaut des républiques de l'Antiquité qui ont péri pour n'avoir pas connu le principe de la représentation.

Les grandes capitales annulent le système représentatif.

Je voudrais qu'on m'explique ce qu'on veut dire lorsqu'on met en avant cette phrase banale que tout un peuple ne peut sortir complètement des bornes de la raison. Il est rare sans doute que tout un peuple en sorte. Mais ce qu'exprime en général la volonté du peuple ? Une majorité, or qu'est-ce qu'une majorité prise collectivement sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? Or si vous admettez qu'un individu revêtu de la toute-puissance peut en abuser contre ses adversaires, pourquoi n'admettriez-vous pas la même chose pour la majorité ? Pour moi, je ne vois que Dieu que l'on puisse revêtir sans inconvénient de la toute-puissance.

Le despotisme est aux deux bouts de la souveraineté, quand un seul règne et que la majorité gouverne. Le despotisme s'attache à la toute-puissance, quel qu'en soit le représentant.

Ce qui me déplaît aux États-Unis ce n'est pas l'extrême liberté, c'est la tyrannie qui quelquefois y règne.

Il faut bien distinguer l'arbitraire de la tyrannie et la tyrannie de l'arbitraire. L'arbitraire peut n'être pas tyrannique, et la tyrannie peut n'être pas arbitraire. Aux États-Unis il n'y a presque jamais d'arbitraire, mais il y a quelques fois tyrannie.

Il faut bien distinguer entre la tyrannie d'un homme et celle d'une majorité ; ils ne suivent point toujours les mêmes voies. J'ai renfermé deux idées distinctes dans les mêmes expressions ce qui est un grand défaut. De ce que la tyrannie en Amérique agit directement sur l'âme et ne tourmente pas le corps, cela tient à deux causes : 1°. à ce qu'elle est exercée par une majorité et non par un homme, un homme ne pouvant jamais obtenir le concours volontaire de la masse ne peut infliger à son ennemi ce supplice moral qui naît de l'isolement et du mépris public. Il est obligé d'agir directement pour l'atteindre ; 2°. de ce qu'en effet les mœurs se sont adoucies et qu'on a perfectionné et intellectualisé le despotisme.

Elle brisait la volonté ; elle les plie. Elle empêchait de faire ; elle empêche de vouloir. Elle ordonnait ; elle conseille. Elle donnait la mort ; elle donne la honte. Elle tourmentait le corps ; elle tourmente l'âme. Elle emprisonnait les membres ; elle emprisonne l'âme. Elle est ainsi parvenue à

emprisonner ce qui échappe à toutes [illisible]. C'est une tyrannie toute intellectuelle, toute immatérielle, toute subtile.

On s'étonne du respect que les Américains professent pour les décisions de la majorité.

Quel est le peuple européen si puissant et si fier qui de temps en temps ne soit forcé d'entendre de dures vérités ? Il n'en est pas ainsi en Amérique.

LES PROTECTIONS CONTRE L'OMNIPOTENCE DE LA MAJORITÉ

Le pouvoir judiciaire

Mettre immédiatement après l'omnipotence de la majorité ce qui lui sert plus particulièrement de contrepoids et ensuite ce qui favorise en général la république, car l'omnipotence de la majorité, qui est le plus grand obstacle au maintien des républiques, n'est pas le seul.

Le problème que je dois toujours avoir présent à mon esprit pour le résoudre est celui-ci : vivre avec la démocratie en combattant ses vices. Tâcher d'atténuer ses défauts naturels et de lui faire produire une partie des biens que l'aristocratie amène. Avoir le gouvernement des classes éclairées avec le contrôle du peuple. On a vu des aristocraties qui ont protégé la liberté. Mais toute aristocratie con-

testée devient tyrannique ; c'est ce qui arrive aux doctrinaires.

En Amérique il y a mille causes naturelles qui pour ainsi dire d'elles-mêmes concourent à modérer l'omnipotence de la majorité. L'extrême analogie des intérêts, la prospérité matérielle du pays, la diffusion des lumières et la douceur des mœurs qui est la suite nécessaire des progrès de la civilisation favorisent beaucoup la mansuétude du gouvernement.

J'ai indiqué les causes différentes, le temps est venu d'examiner quelles barrières les institutions elles-mêmes ont pris soin d'élever contre le pouvoir dont elles émanent.

En Amérique la seconde garantie de la liberté se trouve dans la constitution du pouvoir judiciaire. L'absence de centralisation administrative est plutôt une circonstance heureuse qu'un effet de la sagesse du législateur. Mais le pouvoir judiciaire aux États-Unis est une barrière élevée à dessein contre l'omnipotence de la majorité. On peut le considérer comme le seul obstacle puissant ou réel que les lois américaines aient placé au-devant des pas du peuple. La constitution du pouvoir judiciaire forme à mes yeux la portion la plus neuve et la plus originale de tout le système politique des Américains. Voir si à l'article du pouvoir judiciaire fédéral, je ne me répète pas. Chercher dans les différentes constitutions la constitution du pouvoir judiciaire.

Pour moi je ne conseillerais jamais à un peuple de s'en reposer sur les tribunaux du soin de garantir sa liberté. J'aurais peur qu'ils ne la sacrifiasent au monarque ou à eux-mêmes. Ce soin regarde les grandes assemblées politiques.

Le peuple qui se reposerait uniquement sur les tribunaux du soin de défendre la liberté contre les chefs mettrait cette liberté en grave péril. Mais le pouvoir judiciaire est admirablement constitué pour lutter contre les envahissements de la démocratie. C'est là sa fonction spéciale dans la grande économie de la société.

Il lui arrive quelquefois de la favoriser, mais examinez par quels motifs et vous trouverez toujours un cas particulier. La magistrature s'appuie souvent sur le peuple pour résister, mais exceptions. Elle s'y appuie alors comme les nobles pour sa propre conservation ou l'agrandissement de son pouvoir, mais sans sympathie réelle avec les passions et les intérêts populaires.

De nos jours il n'y a pas de république qui puisse espérer de conserver sa liberté et même son existence, si le pouvoir judiciaire n'y croît pas en proportion exacte du pouvoir de la démocratie.

Il est facile d'apercevoir pour peu qu'on y regarde de près, que dans tous les États de l'Union, le pouvoir judiciaire exerce une grande influence sur les affaires politiques. Mais cette influence est surtout visible dans l'action des tribunaux fédéraux. On sait que la constitution des États-Unis domine

les constitutions particulières de même que celles-ci dominant à leur tour les simples lois. Or, j'ai dit autre part que la constitution des États-Unis défendait aux législatures provinciales d'introduire des dispositions rétroactives dans leurs lois et de blesser des droits acquis. Ôter aux États particuliers ces deux voies d'action c'était leur arracher les armes mêmes de la tyrannie. Toutes les fois donc que les législateurs portent des lois de cette espèce, on les attaque comme inconstitutionnelles devant les tribunaux fédéraux. La justice fédérale vient alors se placer comme un arbitre désintéressé entre la majorité qui veut opprimer et l'individu qu'elle opprime. Elle s'interpose parmi les passions locales dont l'ardeur ne saurait se comparer qu'à ces haines fraternelles dont parlait Tacite.

Jury. — Le jury est tout à la fois un moyen énergique de faire régner le peuple et le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner.

Puisque je suis sur la justice, je veux parler du jury.

Le remède est surtout en dehors des constitutions. Pour que la démocratie puisse gouverner il faut des *citoyens*, des gens qui prennent intérêt à la chose publique, *aient la capacité* de s'en mêler et le *veuillent*. Point capital auquel il faut toujours revenir.

La religion et les mœurs

De la supériorité des mœurs sur les lois. — Après qu'on a bien réfléchi aux principes qui font agir les gouvernements, à ceux qui les soutiennent ou les ruinent ; lorsqu'on a passé bien du temps à calculer avec soin quelle est l'influence des lois, leur bonté relative et leur tendance, on en arrive toujours à ce point qu'au-dessus de toutes ces considérations, en dehors de toutes ces lois, je rencontre une puissance supérieure à elles. C'est l'*esprit* et les *mœurs* du *peuple*, son *caractère*. Les meilleures lois ne peuvent faire marcher une constitution en dépit des mœurs, les mœurs tirent parti des pires lois. C'est là une vérité commune, mais à laquelle mes études me ramènent sans cesse. Elle est placée dans mon esprit comme un point central, je l'aperçois au bout de toutes mes idées.

Je ne prétends pas examiner tout ce qui contribue à maintenir la république démocratique aux États-Unis, mais seulement ce qui y contribue le plus, non pas tous les faits, mais les plus importants d'entre les faits.

Jusqu'ici j'ai cherché à faire connaître les lois et les habitudes qui gouvernent la société politique aux États-Unis.

Si je suis parvenu à faire bien exactement connaître ce qui est, j'ai dû en même temps suggérer au lecteur les raisons qui font que ce qui est subsiste. Si je voulais donc reprendre une à une toutes les causes qui maintiennent la république démocra-

tique aux États-Unis, je referais le livre tout entier. Aussi, tel n'est-il pas le but de ce chapitre.

J'ai pensé que le maintien des institutions politiques chez tous les peuples tient à trois grandes causes.

La première, tout accidentelle, résulte des circonstances dans lesquelles la Providence a placé les différentes nations comme les différents hommes.

La seconde provient de lois.

La troisième découle de leurs habitudes et de leurs mœurs.

De ces trois causes, la première est la plus durable. Les circonstances dans lesquelles se trouve un peuple changent en général moins aisément que ses lois et ses mœurs. Aussi lorsque le maintien des institutions d'un peuple tient surtout à cette cause ces institutions en sont d'autant plus stables.

Des trois causes la moins influente c'est celle des lois et c'est pour ainsi dire la seule qui dépende de l'homme. Les peuples ne peuvent changer leur position et les conditions premières de leur existence.

Une nation peut à la longue modifier ses habitudes et ses mœurs, mais une génération ne saurait y réussir. Elle ne peut changer que les lois.

Mais que peuvent les meilleures lois sans les circonstances et les mœurs ?

Or, des trois causes dont nous parlons, la moins influente est précisément celle qui résulte des lois. Ainsi donc non seulement l'homme n'exerce point de pouvoir autour de lui, mais il n'en possède pour

ainsi dire aucun sur lui-même et reste presque complètement étranger à son propre sort.

Les causes qui tendent à modérer l'omnipotence de la majorité aux États-Unis et à rendre la république démocratique praticable naissent des circonstances particulières dans lesquelles se trouve ou s'est trouvé le pays, des lois et des mœurs.

Quand la démocratie arrive avec les mœurs et les croyances, elle conduit à la liberté. Lorsqu'elle arrive avec l'anarchie morale et religieuse, elle mène au despotisme.

Il y a des peuples qui vivant sous le despotisme, ont cependant un grand sentiment de nationalité, et auxquels on voit faire d'immenses sacrifices pour sauver une patrie dans laquelle ils vivent sans intérêts et sans droits.

Mais alors qu'on y prenne bien garde, c'est toujours la religion qui leur tient lieu de patriotisme.

La durée, la gloire, ou la prospérité de la nation est pour eux un dogme de religion. En défendant leur pays, ils défendent cette cité sainte dans laquelle ils sont tous citoyens.

Les populations turques n'ont jamais pris aucune part à la direction des affaires de la société. Elles ont cependant accompli des choses immenses, tant qu'elles ont vu le triomphe de la religion de Mahomet dans les conquêtes du sultan. Aujourd'hui la religion s'en va, le despotisme seul leur reste, et elles tombent.

Le Russe qui n'a pas même l'intérêt de la terre sur laquelle il est né est un des plus braves soldats de l'Europe ; et il brûle sa demeure et sa moisson pour ruiner l'ennemi. Mais c'est le Saint-Empire qu'il défend et alors qu'il meurt pour son pays le ciel s'ouvre et sa récompense est prête.

Ce qui rend les gouvernements despotiques redoutables, c'est quand les peuples qu'ils dirigent sont mus par un enthousiasme religieux. Alors l'unité de la puissance au lieu de nuire à la puissance sociale ne fait plus que la diriger ; les nations dans cet État ont la force des peuples libres, sans les désavantages de la liberté. Il y a concours de forces, et direction unique. Leur choc est presque irrésistible... Il arrive alors une singulière chose : plus le gouvernement est dur et oppressif, plus il fait de grandes choses ; plus la nation est malheureuse, plus elle fait d'efforts pour protéger un sol qu'elle ne possède pas ; moins ces hommes tiennent à la vie, mieux ils la défendent. Ce n'est pas en vue de ce monde que les peuples religieux agissent ainsi, et ils meurent d'autant plus facilement qu'ils sont plus misérables...

Montesquieu, en donnant au despotisme une force durable, lui a fait un honneur qu'il ne mérite pas. Le despotisme est une chose si mauvaise de sa nature, qu'à lui tout seul il ne peut rien créer ni rien maintenir. La crainte à elle toute seule ne peut servir que dans un temps.

Quand on y regarde de près, on aperçoit que ce qui fait durer et agir les groupements absolus c'est la religion et non la crainte ; la religion principe de

force dont ils se servent, mais qui n'est point en eux. Quand une nation tout en restant esclave cesse d'être religieuse, il n'y a pas de moyen humain de la tenir longtemps en faisceau.

En résumé, je suis profondément convaincu qu'il n'y a de force durable que dans le concours des volontés humaines. Pour appliquer cette force à la conservation des sociétés, il faut donc aux hommes l'intérêt de ce monde ou de l'autre.

Le christianisme, lors même qu'il commande l'obéissance passive en matière de dogme, est encore de toutes les doctrines religieuses la plus favorable à la liberté ; parce qu'il ne s'adresse jamais qu'à l'esprit et au cœur de ceux qu'il veut soumettre. Il n'y a pas de religion qui ait autant dédaigné l'emploi de la force matérielle que la religion de Jésus-Christ. Or, partout où la force matérielle n'est point en honneur, la tyrannie ne saurait être durable. Aussi voit-on que le despotisme n'a jamais pu se fonder parmi les chrétiens. Il y a toujours vécu au jour le jour et dans les alarmes.

Lorsque nous disons qu'une nation chrétienne est esclave c'est par comparaison avec un peuple chrétien que nous en jugeons. Si nous la comparions à un peuple infidèle elle nous paraîtrait libre.

Je dirai quelque chose d'analogue quant à l'égalité. Le christianisme, quelque interprétation qu'on lui donne, est aussi de toutes les doctrines religieuses, la plus favorable à l'égalité. Il n'y a que la religion de Jésus-Christ qui ait placé la seule grandeur de l'homme dans l'accomplissement des

devoirs, où chacun peut l'y atteindre, et qui se soit plu à consacrer comme une chose presque divine la pauvreté et le malheur.

J'ajouterai que parmi les différentes doctrines chrétiennes, le catholicisme me paraît l'une des moins contraires au nivellement des conditions.

Il est vrai qu'au-dessus du peuple catholique se trouve placé le corps des prêtres.

Principe d'égalité dans le corps des prêtres. Pouvoirs grands mais ouverts à tous.

Le catholicisme favorise l'esprit d'égalité à la manière du pouvoir absolu. Il place un homme hors des rangs et tous les autres confondus dans la foule.

Le protestantisme est le gouvernement des classes moyennes appliqué au monde religieux.

Je ne doute point que le protestantisme, qui place toute l'autorité religieuse dans l'universalité des fidèles agissant d'eux-mêmes n'appuie indirectement le dogme politique de la souveraineté du peuple et ne serve ainsi au gouvernement républicain. Et le catholicisme soumis à l'autorité intellectuelle du pape et des conciles me semble avoir plus d'affinité naturelle avec la monarchie tempérée qu'avec tout autre gouvernement.

S'il est vrai que les mœurs nécessaires aux républiques, le despotisme peut se passer de religion

mais non la liberté. Unanimité des hommes d'État sur l'utilité de la religion.

Religion, son influence sur le moral et l'intelligence. Plus on relâche le lien politique plus il faut que le lien moral se resserre.

La religion n'est qu'une forme particulière de l'espérance. Elle est aussi naturelle au cœur de l'homme que l'espérance elle-même. Ce qui me touche plus que les miracles et les prophéties, c'est le caractère même du christianisme. Là est le plus grand indice de son origine divine. Ouvrez tous les codes religieux du monde, vous verrez qu'ils s'appliquent nécessairement à certains pays, à certaines mœurs, à un état social ou à un peuple particulier. Je n'examine pas les preuves de ces religions et je dis qu'elles sont fausses, puisqu'elles ne sont pas faites pour tous les temps et pour tous les hommes. Mais le christianisme semble universel et immortel comme le genre humain.

Pour moi si quelque chose pouvait me faire désespérer des destinées de l'Europe c'est de voir l'étrange confusion qui y règne dans les intelligences. Je vois des hommes pieux qui voudraient étouffer la liberté, comme si la liberté, ce grand privilège de l'homme, n'était pas une chose presque sainte. Plus loin j'en vois d'autres qui pensent arriver à être libres en attaquant toutes les croyances. Mais je n'en vois point qui semblent apercevoir le lien étroit et nécessaire entre la religion et la liberté.

La liberté américaine est née dans le sein de la religion et est encore soutenue dans ses bras.

Affection patriotique des Américains pour la religion.

Je ne suis pas sûr que les Américains soient convaincus de la vérité de la religion, mais je suis sûr qu'ils le sont de son utilité.

Chaque jour la religion semble perdre de sa puissance en Europe. Et en Amérique elle prospère. D'où vient la différence ?

J'ai entendu dire en Europe que c'était bien malheureux que ces pauvres Américains eussent de la religion. Quand on a été aux États-Unis, conviction que la religion est plus utile dans les républiques que dans les monarchies, et dans les républiques démocratiques que partout ailleurs. Malentendu funeste en France.

J'examinerai dans une autre partie de cet ouvrage quelle influence exercent les idées religieuses sur les mœurs ; quant à présent je me bornerai à dire qu'elle est très grande.

Il ne faut pas s'exagérer l'influence qu'exerce la religion sur les mœurs aux États-Unis ; elle ne suffit pas pour en faire un peuple vertueux, mais rangé.

Son action sur les femmes. Ce sont les femmes qui font les mœurs.

J'ai dit que la démocratie était la forme de gouvernement où il était le plus à désirer que le peuple fût heureux. C'est aussi celui où il est le plus à désirer qu'il soit moral et pour la même raison.

Je n'hésiterais point à le dire parce que j'écris dans un siècle irrégulier, aux États-Unis la religion est la première des institutions politiques. Et j'ajoute même que je crains d'autant moins de le dire à cause de cette raison.

Qui pourrait nier l'heureuse influence de la religion sur les mœurs et l'influence des mœurs sur le gouvernement de la société ? Le peuple voit dans la religion la sauvegarde et l'origine divine de sa liberté ; les riches la garantie de leur fortune et de leur vie ; les hommes d'État la sauvegarde de la société ; le pionnier comme son compagnon dans les déserts.

De la vertu dans les républiques. — Les Américains ne forment pas un peuple vertueux et cependant ils sont libres. Ceci ne prouve pas absolument que la vertu, comme le pensait Montesquieu, n'est pas essentielle à l'existence des républiques. Il ne faut pas prendre l'idée de Montesquieu dans un sens étroit. Ce qu'a voulu dire ce grand homme c'est que les républiques ne pouvaient subsister que par l'action de la société sur elle-même. Ce qu'il entend par vertu, c'est le pouvoir moral qu'exerce chaque individu sur lui-même et qui l'empêche de violer le droit des autres.

Quand ce triomphe de l'homme sur les tentations est le résultat de la faiblesse de la tentation ou

d'un calcul d'intérêt personnel il ne constitue pas la vertu aux yeux du moraliste ; mais il rentre dans l'idée de Montesquieu qui parlait de l'effet bien plus que de sa cause. En Amérique ce n'est pas la vertu qui est grande, c'est la tentation qui est petite, ce qui revient au même. Ce n'est pas le désintéressement qui est grand, c'est l'intérêt qui est bien entendu, ce qui revient encore presque au même. Montesquieu avait donc raison quoiqu'il parlait de la vertu antique et ce qu'il dit des Grecs et des Romains s'applique encore aux Américains.

On n'arrivera jamais quoi qu'on fasse à rendre stable une démocratie. Certes ce n'est point une chose aisée. Deux moyens : Le premier, de donner à une croyance religieuse la verdeur qu'elle avait dans sa jeunesse. Dieu seul le peut. Le second, de la débarrasser de ce qui l'empêche d'user la force de son âge. À la portée des hommes.

Je ne saurais croire la religion aussi faible qu'on le dit. Rendre à une doctrine religieuse tout son pouvoir et la ramener à cet âge lorsque pour la première fois elle saisit l'esprit et toucha le cœur des hommes, c'est une œuvre que Dieu seul peut accomplir. Lorsqu'une religion se révèle pour la première fois aux hommes elle saisit leur esprit et touche en même temps les parties de leur cœur. Elle règne alors non seulement comme une chose, on l'embrasse avec ardeur. Elle émeut, elle entraîne, elle embrase. Elle s'élève comme un astre nouveau sur l'humanité. Intérêts humains disparaissent au milieu des flots de sa lumière. Dieu seul

pourrait rendre à la religion cette toute-puissance de la jeunesse.

On déplore l'absence des croyants et l'on se demande quel est le moyen de rendre à la religion sa légitime influence. Pour moi, je ne saurais croire que le mal soit aussi grand ni aussi profond qu'on le suppose. Jamais l'instinct religieux ne périra dans l'homme ; et qui peut mieux le satisfaire que la religion de Jésus-Christ ? Le christianisme n'est point abattu, il n'est que plié. Jadis la religion avait permis qu'on la mêlât aux pouvoirs de la terre, et aujourd'hui je la vois comme ensevelie toute vivante, sous leurs débris. Cherchons donc à la dégager ; il lui reste encore assez de force pour se relever, mais non pour soulever le poids qui l'accable. La religion chrétienne en Europe ressemble à un vieillard dont les épaules sont chargées d'un pesant fardeau : il marche péniblement à travers les difficultés du chemin. Il plie sous le faix, ses membres sont appesantis, sa poitrine oppressée. Il se traîne avec douleur et à chaque pas l'on dirait qu'il va mourir. Et libre désormais dans ses efforts, on le verra poursuivre aisément sa carrière. Il pose à terre son fardeau, lève sa tête et poursuit sa course.

APPLICATION DE CE QUI PRÉCÈDE À L'EUROPE

Si les peuples voyaient un point d'arrêt entre le pouvoir absolu et le gouvernement démocratique,

ils feraient bien de s'y fixer. Mais ce point n'existe pas, et il faut qu'ils marchent.

Marche irrésistible de la démocratie. La régler, l'instruire, grand problème du présent. Malheurs qui résulteraient pour l'espèce humaine de ne pas le faire, despotisme intolérable, sans garantie. Ce qui se passe en Amérique ne montre pas qu'on le peut quoiqu'il ne prouve pas qu'il faille le faire de même. C'est la pensée de cet avenir irrésistible qui [illisible] était toujours présente à l'auteur de ce livre. J'ai bien prouvé que la situation physique des Américains sans leurs lois et leurs mœurs ne suffisait point, mais je n'ai pas prouvé que leurs lois et leurs mœurs fussent sans leur situation physique.

Si d'autres nations démocratiques moins heureusement situées que le peuple américain, mais instruites par son expérience, parvenaient à s'emparer de ses découvertes, en rejetant ses erreurs, quelle raison avons-nous de croire qu'elles dussent échouer dans leurs efforts ?

Si donc l'exemple des États-Unis ne prouve point d'une manière suffisante que tous les pays puissent convenir aux institutions démocratiques, on ne saurait encore moins en inférer que les institutions démocratiques ne conviennent qu'aux États-Unis.

Ce n'est point pour satisfaire une vaine curiosité que j'ai recherché les causes qui servent le plus puissamment au maintien des institutions démocra-

tiques. En regardant l'Amérique je voyais encore l'Europe, et en songeant à la liberté américaine je pensais à celle de tous les hommes.

Quelles sont les causes qui permettent aux États-Unis de supporter la république démocratique ou le gouvernement de la démocratie ? Pourquoi craindrai-je de le dire ; tandis que j'avais les yeux fixés sur l'Amérique, je pensais à l'Europe. Je pensais à cette immense révolution sociale qui achève de s'opérer parmi nous tandis qu'on discute encore sa légitimité et ses droits. Je pensais à l'avenir prochain qui nous mène peut-être au despotisme, peut-être à la république, mais certainement à la démocratie.

Les institutions des États-Unis ne sont les seules qui doivent assurer la liberté des hommes. Je suis certes loin de le croire. J'admettrai sans peine qu'une nation peut rester libre sans avoir précisément les mêmes habitudes et les mêmes idées que le peuple américain. En retraçant les lois et en peignant les mœurs de la démocratie américaine, je n'ai pas prétendu que tous les peuples démocratiques puissent imiter les premières et adopter les seconds, car je n'ignore pas quelle est l'influence exercée par la nature du pays sur sa constitution politique et je regarderais comme un grand malheur pour le genre humain que la liberté ne pût s'y produire que sous une seule forme. Je suis donc loin de croire que nous devions imiter en tout le

gouvernement que la démocratie américaine s'est donné.

La question de savoir le nom de celui qui règne, les questions mêmes de royauté et de république, questions capitales dans les temps ordinaires, n'ont cependant qu'un intérêt secondaire dans le siècle extraordinaire où nous vivons à moins qu'on ne les rattache à une autre plus vaste encore. Le grand, le capital intérêt du siècle c'est l'organisation et l'éducation de la démocratie.

Aujourd'hui. La liberté avec ses orages. Le despotisme avec ses rigueurs. Pas de milieu. Quelque chose comme l'empire romain. Il n'y a donc qu'une voie de salut. C'est de chercher à régler la liberté, de moraliser la démocratie. Pour moi, je crois que l'entreprise est possible. Je ne dis pas qu'il faille faire comme l'Amérique. Je ne dis pas que les Américains aient fait le mieux. N'y a-t-il qu'une espèce de république, qu'une espèce de royauté ? De même il y a plus d'une manière de faire régner la démocratie.

Il est difficile de faire gouverner la démocratie et le gouvernement de la démocratie n'est pas excellent. Mais s'il n'existe rien entre le gouvernement de la démocratie et celui d'un despote, ne vaut-il pas mieux s'efforcer d'établir l'un que se soumettre à l'autre ?

Nous ne nous donnerions pas toutes ces peines s'il existait en dehors de la société une force régulatrice. Mais comment gouverner tout un peuple sans l'appui des croyances et des mœurs ?

L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE.

On ne rencontre donc en Amérique aucun de ces grands foyers intellectuels dont jaillissent en même temps le feu et la lumière. Je ne sais si peut-être devons-nous bénir le ciel ; l'Amérique pèse déjà d'un poids immense dans les destinées du monde ; et il ne lui manque peut-être que de grands écrivains pour renverser violemment toutes les vieilles sociétés de l'Europe.

Aux États-Unis, on rencontre moins de grands propriétaires et infiniment plus de propriétaires que partout ailleurs ; moins de richesses et plus d'aisance. Les intelligences ont été soumises à la même loi. Le génie scientifique et littéraire y est aussi rare que la capacité y est commune. Et si l'on n'y rencontre point de grands écrivains, chacun sait écrire. Ce qui pouvait être l'éclat de quelques-uns, semble y avoir été également divisé entre tous.

L'instruction chez les Américains de la Nouvelle-Angleterre est moins élevée que dans nos collèges mais plus complète que dans nos écoles.

Je ne considère pas les connaissances élémentaires comme le moyen le plus actif de faire l'éducation du peuple ; elles lui facilitent l'étude de la liberté ; mais elles ne lui donnent point l'art d'être libre.

Je voudrais que ce que je vais ajouter ne passât pas pour une satire mais seulement une comparaison utile à mon sujet. Je suis convaincu qu'il y a moins d'habitudes des affaires publiques, et moins de notions pratiques du gouvernement de la société, et moins d'idées justes sur la liberté dans les membres de nos deux Chambres que dans un pareil nombre de paysans américains pris au hasard.

C'est véritablement par ce côté que les Américains sont supérieurs à tous les peuples du monde.

Le Mexique ne peut supporter la république. La république ne prospère qu'au sein de l'Union anglo-américaine. De tant de causes semblables, une différente. Et cette cause de prospérité qui lui est spéciale l'emporte sur toutes les autres ensemble. Le peuple de l'Union est non seulement le plus religieux et le plus éclairé du monde, c'est encore celui dont l'éducation politique est la plus avancée.

En Europe le chef-d'œuvre des bonnes lois est de produire le bien-être. En Amérique tout l'effort des mauvaises lois parviendrait à peine à l'empêcher d'être produit.

Il y a trois siècles que les colonies anglaises sont fondées, mais il n'y a que soixante ans que des gouvernements nationaux et centralisés se sont établis dans leur sein. Avant ce temps les citoyens dispersés dans de vastes déserts à deux mille lieues du souverain vivaient dans une indépendance presque complète. Ce qui achève d'expliquer pourquoi, chez les Américains, les particuliers se montrent toujours expérimentés et souvent l'État novice.

Un Européen se trouverait fort malheureux si on l'obligeait à poursuivre avec tant d'efforts le bien-être.

Il est difficile de croire que des gens sont heureux quand ils font tant d'efforts pour le devenir davantage.

C'est l'histoire du commerçant enrichi qui meurt d'ennui lorsqu'on le force d'abandonner son négoce.

La seconde cause générale que j'ai indiquée comme servant au maintien des institutions politiques des Américains se trouve dans la bonté même de ses institutions, c'est-à-dire dans leur conformité à l'état social et à la position physique du peuple qu'elles doivent régir.

Il faut attendre que les affaires se compliquent et que les difficultés se présentent pour pouvoir juger jusqu'à quel point la démocratie américaine sera un état de conduire les affaires de la société.

SITUATION ET AVENIR DES TROIS RACES

Je vais encore parler de l'Amérique, mais plus de la démocratie.

De l'esclavage aux États-Unis. L'esclavage qui règne au sud de l'Union forme la seule institution aristocratique qu'aient les Américains. Examiner (je pense) après que j'aurai examiné toutes les conséquences de la démocratie, cet élément solitaire de l'aristocratie. Que l'esclavage américain existe au milieu d'une complète démocratie de blancs ne produit pas les effets généraux qu'on pourrait en attendre s'il n'arrivait que comme appendice d'un système aristocratique. Effets contradictoires : il augmente le sentiment d'égalité des blancs entre eux cependant il donne aux blancs sur certains points des habitudes, un tour d'idées, un caractère aristocratique. Que quand on accuse la démocratie américaine des atrocités qui ont lieu contre les noirs, on [illisible] contre soi-même.

Les Américains n'ont qu'un côté aristocratique, et par ce côté-là ils sont atroces.

Les esprits des Américains, étroits, [illisible] arriérés, immobiles, pleins de préjugés et de bornes à l'endroit des noirs, et généralement au sud des États-Unis. Seul effet aristocratique et de classe qu'on puisse citer à l'appui de l'idée que l'aristocratie, surtout dans des limites [illisible] rétrécit l'esprit et arrête son essor.

Lorsque vous voyez les Américains outrager la raison et la nature de la manière dont ils traitent les noirs, vous voyez, dites-vous, ces effets d'une démocratie immodérée et impitoyable ! Un moment. La démocratie n'a point à rougir des crimes que vous lui imputez.

La seule aristocratie qui existe en Amérique est celle des blancs. Le seul esprit aristocratique est celui de couleur et de race.

Vis-à-vis des noirs que les autres montrent leur seul côté aristocratique et ce que peuvent faire des législateurs héréditaires placés dans une position supérieure et autre que les gouvernés.

Pour moi loin de considérer ce qui se passe en Amérique par rapport aux noirs un argument contre la démocratie, je craindrais qu'on en fit un argument outré et injuste contre l'aristocratie et qu'on lui imputât d'une manière générale ce qui résulte de circonstances particulières qui ne lui sont pas inhérentes, telles que la différence de couleur. Bonne idée à développer [illisible] après l'idée qui précède.

C'est même à mesure que le gouvernement des États devient plus aristocratique, c'est-à-dire qu'une portion privilégiée de la nation devient maîtresse plus absolue par l'indépendance où elle se met d'un souverain étranger, ou d'un gouvernement central, que le mal augmente.

En revenir sans cesse à cette idée centrale qu'il ne faut laisser aucun principe dominer seul et atteindre ses conséquences les plus éloignées.

Les blancs dans le Midi forment un corps aristocratique, aussi règne-t-il une certaine tendance féodale dans leurs pensées et dans leurs goûts.

Ce que je me borne à dire en ce moment est ceci. Les Américains sont de tous les modernes ceux qui ont poussé le plus loin l'égalité et l'inégalité parmi les hommes. Ils ont le vote universel et la servitude. Ils semblent ainsi avoir voulu prouver par des arguments contraires les avantages de l'égalité. On prétend que les Américains en établissant le vote universel et le dogme de la souveraineté ont manifesté au monde les avantages de l'égalité. Moi, je pense qu'ils ont surtout prouvé ceci en établissant la servitude et je trouve qu'ils établissent les avantages de l'égalité bien moins par la démocratie que par l'esclavage.

On sait que les nègres ont été introduits en Amérique pour empêcher la destruction totale des Indiens. Cette philanthropie malencontreuse infligea des maux affreux à l'humanité. En introduisant les nègres en Amérique on ne sauva point les indigènes, [illisible] on condamna à des maux affreux celle des noirs et l'on compromit le sort des blancs. L'une des trois races n'en tira aucun remède et les deux autres d'incalculables misères.

On est surpris souvent de tous les événements que renferme un seul fait. Le matelot qui découvrit les côtes de l'Amérique changea les destinées du monde. Le premier Européen qui transporta un

nègre en Amérique fit une blessure inguérissable à l'humanité. Les Européens en détruisant des millions d'Indiens dans le Nouveau Monde ont fait à l'humanité un mal affreux mais passager. L'esclavage est un mal qui se perpétue avec les générations, qui renaît sans cesse, et qui ne peut cesser que par des maux plus grands que lui-même. Pour égorger les Indiens du Nouveau Monde il y avait chaque jour besoin d'un effort. Pour y introduire l'esclavage, il a suffi d'y introduire le premier esclave. Le germe une fois semé a crû ensuite de lui-même.

Quelques conjectures sur l'avenir de l'Amérique du Nord. Trois peuples. Blancs. Noirs. Rouges. Influence de l'Européen [illisible] se fait sentir également mais diversement, plie le Nègre, détruit l'Indien. Les comparer légèrement. Prendre ensuite un à un. L'Indien. Le Nègre. L'Européen : ici s'étendre. Avenir politique. Avenir commercial... Avenir politique. Avenir de la république. Avenir de l'Union. Choses certaines. Choses inventées.

Chose certaine, immensité du résultat, même race, même religion, mêmes mœurs couvrent à la fois le plus immense pays.

Il y a deux grands peuples, les Américains et les Russes. Il y a deux grands peuples dans le monde qui n'ont pas atteint le complément de leur destinée, l'un dans l'ancien monde, l'autre dans le nouveau. L'un marche par le despotisme, l'autre par la liberté.

Au-dessous de la race privilégiée et dominatrice des blancs, on en découvre deux autres que la Providence semble avoir livrées à celle-ci.

C'est à lui qu'appartient la plus belle portion de l'avenir. Pourquoi ce partage inégal des biens de ce monde ? Qui peut le dire ?

Pourquoi de ces trois races, l'une est-elle née pour périr, l'autre pour régner et la dernière pour servir ?

Souplesse et flexibilité du nègre. Inflexibilité dans les mœurs et dans les opinions des Indiens depuis 200 ans en contact avec les blancs.

Né dans l'esclavage le nègre devient en quelque sorte incapable de vivre libre ; vous trouvez au contraire l'Indien aux extrêmes limites de la liberté.

Le nègre à force d'être esclave perd le goût et la possibilité d'être libre ; l'Indien à force d'être libre devient incapable de se civiliser. L'un ne peut apprendre à être libre ; l'autre à donner des bornes à sa liberté.

Il [l'Indien] périt par l'exagération des sentiments qui manquent au premier.

Les Indiens

Bientôt les Européens se sont indignés de voir les indigènes en possession de la terre.

Plan du chapitre.

1°. Destruction des Indiens. *Un fait*. 2°. Comment elle s'opère. On fait fuir le gibier. On achète les terres. (Ici introduire mœurs commerciales.) 3°. Destruction inévitable. La guerre ou la civilisation. La guerre, ils ne peuvent plus la faire. Reste la civilisation. Difficulté qu'ont les peuples chasseurs à se civiliser. Il faudrait avoir [illisible]. *Paresse* et *orgueil* qui les empêchent de le vouloir. Quand ils le veulent, ils ne le peuvent plus (ici j'ai placé les *métis* ; peut-être ailleurs). Effets d'une civilisation incomplète en contact avec une complète. Ce qui précède est une action insensible et pour ainsi dire involontaire d'une race sur l'autre. Mais il s'y joint souvent l'action positive et volontaire des gouvernements. Cherokees, Creeks, manière d'agir envers eux des gouvernements d'État et du fédéral.

On peut considérer comme une grande cause de la ruine des indigènes de l'Amérique du Nord le petit nombre de métis qu'on rencontre parmi eux.

Besoin d'espace. Peuple chasseur. Gibier qui manque. Misère¹. Désespoir. L'eau-de-vie fait le reste.

État actuel des Indiens. État futur. Destruction finale complète. Cause de cette destruction. Impossibilité de résister par la force. Difficulté à amener à

¹ C'est comme si on frappait de stérilité les champs de nos laboureurs.

se civiliser par des métis. Quand ils commencent à se civiliser, débordés, écrasés.

Il suffit de voir les indigènes de l'Amérique du Nord pour se convaincre que leur race ne le cède en rien à la nôtre. L'état social a pour ainsi dire tracé autour de l'esprit des Indiens un cercle étroit, mais dans ce cercle, ils se montrent les plus intelligents de tous les hommes.

Il y a sans doute dans ce qu'ont fait les Cherokees autant de génie naturel que dans les plus grands efforts des peuples modernes.

Le succès des Cherokees prouve que les Indiens ont la faculté de se civiliser. Mais il ne prouve nullement qu'ils puissent y réussir. Il suffit d'ailleurs de les voir pour se convaincre que leur race n'est en rien inférieure à la race européenne, leur capacité intellectuelle aussi grande que la nôtre. Dans le cercle que son état social a tracé autour de l'intelligence, les Indiens sont les plus intelligents de tous les hommes et il ne leur manque que de pouvoir appliquer cette intelligence à nos sciences et à nos arts pour devenir les peuples les plus civilisés du globe. Admis dans les écoles des blancs, les jeunes Indiens étonnent par la rapidité de leurs progrès et, si l'on songe aux difficultés sans nombre qui environnent les Cherokees, on ne saurait douter qu'ils n'aient montré autant et peut-être plus de génie naturel que les peuples européens dans leurs plus vastes entreprises. Leur malheur est de rester à

moitié barbares en contact avec le peuple le plus civilisé et j'ajoute le plus avide de la terre.

Ce monde est il faut l'avouer un triste et ridicule théâtre.

Placer ici je crois les idées générales sur la civilisation et la barbarie. Lorsque les sauvages s'introduisent dans le sein d'une société civilisée, ils ne peuvent y occuper que le rang le plus bas. Égaux entre eux ils sont les derniers parmi nous. Et ils n'échappent aux maux de la vie sauvage que pour succomber parmi les misères des peuples civilisés.

Si en même temps que les Indiens renonçaient à l'espoir de chasser des Européens du sol de l'Amérique, ils parvenaient à se civiliser, ils pourraient encore éviter une destruction qui les menace car il est presque impossible de déposséder complètement un peuple de cultivateurs.

Si ces mêmes tribus acculées au bord de l'océan Pacifique reviennent jamais sur leurs pas et s'établissent en conquérants parmi les descendants dégénérés des Européens, elles se civiliseront aisément. Mais le malheur des Indiens est de ne pouvoir se civiliser d'eux-mêmes, et lorsqu'elles entrent en contact avec les peuples civilisés de recevoir d'eux à la fois l'oppression et la lumière.

Je me rappelle avoir été fort surpris au milieu des bois en entendant des sauvages me crier bon-

jour d'un air d'amitié. Cet attachement des Indiens tient en partie à des causes très honorables. « Si nous faisons attention, disent messieurs Clark et Cass, à l'influence acquise et exercée par les Français sur les Indiens, influence dont on aperçoit encore aujourd'hui les traces visibles après que deux générations se sont écoulées, on sera porté à conclure que les Français se sont servis de leur pouvoir avec honneur et impartialité.

Il y a longtemps que cette disposition du Français à devenir sauvage a été remarquée. Charlevoix parle dans beaucoup d'endroits de ses ouvrages de l'impossibilité de *franciser*, ce sont ses expressions, les sauvages.

J'ai moi-même rencontré fréquemment de ces Français à demi sauvages. Ils acquièrent en général un grand ascendant sur les Indiens, parce qu'en même temps qu'ils prennent l'énergie de la barbarie ils conservent en partie les lumières de la civilisation.

Les Noirs

Chez les Américains l'esclavage ne paraissait contraire ni à la religion, ni à l'intérêt de l'État, ce qu'il y avait de plus difficile était de l'établir dans les lois.

Travail plus facile aux nègres au midi. Les esclaves plus utiles au sud qu'au nord. Cause dans

la culture. Loi des successions. Que deviendront-ils là, probablement périront¹. Dans la plupart des États. Il faut bien distinguer la retraite de l'*esclavage* de la retraite des *nègres*. Mais je rassemble toute ma haine pour la porter contre ceux qui l'ont établie. Ici la destruction successive de l'esclavage, chose distincte de la retraite successive des nègres qui est un fait. À mesure que l'esclavage recule la race noire recule également. Si le principe de l'égalité parmi les hommes avait besoin d'être préconisé, il recevrait bien ici sa plus parfaite démonstration. L'esclavage presque aussi fatal au maître qu'à l'esclave.

L'esclavage qui abrutit les noirs, énerve les blancs...

Jadis l'esclavage régnait sur tout le sol de l'Union. Depuis on l'a successivement aboli dans tous les États situés au nord de la Chesapeake ; la plupart des nouvelles républiques de l'Ouest ne l'ont pas admis dans leurs lois. Cependant l'esclavage recule. D'où vient cela ? Est-ce qu'on se rapproche des nègres ? Non, c'est qu'on découvre que l'esclavage est aussi mauvais au maître qu'à l'esclave.

¹ Palliatif insignifiant de Liberia, utile pour l'Afrique seulement. Partout où le blanc ne peut pas travailler. Ou il finira par périr. Deux causes pour cela, la *force du noir* et la *compétition* du blanc.

L'Amérique a donné de grandes vérités au monde, mais elle lui a fourni de plus la démonstration d'une admirable vérité. Le christianisme avait flétri l'esclavage comme *odieux*, l'expérience des États-Unis le prouve *funeste*.

La culture par les esclaves est infiniment moins avantageuse au nord qu'elle l'était autrefois par deux causes. La première que certains produits très chers tels que le tabac ont baissé. La seconde que le prix des esclaves s'est toujours conservé très élevé à cause de la Nouvelle-Orléans où on les paie très cher.

À demander sur noirs.

1° Population noire esclave et affranchie des États-Unis [illisible].

2° Est-il vrai que les lois des Carolines et de la Géorgie défendent d'apprendre à lire et à écrire aux esclaves ? *Gazette* de décembre.

3° Comment ces lois s'y prennent-elles pour prohiber [illisible] ?

Quand on dit que l'esclavage disparaît il a disparu en effet. Point de même. Préjugés qui restent. Loi de la Nouvelle-Angleterre. À mesure que l'esclavage s'éloigne les blancs craignent plus de se confondre, deviennent méprisants. Petit nombre des mulâtres. École, église et industrie à part. La loi moins dure, les haines plus. L'esclavage était cruel. On peut faire cesser l'esclavage mais non les préjugés qu'il a fait naître, on peut faire que le noir

cesse d'être esclave, mais non qu'il devienne l'égal du blanc.

Quand on voit la peine à détruire l'inégalité qui est dans les lois, on comprend ce qu'il y a d'impraticable à détruire celle qui est dans la nature.

Différence de l'esclavage antique et moderne. Plaie moins large, mais plus difficile à guérir. Abîme infranchissable entre les deux races.

Je regarde comme le plus grand malheur de l'humanité le mélange des races.

Dans aucune partie de l'Union les deux races ne sont aussi séparées que dans la Nouvelle-Angleterre. Une loi du Massachusetts déclare nul le mariage d'un homme de couleur avec une femme blanche et pourtant une autre loi déclare que l'homme de couleur est aussi libre que le blanc. Les mœurs vont bien plus loin encore que les lois ; dans le nord de l'Union l'orgueil de race fait taire jusqu'aux passions les plus impétueuses du cœur humain. L'homme blanc s'éloigne avec horreur de la négresse, et on voit là moins de mulâtres que dans aucune portion du continent.

La loi les a faits les égaux des blancs ; ils peuvent dans les lieux publics prendre place à côté des blancs, mais s'ils essaient de le faire on fuit leur approche. Dans les prisons même on a soin de ne pas confondre les deux races. Et l'on semble croire

que forcer un assassin à respirer le même air qu'un nègre c'est encore le dégrader.

Quelle misérable dérision est ceci.

[Notes à ajouter]

(a) Je ne connais que le Massachusetts parmi les États où l'esclavage est aboli qui ait prohibé l'union légitime des deux races. Voyez *Laws of Massachusetts*, vol. I. p. .

(b) Parmi les États qui ont aboli l'esclavage ou ne l'ont pas admis, je ne connais que l'État de Delaware, celui d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois qui aient exclu les nègres des droits électoraux. Dans les autres la loi n'en parle pas et conséquemment les admet. Dans la constitution de l'État de New York, amendée en 1821, les nègres peuvent voter mais on exige d'eux des conditions particulières de cens, ce qui rend la permission de la loi illusoire.

(c) Dans la plupart des États où l'esclavage est aboli la loi ne fait pas de distinction de couleur en établissant la capacité pour le jury. Mais comme elle laisse un pouvoir arbitraire aux officiers chargés de faire la liste, on a soin de n'y jamais placer le nom d'un noir.

(d) Pendant que j'étais à New York un [illisible] français des Antilles s'étant présenté au théâtre... [lacunes] s'opposer à ce qu'il entrât dans les premières loges comme il en avait acheté le droit à la porte. Il ne comprenait pas l'anglais, il s'en suivit une querelle violente qui manqua avoir des suites

fâcheuses ; à son teint basané, on avait supposé qu'il pouvait bien être un mulâtre.

(e) Il est juste de remarquer qu'en général les nègres sont confondus avec les blancs dans les églises catholiques. Le protestantisme établit dans l'ordre religieux le gouvernement des classes moyennes, et l'on connaît la hauteur des classes moyennes envers le peuple.

(f) Non seulement l'Ohio n'admet pas l'esclavage mais il prohibe l'entrée de son territoire aux nègres libres et leur défend d'y rien acquérir.

(g) L'abolition successive de l'esclavage fut prononcée en Pennsylvanie en mars 1780. Dans le Massachusetts cette abolition remonte à l'époque même de la constitution en 1779, le Connecticut commença à abolir l'esclavage en 1784. L'État de New York en 1799. *Kent's Commentaries*, vol. II, p. 201.

De tous les gouvernements ceux qui ont le moins de pouvoir sur les mœurs ce sont les gouvernements libres.

Dans plusieurs contrées de l'Europe des différents peuples se sont trouvés réunis. Ils ont mis des siècles à se confondre. Cependant ils étaient semblables en tous points. Les Maures qui différaient à peine des Espagnols n'ont pu parvenir à se mêler avec eux. Si les rejetons divers d'une même famille humaine ont tant de peine à se mêler et à se confondre, comment admettre que deux races radicalement différentes y parviendront jamais ? Si une

légère différence dans la nature des traits est un obstacle presque insurmontable, que sera-ce quand il se rencontrera une différence si grande que ce qui paraît à l'un beauté semble à l'autre le comble de la laideur ?

Dangers de l'époque de transition au Sud. La transition de l'état de l'esclavage à l'état de liberté est toujours un moment critique. On ne peut pas mettre les nègres en liberté d'un seul coup. D'un autre côté toutes les mesures de transition dangereuses. Enfin population sans moyens permanents d'existence.

Les nègres sont une nation étrangère qu'on a conquise et auxquels on donne une nationalité et des moyens de résistance en les affranchissant ou même en les éclairant.

S'ils ne se mêlent point. Quoi ? Examiner les diverses possibilités, ici pas de dogmatique. Point de crainte pour la race blanche d'Amérique. Au contraire pour la race noire. Peut-être se sépareront-ils ?

Peut-être se feront-ils une guerre d'extermination ? Ceci probable tant que durera l'Union. Parce que Sud appuyé sur Nord.

Enfin raison de conserver l'esclavage et toutes ses rigueurs pour le bien des deux races.

Si les deux races ne peuvent se fondre dans les États les plus méridionaux de l'Union quel sera donc leur sort ?

On comprendra sans peine que sur ce point, il faut nécessairement se renfermer dans le vague des conjectures.

Il y a dans tous les événements humains une part immense abandonnée au hasard ou aux causes secondaires et qui échappe entièrement aux prévisions et aux calculs.

Je suis obligé d'avouer que de tous les moyens d'accélérer dans les États du Sud le moment d'une lutte entre les deux races, le plus puissant me semble être l'abolition de l'esclavage.

J'avoue que si j'avais le malheur de vivre dans un pays où on eût introduit l'esclavage et que j'eusse dans mes mains la liberté des nègres je me garderais de l'ouvrir.

Dans le sud la masse des esclaves est trop considérable pour qu'on puisse jamais espérer d'en diminuer par l'exportation le nombre d'une manière très sensible. Il faut attendre que la mort en les faisant peu à peu disparaître, enlève avec eux les justes terreurs qu'ils font naître.

Nous avons déjà vu détruire les blancs des Antilles. Nos fils verront détruire les noirs dans la plupart des États-Unis, ceci à la fin de la retraite successive des nègres vers le midi.

*Avenir des descendants des Européens
qui habitent les États-Unis*

Il faut donc s'occuper avant tout de rechercher quel est le sort probable de l'Union. La vraie force restée dans les États. Ceci prouvé par les faits. Nullification. Indiens. Internal improvements. Les terres. Banque. Jackson. Langage. Troubles et [illisible] du gouvernement central. Gouvernement de Jackson. Le lien central se relâche sans cesse depuis 40 ans. Conclusion. L'Union ne durera qu'autant que tous les États seront d'avis qu'elle dure. Il faut donc rechercher s'il est probable qu'ils le veuillent tous longtemps. Tous leurs intérêts y sont. Utilité évidente de l'Union. Pas de contrariété d'intérêts entre ses parties. Mais inconstants et passions.

Rapidité de croissance. Déplacement de la puissance.

Ce qui compromet le plus l'avenir de l'Union, sa prospérité, sa croissance.

Instinct naturel de tous les corps dans l'amour de l'indépendance. On veut l'Union en général, elle [illisible] dans le détail. Le lien central se relâche sans cesse depuis 40 ans. L'Union perd sans cesse et ne regagne point. Tendance contraire. Les mœurs s'assimilent, l'idée de l'importance de l'Union entre dans les âmes et on la combat dans les faits. Commencer peut-être par l'utilité de l'Union, ensuite circonstances et passions qui militent contre elle. Puis sa faiblesse naturelle. Et enfin les faits de [illisible] successive.

La nationalité de l'Union est une opinion, la nationalité des États un sentiment

La force réelle de la société est dans l'État non dans l'Union.

Les Américains tiennent à l'Union par opinion, à l'État par instinct.

L'Union est un être presque idéal qui ne tombe pas aisément sous les sens.

Ce qui favorise singulièrement l'Union, c'est que tous les États confédérés sont arrivés à peu près au même degré de civilisation et à la même espèce de civilisation. Ils sont ainsi plus propres naturellement à marcher de concours qu'une seule nation dont les parties ne seraient pas parfaitement homogènes sur ce point. Le défaut d'homogénéité sur ce point, qui gêne le gouvernement d'une seule nation, est particulièrement contraire à une confédération, parce que là les différences entre les idées et les mœurs des diverses populations trouvent une expression et une force légales.

Ce qui empêchera peut-être toujours que la Suisse ne forme un pays bien réellement uni, c'est que la différence entre les cantons est frappante. Entre le canton de Vaux et celui d'Appenzell il y a comme du XIX^e siècle au XV^e.

Ce qu'il faut entendre par le mot *souveraineté* et les mots *droits de la souveraineté*. Le souverain toujours un être *unique*.

Le souverain. — *Le peuple.*

Actes de la souveraineté. — *Tous les actes quelconques de l'autorité publique.*

Auteurs de ces actes. — *Le souverain délègue le pouvoir de faire ces actes soit à un même individu soit à plusieurs. Il fait de ces actes telles catégories qu'il lui plaît.*

Division théorique des actes. — *Actes principaux ; actes moindres, suivant qu'ils intéressent directement l'ensemble ou les parties du souverain.*

Conséquence pratique. — Lorsque le souverain délègue l'exercice de tous les actes principaux à la même personne (homme ou assemblée) tendance pour que cet homme ou assemblée réunisse tous les autres. Lorsqu'il délègue l'exercice des actes principaux à plusieurs, tendance contraire.

Autre conséquence. Quand le souverain est composé d'individus tendance à réunir l'exercice de tous les actes principaux dans les mêmes mains. Quand composé de nations, tendance contraire. Peuple unique va au despotisme, confédération à l'anarchie.

Craintes des Français du démembrement absurdes. Id. des Américains pour la consolidation. Après la théorie, rendre ceci sensible par la pratique.

La souveraineté n'est pas autre chose que le droit de libre arbitre appliqué à une société au lieu de l'être à un individu. Un peuple comme un homme peut tout sur lui-même. Toutes les fois qu'un peuple agit, il fait donc acte de souveraineté. Toutes les actions d'un peuple sont donc des actes

de souveraineté. Il est donc impossible de distinguer entre les diverses prescriptions de l'autorité publique celle qui découle du droit général de souveraineté ou de quelque autre droit. Ce qu'on peut faire c'est de désigner parmi les actions habituelles du souverain les plus importantes et les moindres. Les actes les plus importants de la volonté souveraine sont ceux qui touchent directement aux intérêts de tous les membres de la société, comme la paix, la guerre, les traités, les impôts, les droits civils et politiques, la justice. Les actes moindres sont ceux qui ne touchent directement qu'une partie des membres de l'association, tels que la direction des affaires provinciales et locales, ou enfin pour dernier terme les affaires individuelles.

Chaque individu a un droit absolu sur lui-même, droit qui n'a de borne dans le monde matériel que ses forces, dans le monde moral que la justice et la raison. Un peuple qui est une collection d'individus possède un droit de même nature. Ce droit prend alors le nom de souveraineté.

Un peuple, une association de peuples représente toujours un individu unique. La souveraineté peut avoir une multitude d'agents, mais il n'y a jamais qu'un souverain, de même que dans un homme il n'y a jamais qu'une volonté appliquée à différents objets et servie par différents organes.

La manière dont le souverain s'est formé exerce donc une grande influence sur le partage qu'il fait

de son autorité. C'est là un point de départ auquel on ne songe guère. Les Français redoutent en décentralisant le pouvoir d'arriver au système de confédération. Les Américains ayant remarqué que chez la plupart des nations le pouvoir tendait sans cesse à se centraliser sont poursuivis par la crainte qu'il en arrive de même au gouvernement fédéral. Ils combattent ainsi un être chimérique. Ils ne font pas attention à la manière dont chez eux le souverain s'est formé. La tendance naturelle d'un peuple, si on ne s'y oppose, est de concentrer indéfiniment les forces sociales jusqu'à ce qu'on en arrive au pur despotisme administratif. La tendance naturelle des confédérations est de diviser indéfiniment ces forces jusqu'à ce qu'on en arrive au démembrement.

Le manufacturier, le producteur et le commerçant ont un intérêt égal à ce que leur marché soit le plus étendu possible, ou en d'autres termes à ce que les États actuellement confédérés restent unis.

Pour éclairer encore plus ce sujet je veux faire une comparaison tirée de la France. La Provence récolte de l'huile et la Flandre du blé, la Bourgogne produit du vin et la Normandie élève des bestiaux.

Ces différentes provinces trouvent-elles dans la diversité de leurs produits des raisons de se haïr ? N'est-ce point au contraire la diversité de ces produits qui leur donne un intérêt commun à rester unies pour les échanger plus librement ?

La Géorgie me semble avoir les mêmes raisons de rester unie avec le Massachusetts que la Provence avec la Flandre et l'Ohio me paraît aussi naturellement lié à l'État de New York que la Bourgogne à la Normandie.

Au milieu de cet effrayant mouvement qui entraîne des républiques américaines vers la puissance et la grandeur ; dans un pays que dix ans ont rendu méconnaissable, où un homme voit abattre le premier arbre de la forêt, élever la première maison, et peut voir avant de mourir un grand peuple se retrouver dans ce même bois ; dans un pareil pays, il serait déraisonnable de vouloir parler de l'avenir. J'ai voulu seulement faire comprendre que l'Union n'a pas de moyens suffisamment coercitifs pour forcer les États à rester dans l'Union sans le concours de leur volonté...

Ce qui constitue réellement une société ce n'est point d'avoir le même gouvernement, les mêmes lois, la même langue, c'est d'avoir sur un grand nombre de points les mêmes *idées* et les mêmes *opinions*. Les premières choses sont toutes matérielles. Elles sont les moyens par lesquels les idées et les opinions règnent. Remarquez bien que pour que la forme despotique elle-même (celle qui a le moins besoin d'une *société*) soit durable, il faut qu'elle s'appuie sur cette base.

Liens de la société américaine. Rechercher quelles sont les idées communes aux Américains.

Idées d'avenir. Foi dans la perfectibilité humaine, foi dans la civilisation qu'on juge favorable sous tous les rapports. Foi dans la liberté ! Ceci universel. Foi dans le bon sens et la raison définitive du peuple. Ceci général mais non universel. On peut faire là-dessus un [illisible] très intéressant. Le véritable lien des Américains est ceci bien plus que l'amour de la patrie et la nationalité. Ces deux choses sont plus apparentes que réelles, mais les autres différencient les Américains de tous les autres peuples. Ce qui fait leur lien commun est ce qui les sépare des autres.

Beaucoup de gens en France croient que la société américaine manque de lien. Idée fausse. Elle a plus de liens réels que la nôtre.

Idées communes. Idées philosophiques et générales. Que l'intérêt bien entendu suffit pour conduire les hommes à bien faire. Que chaque homme a la faculté de se gouverner lui-même. Que le bien est relatif et qu'il y a des progrès continuels dans la société ; que rien n'y est ni n'y doit être fini à toujours. Idées plus spéciales, avantages de l'égalité. Omnipotence, raison finale de la majorité. Nécessité d'une religion. Vérité, utilité et sublimité du christianisme. Origines américaines opposées à européennes. La matière avec développement. C'est un chapitre intéressant et nécessaire.

Chez les Anglo-Américains l'amour de la patrie se confond presque toujours avec l'intérêt personnel. D'où il résulte que l'intérêt personnel venant à

changer d'objet, la patrie ne serait plus pour eux qu'un vain nom et un terme inanimé. Celui qui ferait attention à la manière dont en Amérique on a fractionné la souveraineté, remarquerait l'attachement qu'ils montrent pour leur État, et l'amour comparativement moins grand qu'ils professent pour l'Union, celui-là serait tenté de croire que parmi eux le lien intellectuel de [illisible] est fort relâché ; il oublierait que ce qui fait rester les hommes unis ce n'est pas seulement la volonté raisonnée de rester unis, mais l'accord instinctif et en quelque sorte involontaire qui résulte de la communauté des idées.

Ce ne sont pas dans les intérêts mais dans les passions¹ qu'il faut chercher les causes de ruine qui menacent l'Union américaine.

Ce qui compromet le plus le sort de l'Union, c'est sa prospérité même, c'est la croissance rapide de quelques parties.

¹ Le Sud, qui a le plus besoin de rester uni, donne des signes d'impatience. Le Nord et l'Ouest, qui pourraient en eux seuls former une immense république, veulent le plus l'Union. Si les intérêts seuls suffisaient pour maintenir les Américains dans l'Union, il n'y aurait pas de portion des États-Unis où la Constitution fédérale ait de plus chauds adhérents que dans le Sud, le Sud a besoin du reste non seulement pour garantir l'exportation de ses produits, mais encore pour le défendre des nègres qui vivent dans son sein. Les Américains du Sud sont cependant les seuls qui menacent de briser le faisceau fédéral. Il faut donc chercher d'autres raisons que celles prises dans les intérêts proprement dits.

Les intérêts différents n'empêchent pas une union, mais il est fâcheux qu'une grande masse compacte du pays ait les intérêts différents d'une grande autre. Il vaudrait bien mieux qu'ils fussent entremêlés.

C'est à cette diversité des caractères qu'il faut recourir pour expliquer comment toutes les fois qu'il y a eu division d'opinion parmi les Anglo-Américains on a vu le Nord d'un côté et le Sud de l'autre, sans que souvent on puisse voir la même division tracée dans les intérêts.

Donc l'existence de l'Union un hasard. Son démembrement, chose toujours possible, chose infaillible avec le temps. L'affaiblissement du gouvernement fédéral comme gouvernement indépendamment du démembrement, autre question.

Parmi les causes qui peuvent hâter le démembrement de l'Union se rencontre au premier rang l'état de faiblesse et d'inertie dans lequel tomberait le gouvernement fédéral, si le pouvoir central en arrivait à ce degré d'imbécillité qu'il ne pût plus servir d'arbitre entre les différents intérêts provinciaux, et qu'il ne pût défendre efficacement la confédération contre les étrangers, son utilité deviendrait douteuse et l'Union n'existerait plus que sur le papier et chaque État tendrait à s'isoler de lui pour chercher en soi-même sa force.

Il est donc très important de rechercher si, le fait de l'Union admis, le gouvernement fédéral tend à gagner ou à perdre du pouvoir.

La question de la force et de la faiblesse du gouvernement fédéral, d'ailleurs importante par elle-même et isolée de la question de la durée de l'Union, serait encore importante car la force ou la faiblesse du gouvernement fédéral n'eût-elle aucune influence sur la durée de l'Union en aurait nécessairement sur sa prospérité et ses progrès.

Je crois mais c'est à vérifier, que l'entrée des républicains au pouvoir fut le premier pas, pas indirect mais réel dans cette voie.

Voir dans Story toutes les matières dont s'est occupé le gouvernement fédéral et celles dont il s'occupe encore pour savoir si son [illisible] augmente ou diminue.

Gouvernement fédéral. Union exige pour subsister rare simplicité de mœurs ou de besoins, ou bien civilisation très avancée.

Faiblesse de l'Union prouvée par des faits.
1°. Tous les amendements à la Constitution ont été faits pour restreindre le pouvoir fédéral. Le gouvernement fédéral a abandonné dans l'usage certaines de ses prérogatives et n'en a pris aucune nouvelle.
2°. Toutes les fois qu'un État a tenu tête résolument à l'Union, il a à peu près obtenu ce qu'il désirait. a) La Géorgie en 1793 refusant d'obéir à la

sentence de la Cour suprême. Voyez Kent, vol. I, p. 278. b) Insurrection de Pennsylvanie contre la taxe des eaux-de-vie.

Ce qui se passe en ce moment aux États-Unis relativement à la Banque peut encore être considéré comme un symptôme. Les attaques dont la Banque des États-Unis est en ce moment l'objet peuvent être considérées comme de nouvelles preuves de l'affaiblissement du principe fédéral.

Cause de la grandeur commerciale des Américains. Leurs progrès rapides. Importent comme exportent sur leurs propres vaisseaux. Matières exportables. Besoins des objets d'un peuple très civilisé. De plus *facteur* de toutes les nations. Approvisionne tout le continent. Plus aisé d'y établir des maisons de commerce. Les Américains des États-Unis facteurs de toute l'Amérique.

Qualités morales qui rendent les Américains propres au commerce maritime. Causes du bon marché. Domineront bientôt la mer s'ils restent unis, même si Nord uni.

Tâcher de comparer leur situation commerciale avec celle de la France et de l'Angleterre.

De tous les hommes l'Américain me paraît être celui qui a conçu la plus grande et la plus juste idée de la valeur du temps. Il n'y a pas de si petite portion du jour ou de la nuit qui n'ait un prix à ses yeux. Il économise ses heures comme le Hollandais

économise ses capitaux. C'est là qu'est le secret de son succès.

Dans l'état actuel où se trouvent les affaires du monde commercial il n'y a pas de politique plus naturellement indiquée que celle de la France.

La France est appelée à être toujours une des grandes puissances maritimes mais elle ne peut jamais devenir la première que par hasard. Puisque la France ne peut espérer dominer sur la mer d'une manière durable son intérêt visible est d'empêcher qu'un autre n'y domine et de faire prévaloir dans tout le monde les maximes les plus libérales en fait de commerce. Quand même le principe de l'indépendance des neutres ne serait pas fondé sur le droit des nations, la France devrait encore le soutenir de toutes ses forces. L'indépendance des neutres est une garantie contre la tyrannie maritime et la France est le champion obligé de la liberté des mers.

Sous ce point de vue la France est l'ennemie naturelle de l'Angleterre. Elle le sera toujours quoi qu'on fasse tant que l'Angleterre pourra imposer ses lois sur l'Océan.

L'Amérique est quant à présent dans une position analogue à celle de la France. Elle est puissante sans pouvoir être dominatrice. Elle est libérale parce qu'elle ne peut point opprimer.

L'Amérique est donc l'alliée naturelle de la France au même degré et de la même mesure que l'Angleterre est son ennemie. Tout ce qui se fait au profit de la grandeur navale des États-Unis se fait

en quelque sorte au profit de la France ; car la puissance maritime des Américains en s'accroissant partage l'empire de la mer et rend aux Français la liberté dont ils ont besoin.

Si les forces maritimes viennent à s'équilibrer entre l'Angleterre et l'Amérique, ce qui arrivera je pense à une époque qui n'est pas très éloignée, le rôle de la France sera en se portant alternativement du côté du plus faible de maintenir ainsi la liberté, d'empêcher qu'aucun des deux ne domine entièrement sur la mer et d'y maintenir ainsi la liberté.

Arrivés à ce point ils se hâteront sans doute de prendre les maximes maritimes des Anglais. Et on verra ceux-ci à leur tour défendre la liberté des mers. Les Américains deviendront alors nos ennemis, et alors seulement on pourra dire qu'il existe une alliance naturelle et durable entre l'Angleterre et la France.

Intelligence du peuple en Amérique. — On a remarqué en Europe que la division du travail rendait l'homme infiniment plus propre à s'occuper du détail auquel il s'applique, mais diminuait sa capacité générale. L'ouvrier ainsi classé devient passé maître dans sa spécialité, brute sur tout le reste. Exemple de l'Angleterre. État effrayant des classes ouvrières dans ce pays.

Ce qui rend l'Américain du peuple un homme si intelligent, c'est que la division du travail n'existe pour ainsi dire pas en Amérique.

Chacun fait un peu de tout. Il fait chaque chose moins bien que l'Européen qui s'en occupe exclusivement, mais sa capacité générale est cent fois plus grande. Grande cause de supériorité dans les affaires habituelles de la vie et du gouvernement de la société.

L'art de diviser le travail est l'art de confisquer l'intelligence du plus grand nombre au profit de quelques-uns.

Pour l'Américain le passé est en quelque sorte comme l'avenir : il n'existe pas. Il n'aperçoit nulle part la borne naturelle que la nature a mise aux efforts de l'homme. Selon lui ce qui n'est pas, c'est ce qui n'a point encore été essayé.

Voici que j'approche du terme ; je viens de parler de l'avenir probable des États-Unis. J'ai examiné plusieurs hypothèses et j'ai proposé à l'appui de chacune d'elles les raisons qui m'ont paru déterminantes. Je viens de parler de temps qui ne sont point encore. Parmi la multitude de chances diverses que présente la vie d'un peuple, je me suis attaché à ce qui pouvait être, et parmi les choses possibles, les vraisemblables. Dans les faits actuels j'ai cherché à rencontrer des indices de la pensée de Dieu.

Mais je n'ai pu arracher à l'avenir son voile, malgré mes efforts. Restera toujours une grande incertitude au fond de l'esprit du lecteur. Il y a pourtant dans la destinée future des Américains

des traits généraux qui ne peuvent manquer de se produire avec le temps.

L'esprit humain ne saurait prévoir aucun événement.

Je ne sais si les Américains finiront, comme tous les peuples qui sont entrés avant eux dans la carrière, par se soumettre à un maître, mais je ne puis croire qu'ils créeront jamais de véritable aristocratie.

Zone tempérée occupée par les États-Unis. Ne peut manquer d'être peuplée par la race anglaise. Même la débordera. Tous les événements politiques, tous les principes de gouvernement ne peuvent l'empêcher d'être peuplée rapidement. Résultat : alors même langue, même état social. Facilités de toutes espèces offertes par le [illisible] d'un grand peuple.

Introduction d'une population anglo-américaine dans la province espagnole du Texas. Exemple des effets de la supériorité de civilisation.

En Amérique les conquêtes se font avec le soc du laboureur et non avec l'épée du soldat.

Il serait aussi facile d'arrêter les vagues de la mer que d'empêcher les flots de l'émigration anglo-américaine de gagner les bords de l'océan Pacifique.

Rien ne saurait la ralentir. Ni événement politique, ni discordes civiles, ni mauvaises lois, ni guerres.

Elle s'étendra dans tout l'espace qu'elle s'est préparé et encore au-delà.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, par Benoît Malbranque	5
DE LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE (I) EXTRAIT DES BROUILLONS.	
Le projet de la <i>Démocratie en Amérique</i> .	7
Le mouvement ascensionnel de la démocratie.	10
Le point de départ de l'Amérique anglaise.	23
Le principe de la souveraineté du peuple.	36
La démocratie en action. — La commune.	39
Centralisation. — Ses formes. — Maux et bienfaits.	45
Le pouvoir judiciaire.	57
La constitution américaine. — Le système fédéral.	62
Le fonctionnement de la démocratie. — Les partis. — La liberté de la presse. — L'association.	83
Forces et faiblesses de la démocratie.	88
Les défis de l'établissement de la démocratie.	100

La tyrannie de la majorité.	105
Les protections contre l'omnipotence de la majorité. — Le pouvoir judiciaire. — La religion et les mœurs.	111
Application de ce qui précède à l'Europe.	125
L'avenir de la démocratie en Amérique.	129
Situation et avenir des trois races. — Les Indiens. — Les Noirs. — Avenir des descendants des Européens qui habitent les États-Unis.	132

